

NUMÉRO  
7

Juillet  
2010

# Bulletin officiel du CNRS





# Sommaire

---

<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale de la recherche</b> .....	5
<b>Ministère chargé de la recherche - Administration centrale (RMLR : 1321)</b> .....	5
Arrêté du 14 mai 2010 modifiant l'arrêté du 17 mai 2006 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche .....	5
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	6
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	6
Décision n° 100009INSB du 27 avril 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8554 - Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP) .....	6
Décision n° 101455INSU du 12 mai 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6113) .....	6
<b>Groupements de recherche (RMLR : 2722)</b> .....	6
Décision n° 100017INP du 4 mai 2010 portant création du GDR n° 3379 - Méthodes de champ de phase pour problèmes à frontière libre : de la théorie aux applications .....	6
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	7
Décision n° 100038ISHS du 17 mai 2010 portant création du GDS n° 3378 - Fédération et ressources sur l'Antiquité (FRANTIQU) .....	7
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	8
<b>Statut général des fonctionnaires (RMLR : 5111)</b> .....	8
Décret n° 2010-619 du 7 juin 2010 fixant les modalités de l'intéressement des personnels de certains établissements publics relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services .....	8
<b>Droit syndical (RMLR : 5233)</b> .....	8
Arrêté du 20 mai 2010 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	8
<b>Avancement-Promotion (RMLR : 5311-4)</b> .....	8
Décision n° 100032DRH du 10 mai 2010 relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS .....	8
<b>Cessation de fonctions - Dispositions générales (RMLR : 5311-71)</b> .....	9
Décret n° 2010-467 du 7 mai 2010 modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions .....	9
<b>Autres indemnités (RMLR : 5312-35)</b> .....	9
Arrêté du 3 mai 2010 fixant les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat au titre de l'année 2010 .....	9
<b>Réglementation missions et changement de résidence - Dispositions communes (RMLR : 551)</b> .....	9
Arrêté du 11 mai 2010 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat .....	9

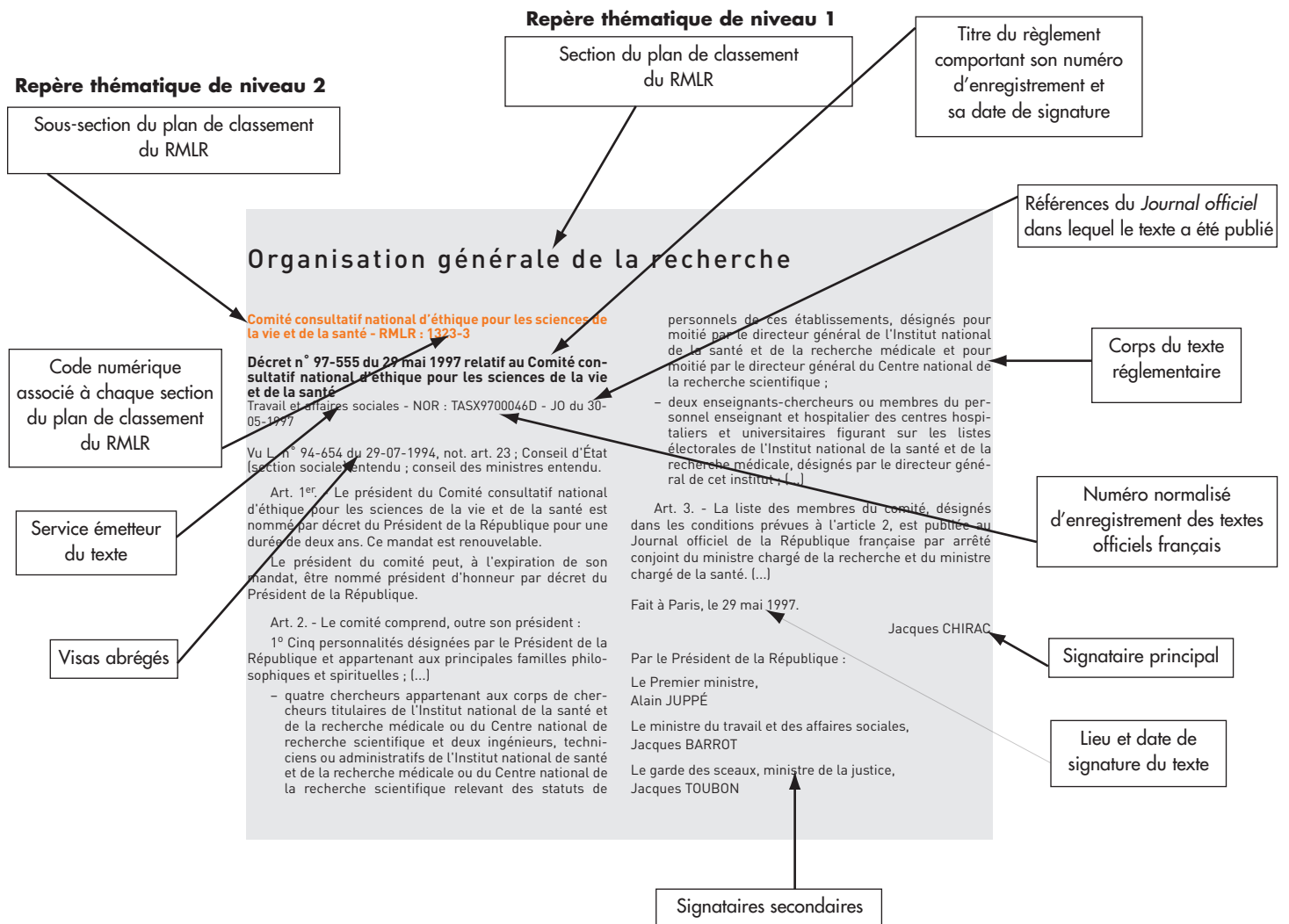
<b>Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité</b> .....	10
<b>Régies de recettes et d'avances (RMLR : 613)</b> .....	10
Décision n° 10A066DR04 du 13 avril 2010 relative au règlement de l'indemnité de responsabilité allouée à Mme Jocelyne BROSELARD, régisseur de recettes auprès du Laboratoire de l'accélérateur linéaire .....	10
<b>Gestion des recettes - Tarifs (RMLR : 6334)</b> .....	10
Décision n° 100267DR02 du 26 avril 2010 relative aux tarifs des produits de l'atelier de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592 .....	10
Décision n° 100268DR02 du 26 avril 2010 fixant les des produits de l'atelier de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592 .....	39
Décision n° 100248DR02 du 29 avril 2010 fixant les tarifs HT de la plate forme de cytométrie de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592, relatifs à l'utilisation du trieur et de l'analyseur. ....	68
Décision n° 100270DR02 du 29 avril 2010 fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris .....	69
Décision n° 100126DR10 du 18 mai 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7516 IPGS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire .....	69
Décision n° 100092DR11 du 18 mai 2010 fixant les tarifs de vente d'hélium liquide, d'hélium gazeux et d'azote liquide fournis par le Laboratoire Institut Néel « Liquéfacteur » - UPR n° 2940_F .....	69
Décision n° 100006DR12 du 30 avril 2010 fixant la tarification concernant les produits divers pour l'OHP - USR n° 2207 .....	70
Décision n° 100007DR12 du 28 avril 2010 fixant la tarification concernant le prix de location des salles de réunion pour l'OHP - USR n° 2207 .....	70
Décision n° 100004DR12 du 28 avril 2010 fixant la tarification concernant les tarifs de prestation de stylage pour le CLEO - UMS n° 3287 .....	71
Décision n° 100005DR12 du 28 avril 2010 fixant la tarification concernant les tarifs de prestation de maquettes pour le CLEO - UMS n° 3287 .....	71
<b>Versement de subventions (RMLR : 63441)</b> .....	71
Subvention n° 100001DR02 du 12 mai 2010 attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) relative à des crédits attribués par le CNRS pour les unités dont la gestion financière et comptable est déléguée l'Université .....	71
Subvention n° 100195DR03 du 21 avril 2010 attribuée à Institut de physique du globe de Paris. ....	72
Subvention n° 100003DR15 du 20 avril 2010 attribuée à l'Institut Charles Gerhardt de Montpellier (AM2N) - Ecole nationale de chimie de Montpellier .....	72
Subvention n° 100004DR15 du 21 avril 2010 attribuée à Adera Service à Pessac .....	73
<b>Mesures particulières</b> .....	75
<b>Concours</b> .....	75
Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique .....	75
Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2 <sup>ème</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique .....	75
Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs d'études de 2 <sup>ème</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique .	75
Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'assistants-ingénieurs au Centre national de la recherche scientifique .....	75
Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement de techniciens de classe normale au Centre national de la recherche scientifique. ....	75

---

Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique.....	75
Concours externes IT nommés en 2010 .....	75
Décision n° 100034DRH du 17 mai 2010 fixant les délégations organisatrices des concours externes IT 2010.....	75
<b>Promotions</b> .....	81
ITA nommés sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique en 2010.....	81
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	81
Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (82 <sup>ème</sup> séance) du 1 <sup>er</sup> avril 2010 .....	81
Décision n° 100030DRH du 27 avril 2010 modifiant la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n° 100021DRH du 1 <sup>er</sup> avril 2010.....	83
Décision n° 100089DR01 du 2 avril 2010 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Paris A .....	83
Décision n° 100194DR03 du 6 mai 2010 portant création de conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8211 .....	84
Décision n° 101948DR12 du 30 avril 2010 nommant les membres du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse .....	85
Décision n° 100143DR19 du 2 avril 2010 relative à la composition de la CORAS dans la circonscription Normandie .....	85
Décision n° 100070DR19 du 11 février 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6014 - COBRA.....	86
Décision n° 100139DR19 du 31 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6139 - LMNO .....	86
Décision n° 100144DR19 du 2 avril 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6634 - GPM .....	87
<b>Nominations</b> .....	88
<b>Fin de fonctions</b> .....	90
<b>Délégations de signature</b> .....	90
<b>Informations générales</b> .....	129
Textes signalés .....	129

---

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

# Textes de portée générale

---

## Organisation générale de la recherche

**Ministère chargé de la recherche - Administration centrale - RMLR : 1321**

**Arrêté du 14 mai 2010 modifiant l'arrêté du 17 mai 2006 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

Education nationale

*JO du 26-05-2010, texte n° 6*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=168EA090EB55A4F6622B3BFB6376D297.tpdjo12v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000022265176&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=168EA090EB55A4F6622B3BFB6376D297.tpdjo12v_3?cidTexte=JORFTEXT000022265176&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## Organisation générale du CNRS

### Unités de recherche - RMLR : 2721

#### Décision n° 100009INSB du 27 avril 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8554 - Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP) INSB

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 02005DRES du 02-12-2002 ; DEC. n° 050013DRES du 23-11-2005 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord établissements concernés ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis conseil de laboratoire ; proposition directeur INSB.

Art. 1<sup>er</sup>. – Renouvellement

Est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'UMR n° 8554 - Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP).

Cette unité est rattachée à :

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques**  
**Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales**

Délégation : Paris A

Cotutelles avec le CNRS : Ecole normale supérieure de Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales.

Sections d'évaluation : 27, 34

Art. 2. – Direction

Mme Anne CHRISTOPHE-SIRET, directrice de recherche au CNRS, est renouvelée dans sa fonction de directrice de cette UMR pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Mme Sharon PEPPERKAMP, maître de conférences à l'Université Paris 8, est nommée directrice-adjointe de cette UMR pour la même période.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 avril 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

### Unités de recherche - RMLR : 2721

#### Décision n° 101455INSU du 12 mai 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6113) INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; accord organismes partenaires ; avis conseil laboratoire ; proposition directeur INSU.

Art. 1<sup>er</sup>. – A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6113 – Institut des sciences de la terre d'Orléans, sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées par intérim, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2010, les personnes suivantes :

- directeur, M. Bruno SCAILLET, directeur de recherche au CNRS, en remplacement de M. Ary BRUAND ;
- directeur-adjoint, M. Ary BRUAND, professeur des universités, en remplacement de M. Bruno SCAILLET.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 mai 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

### Groupements de recherche - RMLR : 2722

#### Décision n° 100017INP du 4 mai 2010 portant création du GDR n° 3379 - Méthodes de champ de phase pour problèmes à frontière libre : de la théorie aux applications

INP

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis instances compétentes CoNRS ; proposition directeur INP

Art. 1<sup>er</sup>. – Est créé, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le GDR suivant :

GDR n° 3379 - Méthodes de champ de phase pour problèmes à frontière libre : de la théorie aux applications

Directeur : M. Yann le BOUAR, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Mathieu PLAPP, chargé de recherche

**Institut de rattachement : Institut de physique**

Délégation : Ile-de-France Ouest et Nord

Sections d'évaluation : 5,15

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
le directeur de l'Institut de physique,  
Bertrand GIRARD



---

**Unités de service - RMLR : 2741****Décision n° 100038ISHS du 17 mai 2010 portant création du GDS n° 3378 - Fédération et ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ)**  
INSHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; proposition directeur INSHS.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est créé, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le GDS suivant :

GDS n° 3378 - Fédération et ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ)

**Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales**

*Délégation : Ile-de-France Ouest et Nord*

Sections d'évaluation : 32, 31, 33

Art. 2. - Mme Brigitte LEQUEUX, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice du GDS n° 3378, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de quatre ans.

Le président,  
Alain FUCHS

## Les personnels du CNRS

### Statut général des fonctionnaires - RMLR : 5111

**Décret n° 2010-619 du 7 juin 2010 fixant les modalités de l'intéressement des personnels de certains établissements publics relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services**  
Enseignement supérieur et recherche

JO du 09-06-2010, texte n° 25

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022320730&dateTexte=&categorieLien=id>

### Droit syndical - RMLR : 5233

**Arrêté du 20 mai 2010 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Enseignement supérieur et recherche

JO du 27-05-2010, texte n° 34

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022268419&dateTexte=&categorieLien=id>

### Avancement-Promotion - RMLR : 5311-4

**Décision n° 100032DRH du 10 mai 2010 relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS**  
DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 241-1-1 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs de recherche du CNRS pouvant être promu au titre de l'année 2011 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs de recherche hors classe	Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe et de 2 <sup>ème</sup> classe	3,00%	46
Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieurs de recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	14,00%	146

Art. 2. - En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs d'études du CNRS pouvant être promu au titre de l'année 2011 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs d'études hors classe	Ingénieurs d'études de 1 <sup>ère</sup> classe	20,10%	49
Ingénieurs d'études de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieurs d'études de 2 <sup>ème</sup> classe	16,9%	134

Art. 3. - En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de la recherche du CNRS pouvant être promu au titre de l'année 2011 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle (sélection professionnelle)	Techniciens de classe supérieure et techniciens de classe normale	6,00%	135
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	8,90%	72
Techniciens de classe supérieure	Techniciens de classe normale	15,10%	115

Art. 4. - En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la recherche pouvant être promu au titre de l'année 2011 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Adjoints techniques principaux de la recherche de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	19,8%	34
Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	55,60%	5

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 mai 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

---

**Cessation de fonctions - Dispositions générales - RMLR : 5311-71**

**Décret n° 2010-467 du 7 mai 2010 modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions**

Travail, solidarité et fonction publique

*JO du 11-05-2010, texte n° 27*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022191360&dateTexte=&categorieLien=id>

**Autres indemnités - RMLR : 5312-35**

**Arrêté du 3 mai 2010 fixant les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat au titre de l'année 2010**

Travail, solidarité et fonction publique

*JO du 22-05-2010, texte n° 22*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=65FA2F554185839364CE66E1AC6845D6.tpdjo07v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000022244470&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=65FA2F554185839364CE66E1AC6845D6.tpdjo07v_2?cidTexte=JORFTEXT000022244470&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

**Réglementation missions et changement de résidence - Dispositions communes - RMLR : 551**

**Arrêté du 11 mai 2010 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat**

Budget, comptes publics et réforme de l'Etat

*JO du 21-05-2010, texte n° 38*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=4C70407C64CDF917F979A07EC1E4E063.tpdjo07v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000022242591&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=4C70407C64CDF917F979A07EC1E4E063.tpdjo07v_2?cidTexte=JORFTEXT000022242591&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

### Régies de recettes et d'avances - RMLR : 613

**Décision n° 10A066DR04 du 13 avril 2010 relative au règlement de l'indemnité de responsabilité allouée à Mme Jocelyne BROSELARD, régisseur de recettes auprès du Laboratoire de l'accélérateur linéaire**

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu DEC. n° 10A055DR04 du 22-02-2010 ; attribution du crédit annuel.

Art. 1<sup>er</sup>. - De régler à Mme Jocelyne BROSELARD, la somme de 110 € (cent dix euros) pour l'exercice 2010, correspondant à l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs de recettes.

Art. 2. - Le montant de cette dépense, sera imputé au compte de fonctionnement du budget du Centre national de la recherche scientifique.

La déléguée régionale Ile-de-France Sud,  
Michèle SAUMON

### Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

**Décision n° 100267DR02 du 26 avril 2010 relative aux tarifs des produits de l'atelier de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592**

DR02 - Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des produits de l'atelier de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592, sont fixés suivant le catalogue joint en annexe :

Ces tarifs sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, soit 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 jusqu'au 31 mars 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ							
	GANTS						
		GANTS de PROTECTION THERMIQUE Long 33cm	E033	34,00	1	E114	
		GANTS LATEX Poudrés XS	E0342	2,88	1	E114	KIMTECH
		S	E0343	2,88	1	E114	KIMTECH
		M	E0353	2,88	1	E114	KIMTECH
		L	E0363	2,88	1	E114	KIMTECH
		GANTS LATEX Non poudrés XS	E03630A	4,94	1	E114	KIMTECH
		S	E03631A	4,94	1	E114	KIMTECH
		M	E03632A	4,94	1	E114	KIMTECH
		L	E03633A	4,94	1	E114	KIMTECH
		GANTS VINYLE S	E0411	3,39	1	E114	
		M	E04211	3,39	1	E114	
		L	E0431	4,20	1	E114	
		GANTS NITRILE Non poudrés S	E0343B	7,00	1	E114	
		M	E0353B	7,00	1	E114	
		L	E0363B	7,00	1	E114	
		GANTS de MANUTENTION croûte cuire	E037	2,99	1	E114	DISTRICLEAN

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		GANTS de MENAGE Taille 6/7	E038	1,16	1	E114	DISTRI CLEAN
		7/8	E039	0,55	1	E114	DISTRI CLEAN
		8/9	E040	0,55	1	E114	DISTRI CLEAN
	PROTECTION						
		BLOUSE MIXTE BLANCHE Taille 0, sans logo IJM	HS007	21,90	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 1, sans logo IJM	HS008	21,90	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 2	E009	24,70	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 3	E010	24,70	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 4	E011	24,70	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 5	E0112	24,70	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 6	E0113	26,52	1	A201	PRODUXTIL
		BLOUSE BLEUE Travaux d'atelier Taille 2-3-4	E0111	16,68	1	A201	PRODUXTIL
		BLOUSE CLARISSE Taille 1	E099T	23,17	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 2	E0010T	23,17	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 3	E011T3	23,17	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 4	E012T	23,17	1	A201	PRODUXTIL
		TABLIER à BAVETTE	E068	5,57	1	A201	PRODUXTIL
		COMBINAISON Non tissée Taille M (x50) Sur Cde	E034M	57,00	1	E114	
		COMBINAISON Non tissée Taille L (x50) Sur Cde	E034L	57,00	1	E114	
		COMBINAISON Non tissée Taille XL (x50) Sur Cde	E034XL	57,00	1	E114	
		MASQUE de PROTECTION Coquille en fibre de polyester	E048A	0,08	1	E114	
	Nouveau	MASQUE de PROTECTION Respiratoire filtrant FFP2	E0481	1,03	1	E114	
		LUNETTE de PROTECTION "UVEX" Mono-écran	D120	7,70	1	E114	
	FILM/PAPIER						
		FILM ALUMINIUM 200mx30cm 14µ	E002	17,22	1	E104	
		PAPIER BENCHGUARD 60x49cm	D026	43,36	1	E104	
		PAPIER FILTRE blanc 42x52cm, Rame de 7 Kg	D028	22,70	1	E104	
		PAPIER WHATMAN N°3 MM CHR	D032	161,47	1	E104	WHATMAN
		Papier d'essuyage KIMWIPPES 115x215mm (280 feuilles)	E046A	3,83	1	E104	
	Nouveau	Papier d'essuyage OPTIQUE WHATMAN 100x150mm (25 f)	E046	3,01	1	E104	WHATMAN
		PARAFILM 10cmx75m	D033	24,40	1	E104	
		FILM SARAN 300mx30cm	D0192	35,70	1	E104	
		FILM PRESS' N SEAL 40m	D0194	9,60	1	E104	
		FILMPRO Etirable 300mx30cm	D0195	4,90	1	E104	
	SACS/ CONTAINERS à DÉCHETS BIO						

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		BOITE à DÉCHETS 250ml (Aiguille usagée)	E0121	1,20	1	B201	
		BOITE à DÉCHETS 2L (Objets contaminés)	E0132	1,85	1	B201	
		BOITE à DÉCHETS 500ml (Lames,aiguilles...)	E01312	1,34	1	B201	
		SAC AUTOCLAVE 300x500mm 10L (x20)	E058A	1,44	1	B201	
		SAC AUTOCLAVE 400x780mm 30L (x20)	E059A	2,80	1	B201	
		SAC pour DÉCHETS RADIOACTIFS 30L avec logo (x10)	E061	12,31	1	B201	
	RUBANS INDICATEURS						
		RUBAN ADHESIF de MARQUAGE COULEUR 19mmx12m	B001	2,50	1	E104	
		RUBAN INDICATEUR pour AUTOCLAVE 19mmx50m	B002	3,10	1	E104	
		RUBAN INDICATEUR pour POUPINEL 19mmx55m	B004	10,40	1	E104	
	ÉTIQUETTES						
	COTON/GAZE						
		GAZE HYDROPHILE (100mX0,65m)	E044	44,00	1	E104	
		COTON CARDÉ ÉCRU 500g	E0171	3,90	1	E104	
		COTON HYDROPHYLE 500g	E018	3,39	1	E104	
		COTON TIGES	D016	2,15	1	E104	
SÉQUENCAGE							
	ETIQUETTE						
		ETIQUETTES de SEQUENCAGE "MWG" (Prepaid Label)	B1094	5,30	1	E254	MWG
CHIMIE/ BIOCHIMIE							
	ACIDES						
		ACIDE ACÉTIQUE 1litre	C003	5,05	1		PROLABO
		ACIDE CHLORHYDRIQUE 37 % NP 1litre	C005	2,76	1		PROLABO
		ACIDE CITRIQUE NP 1Kg	C006	8,00	1		PROLABO
		ACIDE FORMIQUE NP 1 litre	C0061	7,90	1		PROLABO
		ACIDE NITRIQUE 69% NP 1 litre sur cde	C007	9,15	1		PROLABO
		ACIDE ORTHOBORIQUE NP 1Kg	C008	7,05	1		PROLABO
		ACIDE SULFURIQUE 95% NP 1 litre sur cde	C009	3,75	1		PROLABO
		ACIDE TRICHLOROACÉTIQUE NP 1Kg	C010	27,00	1	E222	PROLABO
		ACIDE PROPIONIQUE pour la synthèse 1 litre	C069	19,84	1	E232	MERCK
	PRODUITS de CHIMIE						
		AMMONIUM ACÉTATE NP 1Kg	C013	12,80	1		PROLABO
		AMMONIUM CHLORURE NP 1Kg	C0131	12,50	1		PROLABO

	DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	AMMONIUM SULFATE NP 1Kg	C014	8,00	1		PROLABO
	CALCIUM CHLORURE NP 1Kg	C022	9,65	1		PROLABO
	GLUCOSE Rectapur 1Kg	C030	9,60	1		PROLABO
	GLYCEROL BI-DISTILLE 99,5% NP 1 litre	C031	13,20	1	E224	PROLABO
	GLYCINE PA 1Kg	C0312	14,00	1	E225	EUROMEDEX
	GLYCOGEN 0,5ml	C0311	52,00	1	E222	MP Biomedicals
	IPTG Dioxane free 5g	C0321	18,55	1	E234	EUROMEDEX
	MAGNÉSIUM CHLORURE HEXAHYDRATÉ PA 250g	C074	11,50	1		MERCK
	METHYL 4- HYDROXYBENZOATE 99% 1Kg	C068	29,70	1	E231	PROLABO
	METHYL 4 - HYDROXYBENZOATE - SEL DE SODIUM 5Kg	C068A	160,00	1	E231	MERCK
	PARAFORMALDEHYDE en poudre 1Kg	C073	34,20	1	E222	PROLABO
	POTASSIUM ACÉTATE NP 1Kg	C044	34,00	1		PROLABO
	POTASSIUM CHLORURE PA 1Kg	C045	6,26	1		PROLABO
	POTASSIUM DIHYDROGENOPHOSPHATE NP1Kg	C046	28,00	1	E222	PROLABO
	POTASSIUM HYDROXYDE Solution 38 % NP 1 litre	C047	11,50	1		PROLABO
	POTASSIUM HYDROXYDE en pastilles 1Kg	C048	9,63	1		PROLABO
	DI-POTASSIUM HYDROGENOPHOSPHATE NP 500g	C050	23,00	1		PROLABO
	DI-POTASSIUM HYDROGENOPHOSPHATE Rectapur 1Kg	C051	19,00	1		PROLABO
	URÉE NP 1Kg	C065	14,10	1	E222	PROLABO
	SACCHAROSE NP 1Kg	C054	7,10	1		PROLABO
	SDS Ultra pur, Sol 20 % 1 litre	C0544	36,00	1	E234	EUROMEDEX
	SODIUM ACÉTATE PA 1Kg	C055	22,88	1		PROLABO
	SODIUM HYDROGÉNOCARBONATE NP 1Kg	C056	9,90	1	E222	PROLABO
	SODIUM CARBONATE ANHYPRE PA 1Kg Supprimer	C0561	14,28	1		SDS
	SODIUM CHLORURE PA 1Kg	C057	5,15	1	E222	PROLABO
	TRI-SODIUM CITRATE NP1Kg	C058	7,80	1		PROLABO
	SODIUM HYDROXYDE PASTILLES PA 1Kg	C059	10,75	1		PROLABO
	SODIUM HYDROXYDE SOLUTION PA 1Kg	C060	7,85	1	E222	PROLABO
	DI-SODIUM HYDROGENOPHOSPHATE PA 1Kg	C061	18,70	1	E222	EUROMEDEX
	SODIUM DIHYDROGÉNOCARBONATE 1Kg	C062	12,00	1		PROLABO
	SODIUM SULFATE NP 1Kg	C0621	5,50	1		PROLABO
	TRIS BASE Ultra pur 1Kg	C0641	19,50	1	E225	EUROMEDEX

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		X-GAL 1g	C066A	25,20	1	E234	EUROMEDEX
	RÉACTIFS pour ACIDES NUCLÉIQUES						
		ACRYLAMIDE (99,4%) Bis Acrylamide 19/1 40% Solution 500ml	C0024	18,75	1	E225	EUROMEDEX
		ACRYLAMIDE (99,4%) Bis Acrylamide 29/1 40% Solution 500ml	C0025	18,75	1	E225	EUROMEDEX
		ACRYLAMIDE (99,4%) Bis Acrylamide 37,5/1 40% Solution 500ml	C0022	18,75	1	E225	EUROMEDEX
		AGAROSE Standard 100g	C0023	62,70	1	E225	MP Biomedicals
		ETHIDIUM BROMIDE (BET) Solution 10ml 0.5mg/ml	E406	7,80	1	E225	EUROMEDEX
	Nouveau	SYBR Safe DNA gel stain - 10,000X concent in DMSO (400µl)	C075	59,50	1	E225	INVITROGEN
		TBE 10X Solution 2,5 litres	C0621A	13,65	1	E234	EUROMEDEX
		TE Buffer (1X) 1Litre sur cde	C0624	20,00	1	E241	MP Biomedicals
		TEMED 25ml	C0623	6,80	1	E225	EUROMEDEX
	Nouveau	TAE 10X Solution 1 litre	C0625	5,60	1	E234	EUROMEDEX
	SOLVANTS						
		ACETONE TECHNIQUE 5 litres sur cde	C001	7,93	1		PROLABO
		ACETONE NP 1 litre sur cde	C002	3,70	1		PROLABO
		ACETONITRILE pour HPLC NP 1 litre Supprimer par le fournisseur		9,57	1		PROLABO
		ACETONITRILE pour HPLC NP 2,5 litre sur cde	C0021	89,70	1		PROLABO
		AQUA PHÉNOL 250ml	C0431	38,50	1		MP Biomedicals
		CHLOROFORME NP 1 litre	C023	4,95	1		PROLABO
		DIETHYLE OXYDE (ether) NP 1 litre sur cde	C024	9,51	1		PROLABO
		BUTANOL 1 NP 1 litre	C021	6,95	1		PROLABO
		DICHLOROMETHANE Rectapur 1 litre sur cde	C025	5,50	1		PROLABO
		ETHANOL 95 % Rectapur 5 litres	C027	8,51	1		PROLABO
		ETHANOL 70% Rectapur 5 litres	C027A	8,88	1		PROLABO
		ETHANOL ABSOLU 1 litre	C028	8,97	1		MERCK
		ETHANOL ABSOLU NP 1 litre	C029	3,53	1		PROLABO
		METHANOL PA 1 litre	C035	7,06	1		MERCK
		METHANOL CHROMATOGRAPHIE 1 litre sur cde	C036	29,20	1		MERCK
		METHANOL HPLC 1 litre sur cde	C037	2,75	1		PROLABO
		METHANOL NP 1 litre	C038	3,45	1		PROLABO
		METHANOL Rectapur 5 litres sur cde	C040	7,06	1		PROLABO



		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		METHYL 3 BUTANOL1, 1 litre sur cde	C041	27,87	1		PROLABO
		OPTIPHASE HISAFE III 5 litres sur cde	C033	85,00	1		Perkin elmer
		OPTISCINT HISAFE 5 litres sur cde	C034	70,30	1		Perkin elmer
		PROPANOL 2 (ISO) PA 1 litre	C052	8,86	1		MERCK
		PROPANOL 2 (ISO) NP 1 litre	C053	4,19	1		PROLABO
		TOLUENE NP 1 litre sur cde	C063	3,89	1		PROLABO
		WHITE SPIRIT TECHNIQUE 1 litre Supprimer	C066	1,70	1		
		XYLENE NP 1 litre	C067	4,07	1		PROLABO
	ANALYSE PROTEINES						
		NuPAGE Novex 4-12% Bis-Tris Gel 1.0mm, 10 well	C082	119,00	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0321BOX
	Nouveau	NuPAGE Novex 4-12% Bis-Tris Gel 1.0mm, 12well	C085	119,00	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0322BOX
		NuPAGE Novex 4-12% Bis-Tris Gel 1.5mm, 10 well	C080	136,00	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0335BOX
		NuPAGE Novex 4-12% Bis-Tris Gel 1.5mm, 15 well	C084	136,00	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0336BOX
		NuPAGE Novex 10% Bis-Tris Gel 1.0mm, 10 well	C081	119,00	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0301BOX
		NuPAGE Novex 10% Bis-Tris Gel 1.0mm, 15 well	C083	122,40	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0303BOX
	Nouveau	NuPAGE Novex 12% Bis-Tris Gel 1.0mm, 10 well Sur Cde	C086	129,20	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0341BOX
		NuPAGE Antioxidant 15ml	C090	22,50	1	E225	ref INVITROGEN NP0005
		NuPAGE MES SDS Running Buffer (20X) 500ml	C091	51,00	1	E225	ref INVITROGEN NP0002
		NuPAGE MOPS SDS Running Buffer (20X) 500ml	C092	51,00	1	E225	ref INVITROGEN NP0001
	Nouveau	INHIBITEUR de PROTEASES Complete (1x20 tablets)	C097	146,65	1x20	E225	Réf ROCHE 1186145001
	Nouveau	INHIBITEUR de PROTEASES Complete, EDTA-free (1x20 tablets)	C098	133,87	1x20	E225	Réf ROCHE 05056489001
	Nouveau	INHIBITEUR de PROTEASES Complete, Mini, EDTA-free (1x25 tablets)	C099	89,42	1x25	E225	Réf ROCHE 11836170001
KITS de BIO/MOL							
	KITS MAXI PREP						
		QIAFILTER Plasmid MAXI Kit (25 preps)	C0531	364,00	1	E234	QIAGEN

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		NUCLEOBOND Xtra MAXI Plus (10 preps)	G4300	105,60	1	E234	MACHEREY NAGEL
	Nouveau	HIPURE FILTER MAXI PREP Kit (25 réactions)	KBM541	275,00	1	E234	INVITROGEN
	Nouveau	HIPURE FILTER MAXI PREP avec PRECIPITATOR (25 réactions)	kBM540	360,00	1	E234	INVITROGEN
	KITS MIDI PREP						
		QIAFILTER Plasmid MIDI Kit (25 preps)	C0532	175,20	1	E234	QIAGEN
		NUCLEOBOND Xtra MIDI Plus (10 preps)	G4100	52,08	1	E234	MACHEREY NAGEL
	Nouveau	HIPURE FILTER MIDI PREP Kit (25 réactions)	KBM542	130,00	1	E234	INVITROGEN
	KITS MINI PREP						
		QIAPREP Spin MINIPREP Kit (50 preps)	C0535	70,55	1	E234	QIAGEN
		NUCLEOSPIN Plasmid MINIPREP (50 preps)	G4000	44,14	1	E234	MACHEREY NAGEL
	Nouveau	QUICK PLASMINI MINI PREP Kit (50 réactions)	KBM545	45,00	1	E234	INVITROGEN
	KITS EXTRACTION						
		QIAQUICK Gel EXTRACTION Kit (50 preps)	C0534	80,75	1	E234	QIAGEN
		NUCLEOSPIN EXTRACT II (50 preps)	G4200	52,22	1	E234	MACHEREY NAGEL
	Nouveau	QUICK GEL EXTRACT Kit (50 réactions)	KBM544	50,00	1	E234	INVITROGEN
	Nouveau	NUCLEOSPIN RNA II (50 preps)	G4400	146,30	1	E234	MACHEREY NAGEL
		EXTRACT-N-AMP Tissue PCR Kit	C20KT	171,08	1	E234	SIGMA
		REEXTRACT-N-AMP Tissue PCR Kit	C30KT	164,64	1	E234	SIGMA
		TISSUE PREPARATION SOLUTION 30ml	C40KT	153,36	1	E234	SIGMA
	Nouveau	REEXTRACT-N-AMP PCR Ready MIX 1,2ml	C50KT	81,17	1	E234	SIGMA
	KITS de PURIFICATION						
		QIAQUICK PCR PURIFICATION Kit (50 preps)	28104	80,75	1	E234	QIAGEN
	Nouveau	MinElute Reaction Cleanup Kit (50 réactions)	C0538	90,90	1	E234	QIAGEN
	Nouveau	PCR PURIFICATION Kit (50 columns)	KBM543	50,00	1	E234	INVITROGEN
	AUTRES KITS						
		QuantiTect SYBR Green PCR Kit (200rxn) sur cde	C05371	396,00	1	E234	QIAGEN
	Nouveau	POWER SYBR Green PCR Master Mix (5ml)	KBM5372	245,00	1	E234	INVITROGEN
		Kit ECL WESTERN BLOTTING reagents for 4000 cm <sup>2</sup> sur Cde	KB001	294,40	1	E231	GE Healthcare
		Kit ECL WESTERN BLOTTING reagents for 1000 cm <sup>2</sup>	KB002	147,20	1	E231	GE Healthcare

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		BUFFER PB "Binding Buffer" QIAGEN 500ml sur cde	C0536	57,35	1	E234	QIAGEN
RÉACTIFS de BIO/MOL							
	ENZYMES de MODIFICATION						
		T4 DNA LIGASE (100u)	EM004	17,70	1	E233	INVITROGEN
		T4 DNA LIGASE (100u) supprimer	EM011	35,77	1	E233	ROCHE
		T4 DNA LIGASE (400u)	M0202S	57,12	1	E233	OZYME
		T4 DNA LIGASE (100u) supprimer	EM005	30,40	1	E233	PROMEGA
		DNase I recombinant, RNase free (10 000u)	EM0022	108,74	1	E233	ROCHE
	Nouveau	Dnase I, RNase free (1000u)	M0303S	48,96	1	E233	OZYME
		DNase I, 100mg (2 X 10 000u)	EM0012	51,06	1	E233	ROCHE
		PHOSPHATASE ALCALINE 1u/µl (1000u)	EM0052	46,52	1	E233	ROCHE
		PHOSPHATASE ALCALINE 20u/µl (1000u)	EM0053	46,52	1	E233	ROCHE
		PHOSPHATASE ALCALINE (CALF) 10u/µl (1000u)	M0290S	56,10	1	E233	OZYME
	Nouveau	CALF INTESTINAL ALKALINE PHOSPHATASE 20u/µl (1000u)	EM0051	46,50	1	E233	INVITROGEN
		POLYNUCLÉOTIDE KINASE T4 (200u) supprimer	EM0072	108,48	1	E233	ROCHE
		T4 POLYNUCLEOTIDE KINASE (500u)	M0201S	50,32	1	E233	OZYME
		PROTÉINASE K 100mg	EM0082C	83,20	1	E234	PROMEGA
		RNase A 100mg	EM0092	56,44	1	E233	ROCHE
	Nouveau	Terminal Transferase (500u)	M0252S	65,60	1	E233	OZYME
	Nouveau	Terminal Transferase (800u)	EM006	56,48	1	E233	ROCHE
		QUICK LIGATION KIT 30 Réactions	M2200S	84,32	1	E233	OZYME
	ENZYMES d'AMPLIFICA- TION						
		TAQ CORE KIT 10 (250u) + dNTPs Mix 10mM supprimer	EM0023	30,00	1	E233	MP Biomédicals
		TAQ DNA POLYMERASE (400u) (Tampon + MgSO4)	M0267S	48,28	1	E233	OZYME
	Nouveau	PLATINIUM TAQ DNA POLYMERASE (100 Réactions)	EM0031	45,00	1	E233	INVITROGEN
		GO TAQ POLYMERASE (500u)	EM0021	75,00	1	E233	PROMEGA
		TAQ POLYMERASE (250u)	EM0101	60,50	1	E233	APPLIED
		TAQ POLYMERASE (500u)	EM003	90,00	1	E233	INVITROGEN
		TAQ DNA POLYMERASE (400u) (Tampon + MgCL2)	M0273S	48,28	1	E233	OZYME
		VENT DNA POLYMERASE (200u)	M0254S	68,00	1	E233	OZYME
		DNA POLYMERASE I (500u)	M0209S	52,80	1	E233	OZYME
		KLEENOW DNA POLYMERASE (1u/µl) Séquencing grade (100u) supprimer	EM0032	69,16	1	E233	ROCHE
		KLEENOW DNA POLYMERASE (2u/µl) Labelling grade (100u)	EM0042	51,19	1	E233	ROCHE

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		KLEENOW DNA POLYMERASE I (200u)	M0210S	48,00	1	E233	OZYME
		T4 DNA POLYMERASE (150u)	M0203S	53,04	1	E233	OZYME
		T7 RNA POLYMERASE (2500u) supprimeur	EM001	56,71	1	E233	INVITROGEN
		T7 RNA POLYMERASE (5000)	M0251S	55,76	1	E233	OZYME
		PFU DNA POLYMERASE (100u)	M7741	88,74	1	E233	PROMEGA
		PHUSION HIGH FIDELITY DNA POLYMERASE (100u)	F530S	90,10	1	E231	OZYME
	Nouveau	AccuPrime PFX DNA Polymerase (200 réactions)	EM007	210,00	1	E233	INVITROGEN
		SUPERSCRIPT II REVERSE TRANSCRIPTASE (10 000u)	EM009	126,00	1	E233	INVITROGEN
	Nouveau	SUPERSCRIPT III REVERSE TRANSCRIPTASE (2 000u)	EM0093	67,50	1	E233	INVITROGEN
	Nouveau	SUPERSCRIPT III VILO (50 réactions)	EM0094	413,00	1	E233	INVITROGEN
		M-MLV REVERSE TRANSCRIPTASE (40 000u)	EM008	106,00	1	E233	INVITROGEN
		Kit pGEM-T Easy Vector System I (20 réact)	A1360	164,90	1	E234	PROMEGA
	ENZYMES de RESTRICTION						
		AAT II (500u) sur Cde	R0117S	56,80	1	E233	OZYME
		ACC I (500u) sur Cde	R0161S	70,55	1	E233	OZYME
		ACC I (500u) sur Cde	ER001	28,00	1	E233	INVITROGEN
		AGE I (250u) sur Cde	R0552S	57,80	1	E233	OZYME
		APA I (5 000u) sur cde	ER002	31,03	1	E233	PROMEGA
		AVA I (300u) sur Cde	ER003	24,58	1	E233	INVITROGEN
		AVA II (200u) supprimeur	ER004	18,20	1	E233	PROMEGA
		BAM HI (2 000u)	ER005	8,10	1	E233	INVITROGEN
		BAM HI (2 500u)	ER0052	17,68	1	E233	ROCHE
		BAM HI (10 000u)	R0136S	40,12	1	E233	OZYME
		BGL II (2 000u)	R0144S/	42,84	1	E233	OZYME
		BGL II (2 000u)	ER008	30,60	1	E233	INVITROGEN
		CLA I (500u)	ER0082	28,77	1	E233	ROCHE
		DDE I (200u) supprimeur	ER0083	23,70	1	E233	ROCHE
		DPN I (100u)	ER010	23,85	1	E233	INVITROGEN
		DPN I (1 000u)	R0176S	55,08	1	E233	OZYME
		ECO RI (5 000u)	ER011	11,35	1	E233	INVITROGEN
		ECO RI (5 000u) supprimeur	ER0112	17,98	1	E233	ROCHE
		ECO RI (10 000u)	R0101S	34,68	1	E233	OZYME
		ECO RI (5 000u)	ER012	16,20	1	E233	PROMEGA
		ECO RV (4 000u)	R0195S	43,52	1	E233	OZYME
		ECO RV (2 000u)	ER013	21,68	1	E233	INVITROGEN
		ECO RV (2 000u)	ER0132	38,03	1	E233	ROCHE
		HINC II (200u) supprimeur	ER0131	21,60	1	E233	PROMEGA
		HINC II (1 000u)	R0103S	56,80	1	E233	OZYME
		HIND III (5 000u)	ER0152	22,40	1	E233	ROCHE
		HIND III (5 000u)	ER014	15,45	1	E233	INVITROGEN
		HIND III (10 000u)	R0104S/	39,44	1	E233	OZYME
		HPA I (500u)	R0105S	51,68	1	E233	OZYME

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		KPN I (2 000u)	ER017	19,34	1	E233	INVITROGEN
		KPN I (3 000u)	R0142S	41,48	1	E233	OZYME
		MLU I (1 000u)	R0198S	46,92	1	E233	OZYME
		MLU I (1 000u)	ER018	25,75	1	E233	INVITROGEN
		NCO I (200u) supprimer	ER0211	13,72	1	E233	PROMEGA
		NCO I (1 000u)	R0193S	51,68	1	E233	OZYME
		NDE I (4 000u)	R0111S	52,36	1	E233	OZYME
		NHE I (1 000u)	R0131S	49,64	1	E233	OZYME
		NOT I (200 U )	ER01911	54,08	1	E233	ROCHE
		NOT I (500u)	R0189S	53,04	1	E233	OZYME
		NOT I (1 000u)	ER019	75,70	1	E233	INVITROGEN
		NRU I (1 000u)	R0192S	48,28	1	E233	OZYME
	Nouveau	PAC I (250u)	R0547S	56,44	1	E233	OZYME
	Nouveau	PSHA I (1 000u) sur Cde	R0593S	68,00	1	E233	OZYME
		PST I (3 000u) supprimer	ER0252	21,44	1	E233	ROCHE
		PST I (3 000u)	ER020	13,15	1	E233	INVITROGEN
		PST I (10 000u)	R0140S	48,96	1	E233	OZYME
		PVU I (250u)	ER021	27,85	1	E233	INVITROGEN
		PVU I (300u)	R0150S	62,40	1	E233	OZYME
		PVU II (1500u)	ER022	9,27	1	E233	INVITROGEN
		PVU II (5 000u)	R0151S	54,40	1	E233	OZYME
		SAC I (1 000u) supprimer	ER0232	31,08	1	E233	ROCHE
		SAC I (2 000u)	R0156S	38,76	1	E233	OZYME
	Nouveau	SAC II (2 000u)	R0157S	49,64	1	E233	OZYME
		SAL I (1 000u)	ER023	17,66	1	E233	INVITROGEN
		SAL I (2 000u)	R0138S	44,88	1	E233	OZYME
		SCA I (1 000u)	R0122S	62,40	1	E233	OZYME
		SMA I (1 000u)	ER024	16,23	1	E233	INVITROGEN
		SPE I (200u)	ER025	27,40	1	E233	INVITROGEN
		SPE I (500u)	R0133S	49,64	1	E233	OZYME
		SPH I (200u) supprimer	ER0313	68,09	1	E233	ROCHE
		SPH I (250u)	R0182S	52,36	1	E233	OZYME
		SSP I (1 000u) sur cde	R0132S	59,20	1	E233	OZYME
		XBA I (1 000u)	ER0303	15,95	1	E233	ROCHE
		XBA I (3 000u)	R0145S	44,20	1	E233	OZYME
		XHO I (3 000u) supprimer	ER031	27,05	1	E233	PROMEGA
		XHO I (5 000u)	ER0373	40,64	1	E233	ROCHE
		XHO I (5 000u)	R0146S	44,20	1	E233	OZYME
	NUCLÉOTIDES						
		dNTP set 100 mM/4x25 µmol	NU005	60,00	1	E234	PROMEGA
		PCR Nucléotide Mix 200 µl	NU006	36,40	1	E231	PROMEGA
		PCR Nucléotide Mix 200 µl	NU008	21,10	1	E231	ROCHE
	Nouveau	100mM dNTP Set (4x25µmol)	NU007	63,00	1	E234	INVITROGEN
	MARQUEURS de TAILLE						
		1Kb DNA Ladder (250 µg)	PM001	79,00	1	E231	INVITROGEN
		1Kb DNA Ladder (100 µg )	N3232S	42,84	1	E231	OZYME
		1Kb DNA Step Ladder (90 µg)	KB008	43,00	1	E231	PROMEGA
		100bp DNA Ladder (250 µl)	PM002	42,00	1	E231	PROMEGA
		100bp DNA Ladder (50 µg )	N3231S	42,84	1	E231	OZYME

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		X174 RF DNA/Ha III Fragments (40µg) sur Cde	PM003	48,81	1	E231	INVITROGEN
		Prestained Protein Marker (175 mini-dépôts)	P7708S	84,32	1	E231	OZYME
	Nouveau	SeeBlue Plus2 Pre-Standard 500µl	PM008	129,00	1	E231	INVITROGEN
	RNASIN						
		Recombinant Rnasin (2 500u)	R001	68,85	1	E233	PROMEGA
	Nouveau	RNaseOUT Recombinant Ribonuclease Inhibitor (5000u)	R002	60,00	1	E233	INVITROGEN
RÉACTIFS pour CULTURE CELLULAIRE							
	MILIEUX de CULTURE						
		MEM (1X), liquid, avec Earles salts, avec Glutamax I, 500ml	RCC101	4,75	1	E241	Ref INVITROGEN 41090028
		D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec Glutamax I, avec Sodium Pyrivate, 500ml	RCC111	4,45	1	E241	Ref INVITROGEN 31966021
		D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec Glutamax I, sans Sodium Pyrivate, 500ml	RCC112	3,95	1	E241	Ref INVITROGEN 61965026
		D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec L-Glutamine, 4,5g/L glucose avec Sodium Pyrivate, 500ml	RCC113	3,60	1	E241	Ref INVITROGEN 41966029
		D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec L-Glutamine, 4,5g/L glucose sans Sodium Pyrivate, 500ml	RCC116	3,60	1	E241	Ref INVITROGEN 41965039
		D-MEM (1X), liquid (Low Glucose), avec L-Glutamine, 1g/L glucose avec Sodium Pyrivate, 500ml	RCC114	3,60	1	E241	Ref INVITROGEN 31885023
	Nouveau	D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec L-Glutamine, 4500mg/L D-glucose sans Sodium Pyrivate, Rouge de phénol 500ml	RCC118	4,60	1	E241	Ref INVITROGEN 21063029
		D-MEM/F-12 (1:1) (1X), liquid avec Glutamax, 500ml sur Cde	RCC115	7,20	1	E241	Ref INVITROGEN 31331028
		D-MEM/F-12 (1:1) (1X), liquid sans L-Glutamine, 500ml sur Cde	RCC117	6,60	1	E241	Ref INVITROGEN 21331020
		RPMI 1640 Medium (1X), liquid, avec L-Glutamine, 500ml	RCC121	2,95	1	E241	Ref INVITROGEN 21875034
		RPMI 1640 Medium (1X), liquid, sans L-Glutamine, 500ml	RCC122	2,75	1	E241	Ref INVITROGEN 31870025
		RPMI 1640 Medium (1X), liquid, avec Glutamax I, 500ml	RCC123	3,35	1	E241	Ref INVITROGEN 61870010
		L-Glutamine 200mM (100X), liquid 100ml	RCC131	4,10	1	E241	Ref INVITROGEN 25030024
	TAMPON/EAU						

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	Nouveau	D-PBS (10X), liquid, sans Calcium, sans Magnésium, 500ml	RCC201	7,15	1	E241	Ref INVITROGEN 14200067
		D-PBS (1X), liquid, sans Calcium, sans Magnésium, sans Phenol Red, 500ml	RCC202	3,15	1	E241	Ref INVITROGEN 14190094
		UltraPure Dnase/Rnase-Free Distilled Water 500ml	RCC211	3,35	1	E241	Ref INVITROGEN 10977035
	TRANSFEC-TION						
		Lipofectamine 2000 Transfection Reagent 1,5ml	RCC301	480,00	1	E234	Ref INVITROGEN 11668019
		Lipofectamine 2000 Transfection Reagent 0,75ml	RCC302	300,00	1	E234	Ref INVITROGEN 11668027
	Nouveau	Oligofectamine Transfection Reagent 1ml	RCC304	367,00	1	E234	Ref INVITROGEN 12252011
	SÉRUM						
		FBS Fœtal Bovine Serum, Origin: E.U. Approved (South American) 500ml	RCC401	52,00	1	E242	Ref INVITROGEN 10270106
	ANTIBIOTIQUE						
		Penicillin-Streptomycin, liquid 100ml	RCC501	5,70	1	E241	Ref INVITROGEN 15140122
	Nouveau	Ampicillin Sodium salt 1g	RCC502	1,50	1	E241	EUROMEDEX
	TRYPSIN						
		Trypsin-EDTA 1X (0,05% Trypsin with EDTA 4Na) 100ml	C0642	4,15	1	E241	Ref INVITROGEN 25300054
DISSECTION et PRÉLÈVEMENT							
	SERINGUES						
		SERINGUE STÉRILE 1ml (x100)	D0491	7,88	1	E102	TERUMO
		2ml (x100)	D0492	4,65	1	E102	TERUMO
		5ml (x100)	D04921	6,32	1	E102	TERUMO
		10ml (x100)	D0493	8,98	1	E102	TERUMO
		20ml (x50)	D04931	6,90	1	E102	TERUMO
		50ml (x25)	D0494	8,90	1	E102	TERUMO
	AIGUILLES						
		AIGUILLE STÉRILE 18G 1,2x40mm Rose (x100)	D0498	1,99	1	E102	TERUMO
		20G 0,9x25mm Jaune (x100)	O1015	2,03	1	E102	TERUMO
		21G 0,8x50mm Vert (x100)	D0497	2,24	1	E102	TERUMO
		23G 0,6x25mm Bleu (x100)	D0496	2,75	1	E102	TERUMO
		26G 0,45x12mm Marron(x100)	D0495	2,26	1	E102	TERUMO
		30G 0,3x13mm Beige (x100)	D0499	12,80	1	E102	TERUMO
	SPATULES						
		MICRO-SPATULE DOUBLE 130mm	D050	2,80	1	E112	DUTSCHER
		SPATULE DOUBLE Flexible 180mm	D051	3,96	1	E112	DUTSCHER

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		SPATULE DOUBLE Flexible 500mm	D051A	9,93	1	E112	DUTSCHER
		SPATULE CUIILLIÈRE 150mm	D052	7,40	1	E112	DUTSCHER
	PINCES						
		PINCE à DISSECTION DROITE 20cm Bout rond	D034	5,30	1	E112	DUTSCHER
		PINCE BRUCELLE DROITE 14,5cm Bout pointu	D035	3,15	1	E112	DUTSCHER
		PINCE BRUCELLE COURBEE 10,5cm Bout pointu	D036	5,30	1	E112	DUTSCHER
		PINCE BRUCELLE DROITE 10,5cm Bout pointu	D037	4,80	1	E112	DUTSCHER
		PINCE FINE DROITE 11cm Bout pointu "DUMONT N°5"	D038	3,90	1	E112	DUTSCHER
		PINCE FINE COURBEE 11cm Bout pointu "DUMONT N°7"	D039	4,30	1	E112	DUTSCHER
		PINCE pour FILTRES- MEMBRANES à bout plat	D039A	19,85	1	E112	DUTSCHER
		PINCE de SERRAGE 3 DOIGTS 30mm	D041	12,10	1	E112	DUTSCHER
		PINCE en BOIS 250mm	D042	2,90	1	E112	DUTSCHER
	CISEAUX						
		CISEAUX à DISSECTION FIN COURBÉE 11cm Bout pointue	D009	4,60	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX à DISSECTION COURBÉE 14cm Bout pointue/ arrondie	D010	3,15	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX à DISSECTION DROIT 14cm Bout pointue/pointue	D011	4,10	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX à DISSECTION FIN DROIT 11cm Bout pointue	D012	3,90	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX de LABORATOIRE 20cm Bout rond	D013	2,42	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX ULTRA-FINS DROIT 12cm Bout pointue/arrondie	D014	12,80	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX ULTRA-FINS COURBÉE 12cm Bout pointue/ pointue	D015	14,40	1	E112	DUTSCHER
	SCALPELS/ LAMES						
		MANCHE POUR LAME N°23	D048	1,78	1	E112	DUTSCHER
		MANCHE POUR LAME N°11	D048A	2,40	1	E112	DUTSCHER
		LAMES STÉRILES N°23 (Bte de 100)	D049	6,50	1	E112	DUTSCHER
		LAMES STÉRILES N°11 (Bte de 100)	D049B	6,50	1	E112	DUTSCHER
		SCALPELS JETABLES STÉRILES N°23	D046	0,29	1	E112	DUTSCHER
		SCALPELS JETABLES STÉRILES N°11	D046A	0,29	1	E112	DUTSCHER
Petits ÉQUIPEMENTS et ACCESSOIRES							
	FLACONNAGES RÉCIPIENTS						
		BECHER TPX Graduée 100ml	P001	1,48	1	E111	



		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		250m	P002	2,00	1	E111	
		600ml	P003	3,16	1	E111	
		1000ml	P004	5,00	1	E111	
		2000ml	P005	14,00	1	E111	
		5000ml	P006	17,65	1	E111	
		ENTONNOIR en Polypropylène Diam 60mm	P022	1,35	1	E111	
		Diam 140mm	P023	2,62	1	E111	
		Diam 180mm	P024	5,29	1	E111	
		EPROUVETTE TPX Graduée 10ml	P025	2,42	1	E111	
		25ml	P026	5,86	1	E111	
		50ml	P027	3,85	1	E111	
		100ml	P028	3,75	1	E111	
		250ml	P029	7,61	1	E111	
		500ml	P030	7,50	1	E111	
		1L	P031	13,00	1	E111	
		2L	P032	21,30	1	E111	
		COUPELLES de PESÉE Carrée 44x44mm (x250)	D024C	2,55	1x250	E102	
		84x84mm (x250)	D025C	5,05	1x250	E102	
		140x140mm (x250)	D025D	10,63	1x250	E102	
		BONBONNE en Polyéthylène 10 litres avec robinet	P008	27,20	1	E111	
		BONBONNE en Polyéthylène 30 litres avec robinet	P009	56,00	1	E111	
		BOUCHON à AILETTES 10mm (Sac de 2000) Pour réf P071	P013	10,43	1	E104	
		BOUCHON à AILETTES 11mm (Sac de 2000) Pour réf P072	P014	10,37	1	E104	
	Nouveau	FLACON COMPTE-GOUTTE 15ml (Pour huile à immersion)	EA134	1,25	1	E111	DUTSCHER
		CUVETTE PLASTIQUE Carrée 1L Supprimer	E019	1,57	1	B501	
		3L Supprimer	E020	2,82	1	B501	
		5L	E021	2,52	1	B501	
		8L	E022	3,71	1	B501	
		12L	E023	4,66	1	B501	
		30L	E024	29,70	1	B501	
		45L	E025	35,60	1	B501	
		SEAU PLASTIQUE 14L	E064	5,05	1	B501	
		PISSETTE Col large 125ml BLEUE	P064A	2,33	1	E111	VWR
		250ml Jaune	P065A	2,78	1	E111	VWR
		500ml Rouge	P066A	3,58	1	E111	VWR
		1000ml Bleue	P067	2,55	1	E111	VWR
		BOITE à STÉRILISER (Pipette en verre) 295x65x65mm sur cde	D130	58,70	1		DUTSCHER
	MICROPIPETTE PIPETEUR						
	Nouveau	MICROPIPETTE "EPPENDORF" Research 0,1-2,5µl Sur Cde	EA051	146,00	1	E112	EPPENDORF

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	Nouveau	0,5-10µl Sur Cde	EA052	146,00	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	2-20µl Sur Cde	EA053	146,00	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	10-100µl Sur Cde	EA054	146,00	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	20-200µl Sur Cde	EA055	146,00	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	100-1000µl Sur Cde	EA056	146,00	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	500-5000µl Sur Cde	EA057	146,00	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	MICROPIPETTE "FINNPIPETTE" F1 0,2-2µl	EA081	145,00	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	1-10µl	EA082	145,00	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	2-20µl	EA083	145,00	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	20-200µl	EA084	145,00	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	30-300µl Sur Cde	EA085	145,00	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	100-1000µl	EA086	145,00	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
		MICROPIPETTE "GILSON Néo Soft" P2	P037	148,00	1	E112	GILSON
		P10	P038	148,00	1	E112	GILSON
		P20	P039A	124,00	1	E112	GILSON
		P200	P040A	124,00	1	E112	GILSON
		P1000	P041	124,00	1	E112	GILSON
		P5000 sur cde	P042	180,00	1	E112	GILSON
		EMBOUT pour MICROPIPETTE "GILSON" P2	P0421	18,50	1	E112	GILSON
		P10	P0422	18,50	1	E112	GILSON
		P20	P043	9,50	1	E112	GILSON
		P200	P044	9,50	1	E112	GILSON
		P1000	P045	9,50	1	E112	GILSON
		P5000	P046	18,50	1	E112	GILSON
		PIPETTEUR MANUEL à mollette "PIPETTE PUMP" 2ml	P061	11,80	1	E112	VWR
		10ml	P062	10,10	1	E112	DUTSCHER
		25ml	P063	19,00	1	E112	VWR
		POIRE à PIPETTER Standard rouge sur Cde	D044	12,76	1	E112	
		POIRE à PIPETTER Universelle verte sur Cde	D045	15,64	1	E112	
	BOITES/ PORTOIRS de STOCKAGE						
		BOITE de STOCKAGE pour microtubes 1,5 et 2ml, avec couvercle	D0071	2,65	1	E112	
		PORTOIR DOUBLE FACE pour micro-tubes 0,5ml ou 1,5 et 2ml	D0072	3,90	1	E112	
		BOITE CONGÉLATION en carton 133x133mm, H 50mm, avec séparateur 9x9	D0073	2,00	1	E112	
	PETITS MATERIELS DIVERS						

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	Nouveau	MINUTEUR/DECOMPTEUR (TIMER) de poche	EA135	13,95	1	A111	
	TUYAUX						
		TUYAU PVC CLAIR Diam 4x7mm	D061	0,28	1	E104	NALGENE
		Diam 6x9mm	D062	0,39	1	E104	NALGENE
		Diam 7x10mm	D063	0,46	1	E104	NALGENE
		Diam 8x11mm	D064	0,52	1	E104	NALGENE
		Diam 10x14mm	D065	0,58	1	E104	NALGENE
		Diam 12x16mm	D066	0,92	1	E104	NALGENE
		Diam 15x20mm	D067	1,16	1	E104	NALGENE
		Diam 20x26	D0671	2,18	1	E104	NALGENE
		TUYAU PVC ARMÉ Diam 6,4x11,2mm	D068	2,87	1	E104	NALGENE
		Diam 7,9x12,7mm	D069	3,00	1	E104	NALGENE
		Diam 9,5x14,3mm	D070	3,14	1	E104	NALGENE
		Diam 12,7x19,1mm	D071	4,07	1	E104	NALGENE
		Diam 15,9x22,3mm	D072	6,40	1	E104	NALGENE
		Diam 19x25,4	D0721	7,20	1	E104	NALGENE
		TUYAU en SILICONE Diam 4x6mm	D088	1,04	1	E104	NALGENE
		Diam 6x10mm	D090	2,32	1	E104	NALGENE
		Diam 8x12mm	D091	2,80	1	E104	NALGENE
		Diam10x14mm	D092	3,80	1	E104	NALGENE
		Diam 12x15,5mm	D093	3,64	1	E104	NALGENE
		Diam 15x21mm	D094	7,20	1	E104	NALGENE
		Diam 20x27mm	D0941	11,60	1	E104	NALGENE
	BARREAUX d'AGITATION						
		BARREAUX D'AGITATION MAGNÉTIQUE 13x8mm	D001	3,91	1x5	E112	FISHER
		25x6mm	D002	0,70	1	E112	FISHER
		40x8mm	D003	1,10	1	E112	FISHER
		60x10mm	D004	1,94	1	E112	FISHER
		70x10mm	D005	2,30	1	E112	FISHER
	BRÛLEUR						
		BEC BUNSEN ROBINET+VEILLEUSE	D006	13,87	1	E112	
		BRÛLEUR LABOGAZ sans cartouche	D018	26,90	1	E112	
		CARTOUCHE BUTANE C206	D008	1,37	1	E202	
		TRÉPIED (Forme haute)	D055	11,94	1		
	FOURNITURE MICROSCOPIE						
		LAMPE MERCURE HBO 103W	D127	115,00	1	E502	BIOMEDISYST
		LAMPE MERCURE HBO 50W/ACL1	D128	105,00	1	E502	EUROSEP
		LAMPE XENOPHOT HLX12V 100W	D129	3,50	1	E502	EUROSEP
		LAMPE MERCURE HXP R 120W/45C VIS	D132	360,00	1	E502	BIOMEDISYST
		LAMPE PHOTO OPTIQUE 12V 100W GZ6,35 sur Cde	D133	12,50	1	E502	BIOMEDISYST

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		HUILE à IMMERSION Type DF 120ml	D100	31,17	1	E401	LEICA
		HUILE à IMMERSION Type DF Flacon goutte à goutte 8ml	D101	6,61	1	E401	LEICA
		LAMELLE RONDE Couvre objet, Diam 32mm	D110	7,30	1	E102	FISHER
CONSOMMA- BLES PLASTIQUES							
	BACTÉRIOLOGI E						
		BOITE de PÉTRI "GREINER" Diam 60mm avec ergots (x560)	P00621	20,82	1	E101	GREINER
		Diam 94mm avec ergots (x480)	P007A	25,26	1	E101	GREINER
		Diam 100mm avec ergots (x420)	P0071	24,80	1	E101	GREINER
	CULTURE CELLULAIRE						
	Nouveau	CHAMBRE de CULTURE "LAB-TEK" 2 Chbrs, à lamelle verre, non séparable	P068	83,94	2x8	E101	NUNC
	Nouveau	CHAMBRE de CULTURE "LAB-TEK" 4 Chbrs, à lamelle verre, non séparable	P069	83,94	2x8	E101	NUNC
	Nouveau	CHAMBRE de CULTURE "LAB-TEK" 8 Chbrs, à lamelle verre, non séparable	P070	83,94	2x8	E101	NUNC
		BOITE de PETRI "TPP" Diam 40x10mm (x20)	P0061	2,38	1	E101	TPP
		Diam 60x15mm (x14)	P0062	1,75	1	E101	TPP
		Diam 100x20mm (x10)	T93100	2,21	1	E101	TPP
		Diam 150x20mm (x5)	T93150	3,25	1	E101	TPP
		BOITES de CULTURE "NUNC" 4 Puits (x4) Sur Cde	P0675N	3,23	1	E101	NUNC
		PLAQUES de CULTURE "TPP" 6 Puits	P0675	0,81	1	E101	TPP
		12 Puits	P0676	0,81	1	E101	TPP
		24 Puits	P0677	0,81	1	E101	TPP
		96 Puits	P06771	0,81	1	E101	TPP
		FLACONS de CULTURE "TPP" Bouchon 2 positions 25cm2 (x10)	P0351	3,24	1	E101	TPP
		75cm2 (x5)	P0352	3,20	1	E101	TPP
		150cm2 (x3)	P0353	4,06	1	E101	TPP
		300cm2 (x3) Sur Cde	P0354	8,50	1	E101	TPP
		FLACONS de CULTURE "TPP" Bouchon filtrant 25cm2 (x10)	P0351F	3,56	1	E101	TPP
		75cm2 (x5)	P0352F	3,39	1	E101	TPP
		150cm2 (x3)	P0353F	4,33	1	E101	TPP
		300cm2 (x3) Sur Cde	P0354F	9,00	1	E101	TPP
		GRATTOIR de CELLULES long 24cm - lame 12mm	D121	0,76	1		TPP
		long 30cm - lame 20mm	D122	0,75	1		TPP
		long 38cm - lame 25mm	D123	1,06	1		TPP

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		CURE-DENTS en bois 65mm (x1000)	D019	2,80	1	E112	DUTSCHER
	POINTES						
		POINTES sans FILTRE "GILSON" D1000 200-1000µl	P0171	21,86	10x96	E102	GILSON
		D200 2-200µl	P0190	20,54	10x96	E102	GILSON
		D10 0,1-10µl	P021	24,51	10x96	E102	GILSON
		POINTES sans filtre "AXYGEN" Maxy Recovery 0.5-10µl	P017	15,90	10x96	E102	AXYGEN
		POINTES sans filtre "AXYGEN" Maxy Recovery 1-200µl	P018	13,95	10x96	E102	AXYGEN
		POINTES sans filtre "AXYGEN" Maxy Recovery 100-1000µl	P019A	15,90	10x100	E102	AXYGEN
	Nouveau	POINTES sans FILTRE "ART" Low Retention 10µl	P130	2,59	1x96	E102	ART
	Nouveau	200µl	P131	2,47	1x96	E102	ART
	Nouveau	1000µl	P132	2,93	1x80	E102	ART
		POINTES LONGUES CRISTAL GEL LOADING 1-200µl	P1200G	7,20	1x204	E102	STAR LAB
		POINTES à FILTRE "ART" Low Retention 0,1-10µl Reach	P110R	4,70	1x96	E102	ART
		0,5-20µl	P120	4,70	1x96	E102	ART
		1-100µl	P1100	4,70	1x96	E102	ART
		1-200µl	P1200	4,70	1x96	E102	ART
		100-1000µl	P1000	5,88	1x100	E102	ART
		100-1000µl Reach	P1000R	5,88	1x100	E102	ART
	Nouveau	POINTES à FILTRE 20-100-200µl "Multi Sorenson Multiguard 3"	P133	3,57	1x96	E102	Multi Sorenson
		POINTES "GREINER" Bleues 100-1000µl sur portoir	P0172A	1,24	1x60	E102	GREINER
		POINTES "GREINER" Jaunes 1-200µl sur portoir	P0191A	1,53	1x96	E102	GREINER
		POINTES 5000µl sur portoir	P1500	4,02	1x50	E102	GILSON
		POINTES "STARLAB" CRISTAL sur recharge, 0,1- 10µl Supprimer	P0802	16,00	10x96	E102	STAR LAB
		POINTES "STARLAB" CRISTAL sur recharge extra longues 0,1-10µl Supprimer	P0802R	16,00	10x96	E102	STAR LAB
		POINTES "STARLAB" sur recharge, jaunes biseautées 1-200µl	P0804	15,20	10x96	E102	STAR LAB
		POINTES "STARLAB" sur recharge, bleues graduées 100-1000µl	P0805	22,00	10x96	E102	STAR LAB
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 1ml non stérile (Incrément mini 10µl, max 200µl)	P141	64,80	1x100	E102	EPPENDORF
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 2,5ml non stérile (Incrément mini 25µl, max 500µl)	P142	64,80	1x100	E102	EPPENDORF
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 5ml non stérile (Incrément mini 50µl, max 1000µl)	P143	64,80	1x100	E102	EPPENDORF

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 10ml non stérile (Incrément mini 100µl, max 2000µl)	P144	64,80	1x100	E102	EPPENDORF
	CONSOMMABLES ROBOTIQUES						
		Consommable LightCycler - ROCHE					
		LightCycler CAPILLARIES 20µl (5x96)	P0704	156,20	1	E102	ROCHE
		LightCycler 480 Multiwell plate 384 (plaques) (1x10)	P0705	57,40	1	E102	ROCHE
		LightCycler 480 sealing foil Feuilles adhésives (1x50)	P0706	78,75	1	E102	ROCHE
		Consommables Automate epMotion - EPPENDORF					
		EpTIPS Motion 1-50µl sans filtre (1x96)	P150	6,54	1	E102	EPPENDORF
		EpTIPS Motion 1-50µl à filtre - Qualité PCR clean (1x96)	P150F	12,60	1	E102	EPPENDORF
		Réservoir epMotion 30ml - Qualité PCR clean (x5) sur cde	P151	10,44	1	E102	EPPENDORF
		EMBOUT ZIP TIP MC (1x96)	MCZIPTIP	225,88	1	E102	MILLIPORE
		C18 (1x96)	C18ZIPTIP	190,55	1	E102	MILLIPORE
	PIPETTES						
		PIPETTE STÉRILE "FALCON" 1ml (x1000)	P056	58,11	1	E102	FALCON
		2ml (x1000)	P057	65,93	1	E102	FALCON
		5ml (x200)	P058	21,51	1	E102	FALCON
		10ml (x200)	P059	21,51	1	E102	FALCON
		25ml (x100)	P060	44,34	1	E102	FALCON
		50ml (x100) sur cde	P079	58,50	1	E102	FALCON
		100ml (x50) sur cde	P060B	126,00	1	E102	FALCON
		PIPETTE de TRANSFERT 3ml Graduée, stérile (Emb/10)	P0601	29,90	1x500	E102	DUTSCHER
		PIPETTE de TRANSFERT 7ml Graduée, stérile (Emb/10)	P0602	27,80	1x500	E102	DUTSCHER
	TUBES						
		TUBE "FALCON" PPN Fond rond 5ml (Embal/25) [2063]	P074	64,09	1x500	E102	FALCON
		14 ml (Embal/Unit) [2006]	P073	67,50	1x500	E102	FALCON
		14ml (Embal/25) [2059]	P075	62,59	1x500	E102	FALCON
		TUBE "FALCON" PS Fond rond 14ml (Embal/25) [2001]	P076	65,70	1x500	E102	FALCON
		TUBE à CENTRIFUGER "FALCON" 15ml sur portoir [2097]	P077	68,86	1x500	E102	FALCON
		50ml sur portoir [2098]	P078	68,86	1x500	E102	FALCON
	Nouveau	TUBE "FALCON" 50ml sur portoir, avec bouchon "Flip Top"	P0781	84,20	1x440	E102	FALCON
	Nouveau	TUBE à CENTRIFUGER "CORNING" 15ml PP sur portoir	P097	55,00	1x500	E102	CORNING
	Nouveau	50ml PP sur portoir	P098	56,00	1x500	E102	CORNING

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		TUBE à HÉMOLYSE PPN 3ml, 12x55mm, non bouché, non stérile	P071	26,80	1x2500	E102	
		PS 5ml, 13x75mm, non bouché, non stérile	P072	23,71	1x4000	E102	
		FLACON de COMPTAGE pour SCINTILLATION 20ml avec bouchon	P035	78,07	1x1000	E102	
	MICROTUBES CUVES						
		TUBE AZOTE 2ml (Cryovials) Fond rond à jupe	P021211	15,00	1x100	E102	SIMPORT
		PASTILLES pour TUBE AZOTE (Inserts de couleurs)	P021221	1,88	1x100	E102	SIMPORT
		MICROTUBES "EPPENDORF" Safe-Lock 0,5ml	P048A	30,18	1x500	E102	EPPENDORF
		1,5ml	P047	30,96	1x1000	E102	EPPENDORF
		2ml	P048B	41,80	1x1000	E102	EPPENDORF
		MICROTUBES "TREFF" 0,5ml EasyFit	P0481	8,38	1x500	E102	TREFF
		MICROTUBES "TREFF" 1,5ml EasyFit	P050	13,50	1x1000	E102	TREFF
		MICROTUBES "ABGÈNE" Spécial PCR 0,2ml	P0483	24,08	1x1000	E102	THERMO SCIENTIFIC
		MICROTUBES "ABGÈNE" Spécial PCR 0,5ml	P0482	22,70	1x1000	E102	THERMO SCIENTIFIC
		MICROTUBES en BARETTE de 8 PCR 0,2ml avec capuchon en dôme	P0484	40,00	1x125	E102	AXYGEN
		MICROTUBES "AXYGEN" Maxi clear naturel 2ml	MCT200LC	5,75	1x250	E102	AXYGEN
		1,7ml	P051	4,10	1x250	E102	AXYGEN
		0,6ml	P052	7,50	1x500	E102	AXYGEN
		CUVE pour SPECTROPHOTOMETRIE Semi-micro PS 0,5-2ml	P0361	2,50	1x100	E102	STAR LAB
		CUVES d'ELECTROPORATION 2mm	D0191	9,65	1x5	E102	OZYME
	SPÉCIAL DROSO						
	TUBES DROSO						
		TUBE DROSO 25 X 95mm PS sur PLATEAU	P086	28,94	1x500	E101	
		25 X 95mm PS en VRAC	P087	21,60	1x500	E101	
		24 X 75mm PS sur PLATEAU	P088	26,00	1x500	E101	
		28,5 X 95mm PS en VRAC sur Cde	P089	22,65	1x500	E101	
		24 X 75mm PS en VRAC sur Cde	P090	20,90	1x500	E101	
		BOUEILLE CARRÉE PPN 177ml type F	P094	104,00	1x500	E101	
	BOUCHON/ BOULE						
		BOUCHON MOUSSE pour TUBE diam 25mm sur Cde	P091	21,70	1x400	E104	
		BOULE RAYONNE pour TUBE diam 25mm	P092	23,30	1x2000	E104	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		BOULE COTON pour TUBE DROSO diam 25mm	P093	28,03	1x2000	E104	
		BOUCHON FLUGS pour TUBE diam 25mm	P095	33,20	1x1000	E104	
	MILIEUX DROSO						
		LEVURE DE BIÈRE 25Kg	C070	155,00	1	E241	ORGANO-TCHNIE
		AGAR-AGAR GELLIDIUM 25Kg	C071	475,00	1	E241	KÖNIG & WIEGAND
		FARINE DE MAÏS H1 25Kg	C072	55,73	1	E241	WEST HOVE
FILTRATION							
	MEMBRANE						
		MEMBRANE NYTRAN PLUS 200x300mm supprimer	C0341	183,47	1	E103	
		MEMBRANE NYTRAN PLUS 300x300mm supprimer	C0342	242,05	1	E103	
		MEMBRANE OPTITRAN BAS 85 PLUS 300x300mm supprimer	C0343	200,85	1	E103	
		MEMBRANE BLOTTING PROTRAN BA85 300x300mm NC 0,45µ	C0346	219,20	1	E103	
		MEMBRANE HYBOND N+ supprimer	RPN203B+	197,60	1	E103	
		LAIT ÉCRÉMÉ 750 grs	D0251	7,20	1		RÉGILAIT
	FILTRE à SERINGUE						
		FILTRE à SERINGUE 0,20µm (x50)	P033	25,24	1	E103	DUTSCHER
		FILTRE à SERINGUE 0,45µm (x50)	P034	25,24	1	E103	DUTSCHER
	UNITÉ DE FILTRATION						
		Unité de Filtration STÉRICUP Millipore 150ml PES 0,22µm (x12)	D124	43,58	1	E103	MILLIPORE
		Unité de Filtration STÉRICUP Millipore 250ml PES 0,22µm (x12)	D125	51,70	1	E103	MILLIPORE
		Unité de Filtration STÉRICUP GP Millipore 500ml PES 0,22µm (x12)	D126	78,73	1	E103	MILLIPORE
	Nouveau	Unité de Filtration STÉRICUP GP Millipore 1L PES 0,22µm (x12)	D131	112,22	1	E103	MILLIPORE
VERRERIE							
	BECHERS						
		BECHER en verre borosilicaté 5 ml	V001	2,59	1	E111	FISHER
		10ml	V002	1,91	1	E111	FISHER
		25ml	V003	2,38	1	E111	FISHER
		50ml	V004	2,26	1	E111	FISHER
		100ml	V005	1,09	1	E111	FISHER
		150ml	V006	1,22	1	E111	FISHER
		250ml	V007	1,24	1	E111	FISHER
		600ml	V008	1,74	1	E111	FISHER



		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		800ml	V009	2,45	1	E111	FISHER
		1L	V010	2,26	1	E111	FISHER
		2L	V011	3,63	1	E111	FISHER
		3L	V012	9,38	1	E111	FISHER
		5L	V013	30,98	1	E111	FISHER
	CRISTALLI-SOIRS						
		CRISTALLISOIR en verre borosilicaté avec bec 150ml diam 80mm	V0131	2,76	1	E111	FISHER
		500ml diam 115mm	V014	4,13	1	E111	FISHER
		900ml diam 140mm	V015	5,66	1	E111	FISHER
		2L diam 190mm	V016	9,10	1	E111	FISHER
		3,5L diam 230mm	V017	17,50	1	E111	FISHER
	ENTONNOIRS						
		ENTONNOIR en verre borosilicaté Diam 45mm	V018	3,67	1	E111	FISHER
		Diam 55mm	V019	4,28	1	E111	FISHER
		Diam 70mm	V020	7,83	1	E111	FISHER
		Diam 100mm	V021	6,49	1	E111	FISHER
		Diam 150mm	V022	15,89	1	E111	FISHER
	EPROUVETTES						
		EPROUVETTE en verre borosilicaté 10ml	V023	2,94	1	E111	FISHER
		25ml	V024	3,09	1	E111	FISHER
		50ml	V025	2,90	1	E111	FISHER
		100ml	V026	2,40	1	E111	FISHER
		250ml	V027	5,40	1	E111	FISHER
		500ml	V028	7,90	1	E111	FISHER
		EPROUVETTE en verre borosilicaté 1L	V029	11,40	1	E111	FISHER
		2L	V030	35,76	1	E111	FISHER
	ERLENS						
		ERLEN Col étroit, en verre borosilicaté 10ml	V031	6,60	1	E111	FISHER
		25ml	V032	2,72	1	E111	FISHER
		50ml	V033	1,33	1	E111	FISHER
		100ml	V034	0,94	1	E111	FISHER
		250ml	V035	0,97	1	E111	FISHER
		500ml	V036	1,28	1	E111	FISHER
		1L	V037	4,60	1	E111	FISHER
		2L	V038	4,24	1	E111	FISHER
		3L	V039	11,40	1	E111	FISHER
		5L	V040	18,10	1	E111	FISHER
	FIOLES à VIDE						
		FIOLE à VIDE en verre borosilicaté 100ml	V041	8,54	1	E111	FISHER
		250ml	V042	12,70	1	E111	FISHER
		500ml	V043	17,60	1	E111	FISHER
		1L	V044	26,40	1	E111	FISHER
		3L sur cde	V045	68,19	1	E111	FISHER
		5L	V046	104,05	1	E111	FISHER
	FLACONS						

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		FLACON en verre borosilicaté 50ml	V047	4,13	1	E111	FISHER
		100ml	V048	1,26	1	E111	FISHER
		250ml	V049	1,29	1	E111	FISHER
		500ml	V050	1,63	1	E111	FISHER
		1L	V051	2,29	1	E111	FISHER
		2L	V051A	6,50	1	E111	FISHER
	PIPETTES PASTEUR						
		PIPETTES PASTEUR 230mm non cotonnée/non stérile/ouverte	V0551	6,56	1x250	E102	DUTSCHER
		230mm cotonnée/stérile/ ouverte	V0531	7,50	1x250	E102	DUTSCHER
		150mm non cotonnée/non stérile/ouverte	V0521	11,10	1x500	E102	DUTSCHER
		230mm cotonnée/stérile/ fermée	V054	6,70	1x250	E102	DUTSCHER
HYGIÈNE et ENTRETIEN							
	ESSUYAGE						
		ESSUIE-MAINS Feuille enchevêtrées 22x35mm	E0311	0,93	1	A202	DISTRI CLEAN
		BOBINE ESSUYAGE GM 450f Pour dévidoir	E066	2,17	1	A202	DISTRI CLEAN
		BOBINE ESSUYAGE PM 200f	E0671	1,38	1	A202	DISTRI CLEAN
		TORCHONS MÉTIS 50% Lin, 50% Coton	E0691	3,90	1	A201	DISTRI CLEAN
		EPONGES N° 4 1453	E030	0,69	1	B501	DISTRI CLEAN
		TAMPONGE (Eponge double face) N° 4	E030A	0,79	1	B501	DISTRI CLEAN
		LAVETTE MICROFIBRE 31x32cm	E0502	3,70	1	B501	DISTRI CLEAN
		SERPILLIERES	E065	1,78	1	B501	DISTRI CLEAN
		TAMPON ABRASIF VERT "Type Scotch brite" 22x15cm	E063	0,32	1	B501	DISTRI CLEAN
		TAMPON ABRASIF VERT "Type Scotch brite" Rouleau 3 mètres Sur Cde	E063A	3,80	1	B501	DISTRI CLEAN
		MOUCHOIRS	E0471	0,57	1	A202	DISTRI CLEAN
		PAPIER HYGIÉNIQUE Pure ouate 200m	E501	1,41	1	A202	DISTRI CLEAN
		CHIFFON BLANC Coton (carton de 10kg) Sur Cde	E016	25,15	1	B501	DISTRI CLEAN
	BROSSERIE						
		BALAI-BROSSE NYLON 22cm	E005	2,15	1	B302	DISTRI CLEAN
		BALAI SOIE GRIS à vis 29cm	E006	2,63	1	B302	DISTRI CLEAN
		MANCHE à BALAI En bois 1,30m	E007	0,82	1	B302	DISTRI CLEAN
		EMBOUT FILETÉ pour manche à balai Diam 24mm	E0071	0,22	1	B302	DISTRI CLEAN
		BALAYETTE Manche en bois Supprimer	E008	4,20	1	B302	DISTRI CLEAN
		BROSSE à ONGLES	E014	0,77	1	B302	DISTRI CLEAN
		RACLETTE MOUSSE Long 60cm	E0061	3,20	1	B302	DISTRI CLEAN

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		PELLE PLASTIQUE Supprimer	E0502	0,73	1	B302	DISTRI CLEAN
		PELLE + BALAYETTE	E004	2,68	1	B302	DISTRI CLEAN
	GOUPILLON						
		GOUPILLON pour BURETTE	D020	0,86	1		FISHER
		GOUPILLON BROSSSE NYLON (Diam 50x120mm - long 400mm)	D021	1,46	1		FISHER
		GOUPILLON pour BALLON MANCHE en JONC	D022	2,61	1		FISHER
		GOUPILLON pour TUBE CAPILLAIRE	D023	0,49	1		FISHER
		GOUPILLON pour TUBE à ESSAIS de 25mm	D024	2,06	1		FISHER
		GOUPILLON pour TUBE à HÉMOLYSE	D025	0,49	1		FISHER
	SAVON						
		SAVON GLYCÉRINÉ 200g	E062	0,44	1	A202	DISTRI CLEAN
		SAVON MAINS Liquide 500ml	E0621	2,74	1	A202	DISTRI CLEAN
		SAVON MAINS Liquide bidon de 5L	E0622	8,70	1	A202	DISTRI CLEAN
	Nouveau	Gel HYDROALCOOLIQUE Flacon 100ml	E0623	2,60	1	A202	
	DÉTERGENT						
		DECONTAMINANT TFD9 5L	E026	22,75	1	B301	FRANKLAB
		DETARTRANT ACIDE DÉGRAISSANT 1L	E027	2,47	1	B301	DISTRI CLEAN
		DETERGENT AMMONIAQUE 5L Supprimer	E028	6,43	1	B301	DISTRI CLEAN
		DETERGENT MULTI-USAGES 750ml	E0011	2,16	1	B301	DISTRI CLEAN
		JAVEL LIQUIDE 2L	E045	1,04	1	B301	DISTRI CLEAN
		JAVEL en PASTILLES (x150)	E045A	4,33	1	B301	DISTRI CLEAN
		LIQUIDE VAISSELLE 750ml	E054	2,52	1	B301	DISTRI CLEAN
		LAVE VITRE Vaporisateur 750ml	E0012	3,47	1	B301	DISTRI CLEAN
	Nouveau	CREME à RECURER 1 litre	E001	2,96	1	B301	DISTRI CLEAN
	SACS à DÉCHETS						
	Nouveau	SACS POUBELLES BLANC 5 litres (x20)	E056B	1,65	1	B201	DUTSCHER
		SACS POUBELLES NOIR 30 litres (x20)	E056A	1,04	1	B201	DISTRI CLEAN
		SACS POUBELLES NOIR 130 litres (x20)	E057	3,53	1	B201	DISTRI CLEAN
	AUTRES						
		DESODORISANT Vapo 300ml	E0281	3,24	1	B301	DISTRI CLEAN
		EAU MINÉRALE 1,5L (Pack de 6) Supprimer	E0292	1,80	1	B538	
		FICELLE "SISAL" Moyenne 250g	E032	4,05	1	B501	LYRECO
		INSECTICIDE AEROSOL Supprimer	E0283	3,80	1	B303	DISTRI CLEAN
		ALLUMETTE	E003	0,37	1	B501	DISTRI CLEAN
		PIEGES à CAFARDS (Bte de 5)	E051	7,99	1	B303	DISTRI CLEAN
FOURNITURES BUREAU							

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	PAPETERIE						
		CARNET de BON PERCEPTION MAGASIN	A040	1,52	1		
		BLOC DIRECTION Quadrillée 148x120mm PM	B028A	0,59	1	A102	
		BLOC DIRECTION Quadrillée 210x297mm GM	B029A	1,09	1	A102	
		BLOC STENO Blanc uni, à spirale 148x210mm	B041A	0,89	1	A102	
		BLOC POST -IT 76x76	B042	0,24	1	A102	
		NOTES à COLLER 76x76 Supprimer	B04211		1	A102	
		BLOC CUBE blanc 9x9	B043A	0,99		A102	
		BLOC TELEPHONE Message	B044A	1,50	1	A102	
		BLOC CALQUE A4 210x297 Sur cde	B027	6,50	1x50	A102	
		BLOC QUADRILLE LOG B1020 Supprimer	B030	11,13	1	A102	
		BLOC QUADRILLÉ LOG B1013 Supprimer	B031	11,13	1	A102	
		BLOC QUADRILLÉ LOG B1032 Supprimer	B0311	11,13	1	A102	
		BLOC QUADRILLÉ Millimétré BISTRE B2270 Supprimer	B036	11,13	1	A102	
		BLOC QUADRILLÉ SEMI-LOG B2221 Supprimer	B039	11,13	1	A102	
		BLOC QUADRILLÉ Millimétré A4 "CANSON" Sur cde	B032	3,71	1x50	A102	
		FEUILLES BLANCHES A4 PERFORÉES	B078	2,29	1x100	A102	
		PAPIER PHOTOCOPIE COULEURS A4 80g (Couleur à choisir)	B153	4,72	1x500	A102	
		PAPIER PHOTOCOPIE A3	B1531	4,74	1x500	A102	
		PAPIER PHOTOCOPIE A4 80g	B1532	2,78	1x500	A102	
		PAPIER A4 "100% Recyclé" Elvoe office 80g	B1532R	2,99	1x500	A102	
		PAPIER à en TÊTE "IJM" Bas de page CNRS/Paris 7 (En commande)	B2021	44,00	1x500		
		CAHIER SPIRALE 180 pages PM	B057A	0,89	1	A102	
		CAHIER SPIRALE 180 pages GM	B059	1,59	1	A102	
		CARTE CORRESPONDANCE IJM	B060	8,08	1x100	A102	
		ENVELOPPE BLANCHE 110x220mm	B097	0,40	1x25	A102	
		ENVELOPPE IJM 110x220mm	B098	1,38	1x25	A102	
		ENVELOPPE IJM à fenêtre 110x220mm	B099	1,38	1x25	A102	
		ENVELOPPE à BULLE d'AIR 150x210mm	B0991	0,07	1	A102	
		240x330 mm	B0992	0,20	1	A102	
		270x360 mm	B0993	0,22	1	A102	
		ENVELOPPE IJM 1/2 Format à fenêtre 162x229mm	B0995	1,75	1x25	A102	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		ENVELOPPE IJM 1/2 Format 162x229mm	B0996	2,20	1x25	A102	
		ENVELOPPE IJM Grand format 229x324mm	B0997	4,65	1x25	A102	
		ENVELOPPE BLANCHE Grand format 229x324mm	B0998	0,98	1x25	A102	
		ENVELOPPE KRAFT Armée à souflet 260x330mm	B0999	0,24	1	A102	
		ETIQUETTE BLANCHE IJM 50X110mm	B100	1,83	1x12	A102	
		ETIQUETTE BLANCHE 8X20 mm	B102	0,93	rupture	A102	
		12X19 mm	B103	0,93	rupture	A102	
		16X22 mm	B105	0,93	rupture	A102	
		19X38 mm	B106	0,93	1X480	A102	
		19X51 mm	B107	0,93	1X448	A102	
		50X100 mm	B110	0,93	1X64	A102	
		65X125 mm	B111	1,00	rupture	A102	
		ETIQUETTES ADHESIVES Diam 8mm (couleurs a choisir)	B112	0,38	1X480	A102	
		ETIQUETTES ADHESIVES Diam 8mm (couleurs assorties)	B1121	0,20	1X288	A102	
		REPERTOIRE Alphabétique 96 pages, 9x14cm	B190	1,12	1	A102	
		FICHE BRISTOL Blanche, quadrillée 75x125mm	B123	0,36	1x100	A102	
		Blanche, unie 105x148mm	B124	4,98	1x100	A102	
		Blanche, quadrillée 105x148mm	B125	0,56	1x100	A102	
		Blanche, unie 125x200mm	B126	0,83	1x100	A102	
		Blanche, quadrillée 125X200mm	B127	0,83	1x100	A102	
		Blanche, quadrillée 210x297mm	B128	2,56	1x100	A102	
		Blanche, unie 210x297mm	B129	2,56	1x100	A102	
	CLASSEMENT						
		BOITES ARCHIVES Dos 10cm	B047	0,89	1	A102	
		CHEMISE à POCHE " CHALLENGE"	B062	0,51	1	A102	
		SOUS-CHEMISES fines (Par 10)	B063	0,27	1	A102	
		CHEMISE RIGIDES (Par 5)	B064	0,78	1	A102	
		CHEMISE COIN Plastique incolore A4 (Par 10)	B065	0,75	1x10	A102	
		CHEMISE à RABAT ELASTIQUE	B066	0,35	1	A102	
		CLASSEUR à LEVIER 5 cm - 2 anneaux Supprimer	B072	0,99	1	A102	
		CLASSEUR à LEVIER 8 cm - 2 anneaux	B073	1,54	1	A102	
		CLASSEUR A4 - 4 anneaux	B074	0,86	1	A102	
		POCHETTES PERFORÉES CRISTAL POUR CLASSEUR A4 (Bte de 100)	B122	3,89	1x100	A101	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		INTERCALAIRE en CARTON 6 Onglets	B131A	0,90	1	A102	
		INTERCALAIRE en PLASTIQUE 12 Onglets	B132A	3,63	1	A102	
		REPERTOIRE ALPHABÉTIQUE pour CLASSEUR A4	B192	1,25	1	A102	
		RELIURE/LUTIN Etuils fixes 20 Vues	B186A	1,63	1	A101	
		60 Vues	B187A		1	A101	
		100 Vues	B188	3,07	1	A101	
		COUVERTURE de THÈSE PVC 150µ	B082	0,06	1	A101	
		COUVERTURE de THESE Photocopiable (couleurs à choisir)	B084	0,02	1	A102	
		BAGUETTE à RELIER/ SPIRALE 3mm (2 à 10 feuilles)	B017A	0,03	1	A101	
		6mm (10 à 25 feuilles)	B019A	0,03	1	A101	
		8mm (25 à 45 feuilles)	B023A	0,03	1	A101	
		10mm (45 à 60 feuilles)	B024A	0,03	1	A101	
		12mm (60 à 95 feuilles)	B025A	0,06	1	A101	
		14mm (95 à 125 feuilles)	B022A	0,06	1	A101	
		16mm (125 à 145 feuilles)	B026	0,09	1	A101	
		22mm (145 à 210 feuilles)	521209	0,14	1	A101	
		28mm (210 à 270 feuilles)	521211	0,33	1	A101	
	ECRITURE CORRECTION						
		SURLIGNEUR FLUO JAUNE	B133	0,51	1	A101	
		ROSE	B134	0,50	1	A101	
		VERT	B135	0,50	1	A101	
		BLEU	B1351	0,50	1	A101	
		ROUGE	B1352	0,50	1	A101	
		ORANGE	B1352A	0,51	1	A101	
		MARQUEUR PERMANENT (GROS) BLEU	B136	0,80	1	A101	
		NOIR	B137	0,80	1	A101	
		ROUGE	B138	0,80	1	A101	
		VERT	B139	0,80	1	A101	
	Nouveau	MARQUEUR HISTOLOGIE (Cryomarkers) Superfrost NOIR	B1411	2,97	1	A101	
		MARQUEUR FIN pour RETROPROJECTION BLEU	B140	0,53	1	A101	
		NOIR	B141	0,53	1	A101	
		ROUGE	B142	0,53	1	A101	
		VERT	B143	0,53	1	A101	
		MARQUEUR pour TABLEAU BLANC BLEU Supprimer	B144	0,47	1	A101	
		NOIR	B145	0,47	1	A101	
		ROUGE	B146	0,47	1	A101	
		VERT	B147	0,47	1	A101	
		STYLO "BIC" CRISTAL BLEU	B167	0,14	1	A101	
		NOIR	B168	0,14	1	A101	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		ROUGE	B169	0,14	1	A101	
		VERT	B170	0,13	1	A101	
		STYLO POINTE FEUTRE "PILOT VBALL" BLEU	B171	1,05	1	A101	
		NOIR	B172	1,05	1	A101	
		ROUGE	B173	1,05	1	A101	
		STYLO POINTE FEUTRE "STABILO STYLIST" BLEU Supprimer	B174	0,64	1	A101	
		NOIR Supprimer	B175A	0,64	1	A101	
		ROUGE	B176	0,64	1	A101	
		VERT	B177	0,64	1	A101	
		PORTE-MINES 0,5mm	B179A	1,39	1	A101	
		ETUI de 12 MINES HB 0,5 mm	B180	0,24	1	A101	
		CRAYON GRAPHITE 2B	B085	0,15	1	A101	
		CRAYON GRAPHITE HB	B086	0,25	1	A101	
		GOMME	B130	0,24	1	A101	
		EFFACEUR ESCARGOT JETABLE 4,2mm	B094	1,80	1	A101	
		EFFACEUR TIPP-EX flacon 22ml	B0941	1,03	1	A101	
	ADHÉSIF						
		DÉVIDOIR pour ADHÉSIF de BUREAU GM	B091	2,90	1	A101	
		DÉVIDOIR pour ADHÉSIF de BUREAU Escargot	B092	2,46	1	A101	
		COLLE en TUBE	B076	1,19	1	A101	
		COLLE en STICK	B077	0,47	1	A101	
		RUBAN ADHESIF INVISIBLE 19mmx33m Type Scotch Magic	B003	1,22	1	A101	
		RUBAN ADHESIF CRÈPE 19mmx25m Type tesa	B005	0,74	1	A102	
		RUBAN ADHESIF CRÈPE 25mmx50m Type tesa	B006	1,12	1	A102	
		RUBAN ADHESIF DOUBLE FACE 12mmx6,3m sur dévidoir Type Tesa	B007	1,42	1	A102	
		RUBAN ADHESIF 50mmx66m Type havane	B008	1,10	1	A102	
	FOURNITURE INFORMATIQUE						
		LINGETTES PRÉ-IMPRÉGNÉES Bte de 100	B0081	2,45	1	F003	EUROPA
		NETTOYANT INFORMATIQUE Aérosol de 650ml	B0082	3,36	1	F003	EUROPA
		DÉPOUSSIÉRANT pour INFORMATIQUE Aérosol 650ml	B0083	4,72	1	F003	EUROPA
		CABLE de SÉCURITÉ (Antivol) à clé, Push & Lock Pro	B21308	23,94	1	F001	EUROPA
		CD-R 80MN 52X 700Mb	B21301	0,69	1	F003	EUROPA
		CD-RW 1X-4X 700Mb	B21303	1,27	1	F003	EUROPA
		CD-RW 10-24X Ultra speed 700Mb	B21304	1,67	1	F003	EUROPA

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		DVD-R 8X	B21305	1,39	1	F003	EUROPA
		DVD+R 8X	B21309	1,37	1	F003	EUROPA
		DVD+RW 4.Gb 4X	B21307	1,86	1	F003	EUROPA
		TRANSPARENT UNIVERSEL Tous usages, jet d'encre, laser... (Bte de 50)	B207	29,31	1	A101	
		PHOTOCOPIABLE Couleurs (Bte de 50)	B210	17,48	1	A101	
		pour ECRITURE MANUELLE Non photocopiable (Bte de 100)	B209	5,14	1	A101	
		PHOTOCOPIABLE Noir et blanc (Bte de 100)	B208	9,37	1	A101	
		DISQUETTE 3 POUCES 1/2 HAUTE DENSITE (Bte de 10)	B093	3,64	1	F003	
		DISQUETTE 3 POUCES 1/2 DOUBLE DENSITE (Bte de 10)	B0931	6,85	1	F003	
		DISQUETTE ZIP 100 Pour MAC	B211MAC	6,40	1	F003	
		DISQUETTE ZIP 100 Pour PC	B212PC	8,74	1	F003	
	Autres FOURNITURES						
		CISEAUX de BUREAU 17cm Bout pointu	B067A	1,24	1	A101	
		CUTTER Grand modèle	B087	2,09	1	A101	
		CUTTER Petit modèle	B088	1,19	1	A101	
		LAMES de CUTTER Grand modèle (Bte de 10)	B089	2,06	1	A101	
		LAMES de CUTTER Petit modèle (Bte de 10)	B090	2,59	1	A101	
		CORBEILLE à PAPIER Petit modèle	B080	3,10	1	A101	
		BRACELET ELASTIQUE FIN Diam 40	B048	0,43	1	A101	
		Diam 60	B049	0,47	1	A101	
		Diam 90	B050	0,36	1	A101	
		Diam 120	B051	0,47	1	A101	
		Diam 150	B052	0,47	1	A101	
		BRACELET ELASTIQUE LARGE Diam 90	B053	0,36	1	A101	
		Diam 120	B054	0,46	1	A101	
		Diam 150	B055	0,48	1	A101	
		PERFORATEUR 2 Trous	B151	1,00	1	A101	
		PILES LR61 9 volts	B157A	2,40	1	A001	
		LR3/AAA 1,5 volt	B158	2,59	1x4	A001	
		LR6/AA 1,5 volt	B159A	2,59	1x4	A001	
		3LR12/ 4,5 volts	B160	2,33	1	A001	
		LR14/C 1,5 volt	B161	1,98	1x2	A001	
		LR20/D 1,5 volt	B162	2,59	1x2	A001	
	Nouveau	PILES LR44 1,5volts (Pour Minuteur/Décompteur)	B163	0,91	1x2	A001	
		PINCE à DESSIN 41mm	B165	0,09	1	A101	
		PINCE à DESSIN 51mm	B166	0,08	1	A101	
		PORTE-CLEF ETIQUETTE	B178	0,06	1	A101	



	DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	PUNAISES (Bte de 100)	B1811	0,76	1	A101	
	RÈGLE PLATE 20cm	B182A	0,15	1	A101	
	30cm	B183	0,33	1	A101	
	40cm	B184	0,58	1	A101	
	50cm	B185	3,7	1	A101	
	COUPE PAPIER	B200	0,45	1	A101	
	TAILLE CRAYON METAL	B201	0,43	1	A101	
	TAILLE CRAYON Avec réservoir	B202	0,59	1	A101	
	AGRAFES BÉBÉ (Bte de 1000)	B010	0,11	1	A101	
	AGRAFES 6mm (Bte de 1000)	B011	0,2	1	A101	
	AGRAFES N° 26/6 (Bte de 1000)	B012	0,22	1	A101	
	AGRAFES N° 10 (Bte de 1000)	B013	0,17	1	A101	
	PINCE AGRAFEUSE (pour agrafes N° 10)	B014	2,49	1	A101	
	ARRACHE-AGRAFES	B015	0,13	1	A101	
	ATTACHE-LETTRE (Trombone) 32mm (Bte de 100)	B016	0,29	1	A101	
	ATTACHE-LETTRE GÉANTES 50x60mm (Bte de 50)	B016A	1,3	1	A101	

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100268DR02 du 26 avril 2010 fixant les des produits de l'atelier de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592**

DR02 - Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des produits de l'atelier de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592, sont fixés suivant le catalogue joint en annexe :

Ces tarifs sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, soit 19.6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

	DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ						
	GANTS					
	GANTS de PROTECTION THERMIQUE Long 33cm	E033	35,70	1	E114	
	Nouveau CRYOGANT Etanche 38 cm Taille M	E035	88,20	1	E114	
	Nouveau CRYOGANT Etanche 38 cm Taille L	E035	88,20	1	E114	
	GANTS LATEX Poudrés XS	E0342	4,36	1	E114	KIMBERLY CLARK
	S	E0343	4,36	1	E114	KIMBERLY CLARK

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		M	E0353	4,36	1	E114	KIMBERLY CLARK
		L	E0363	4,36	1	E114	KIMBERLY CLARK
		GANTS LATEX Non poudrés XS	E03630A	5,19	1	E114	KIMBERLY CLARK
		S	E03631A	5,19	1	E114	KIMBERLY CLARK
		M	E03632A	5,19	1	E114	KIMBERLY CLARK
		L	E03633A	5,19	1	E114	KIMBERLY CLARK
		GANTS VINYLE S	E0411	3,63	1	E114	ULMA
		M	E04211	3,63	1	E114	ULMA
		L	E0431	3,63	1	E114	ULMA
		GANTS NITRILE Non poudrés XS	E0342B	7,23	1	E114	MICROFLEX
		S	E0343B	7,23	1	E114	MICROFLEX
		M	E0353B	7,23	1	E114	MICROFLEX
		L	E0363B	7,23	1	E114	MICROFLEX
		GANTS de MANUTENTION croûte cuire	E037	3,14	1	E114	DISTRI CLEAN
		GANTS de MENAGE Taille 6/7	E038	1,22	1	E114	DISTRI CLEAN
		7/8	E039	1,22	1	E114	DISTRI CLEAN
		8/9	E040	1,22	1	E114	DISTRI CLEAN
	PROTECTION						
		BLOUSE MIXTE BLANCHE Taille 0, sans logo IJM	HS007	23,00	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 1, sans logo IJM	HS008	23,00	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 2	E009	25,94	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 3	E010	25,94	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 4	E011	25,94	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 5	E0112	25,94	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 6	E0113	27,85	1	A201	PRODUXTIL
		BLOUSE BLEUE Travaux d'atelier Taille 2-3-4	E0111	21,02	1	A201	PRODUXTIL
		BLOUSE CLARISSE Taille 1	E099T	24,33	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 2	E0010T	24,33	1	A201	PRODUXTIL
		Taille3	E011T3	24,33	1	A201	PRODUXTIL
		Taille 4	E012T	24,33	1	A201	PRODUXTIL
		TABLIER à BAVETTE	E068	5,85	1	A201	PRODUXTIL
		MASQUE de PROTECTION Coquille en fibre de polyester	E048A	0,07	1	E114	
	Nouveau	MASQUE de PROTECTION Respiratoire filtrant FFP2	E0481	1,00	1	E114	
		LUNETTE de PROTECTION "UVEX" Mono-écran	D120	7,13	1	E114	
	FILM/PAPIER						
		FILM ALUMINIUM 200mx30cm 14µ	E002	20,27	1	E104	
		PAPIER BENCHGUARD 60x49cm	D026	49,17	1	E104	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		PAPIER FILTRE blanc 42x52cm, Rame de 7 Kg	D028	24,39	1	E104	
		PAPIER WHATMAN N°3 MM CHR	D032	169,54	1	E104	WHATMAN
		Papier d'essuyage KIMWIPES 115x215mm (280 feuilles)	E046A	3,56	1	E104	
	Nouveau	Papier d'essuyage OPTIQUE WHATMAN 100x150mm (25 f)	E046	3,16	1	E104	WHATMAN
		PARAFILM 10cmx75m	D033	23,10	1	E104	
		FILM SARAN 300mx30cm	D0192	30,62	1	E104	
		FILM PRESS' N SEAL 40m	D0194	10,08	1	E104	
		FILMPRO Etirable 300mx30cm	D0195	5,25	1	E104	
	SACS/ CONTAINERS à DÉCHETS BIO						
		BOITE à DÉCHETS 250ml (Aiguille usagée)	E0121	1,26	1	B201	
		BOITE à DÉCHETS 2L (Objets contaminés)	E0132	1,66	1	B201	
		BOITE à DÉCHETS 500ml (Lames,aiguilles...)	E01312	1,41	1	B201	
		SAC AUTOCLAVE 300x500mm 10L (x20)	E058A	1,60	1	B201	
		SAC AUTOCLAVE 400x780mm 30L (x20)	E059A	3,03	1	B201	
		SAC pour DÉCHETS RADIOACTIFS 30L avec logo (x10)	E061	12,93	1	B201	
	RUBANS INDICATEURS						
		RUBAN ADHESIF de MARQUAGE COULEUR 19mmx12m	B001	2,68	1	E104	
		RUBAN INDICATEUR pour AUTOCLAVE 19mmx50m	B002	3,26	1	E104	
		RUBAN INDICATEUR pour POUPINEL 19mmx55m	B004	12,56	1	E104	
	ÉTIQUETTES						
	Nouveau	ETIQUETTES Adhésives Super CRYO (-196 °C) 32x13mm pour microtubes 1,5 et 2ml (Couleurs assortis)	HS020 25,73	1x1000	E104		
	Nouveau	ETIQUETTES Adhésives RONDES (-80 ° à +121 °C) Diam 9,5mm pour microtubes 0,5 à 2ml(Couleurs assortis)	HS021	66,15	1x5000	E104	
	COTON/GAZE						
		GAZE HYDROPHILE (100mX0,65m)	E044	46,20	1	E104	
		COTON CARDÉ ÉCRU 500g	E0171	4,10	1	E104	
		COTON HYDROPHYLE 500g	E018	3,56	1	E104	
		COTON TIGES	D016	2,26	1	E104	
SÉQUENCAGE							
	ETIQUETTE						

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		ETIQUETTES de SEQUENCAGE "MWG" (Prepaid Label)	B1094	5,57	1	E254	MWG
CHIMIE/ BIOCHIMIE							
	ACIDES						
		ACIDE ACÉTIQUE 1litre	C003	5,30	1		PROLABO
		ACIDE CHLORHYDRIQUE 37% NP 1litre	C005	3,14	1		PROLABO
		ACIDE CITRIQUE NP 1Kg	C006	9,98	1		PROLABO
		ACIDE NITRIQUE 69% NP 1 litre sur cde	C007	8,94	1		PROLABO
		ACIDE BORIQUE Christallisé NP 1Kg	C008	15,02	1		PROLABO
		ACIDE SULFURIQUE 95% NP 1 litre sur cde	C009	4,02	1		PROLABO
		ACIDE TRICHLOROACÉTIQUE NP 1Kg	C010	35,70	1	E222	PROLABO
		ACIDE PROPIONIQUE pour la synthèse 1 litre	C069	21,37	1	E232	MERCK
	PRODUITS de CHIMIE						
		AMMONIUM ACÉTATE NP 1Kg	C013	12,76	1		PROLABO
		AMMONIUM CHLORURE NP 1Kg	C0131	21,95	1		PROLABO
		AMMONIUM SULFATE NP 1Kg	C014	6,30	1		PROLABO
		CALCIUM CHLORURE NP 1Kg	C022	10,66	1		PROLABO
		GLUCOSE Rectapur 1Kg	C030	10,29	1		PROLABO
		GLYCEROL BI-DISTILLE 99,5% NP 1 litre	C031	14,28	1	E224	PROLABO
		GLYCINE PA 1Kg	C0312	14,70	1	E225	EUROMEDEX
		GLYCOGEN 0,5ml	C0311	62,84	1	E222	MP Biomedicals
		IPTG Dioxane free 5g	C0321	19,48	1	E234	EUROMEDEX
		MAGNÉSIUM CHLORURE HEXAHYDRATÉ PA 250g	C074	10,50	1	E222	MERCK
		METHYL 4-HYDROXYBENZOATE 99% 1Kg	C068	31,82	1	E231	PROLABO
		METHYL 4-HYDROXYBENZOATE - SEL DE SODIUM 5Kg Sur Cde	C068A	313,95	1	E231	MERCK
		PARAFORMALDEHYDE en poudre 1Kg	C073	9,98	1	E222	PROLABO
		POTASSIUM ACÉTATE NP 1Kg	C044	12,60	1		PROLABO
		POTASSIUM CHLORURE PA 1Kg	C045	8,93	1		PROLABO
		POTASSIUM DIHYDROGENOPHOSPHATE NP1Kg	C046	30,03	1	E222	PROLABO
		POTASSIUM HYDROXYDE Solution 38 % NP 1 litre	C047	11,55	1		PROLABO
		POTASSIUM HYDROXYDE en pastilles 1Kg	C048	10,40	1		PROLABO
		DI-POTASSIUM HYDROGENOPHOSPHATE NP 500g	C050	12,97	1		PROLABO

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		DI-POTASSIUM HYDROGENOPHOSPHATE Rectapur 1Kg	C051	10,29	1		PROLABO
		URÉE NP 1Kg	C065	15,23	1	E222	PROLABO
		SACCHAROSE NP 1Kg	C054	7,61	1		PROLABO
		SDS Ultra pur, Sol 20 % 1 litre	C0544	37,80	1	E234	EUROMEDEX
		SODIUM ACÉTATE PA 1Kg	C055	11,29	1		PROLABO
		SODIUM HYDROGÉNOCARBONATE NP 1Kg	C056	9,45	1	E222	PROLABO
		SODIUM CHLORURE PA 1Kg	C057	5,57	1	E222	PROLABO
		TRI-SODIUM CITRATE NP1Kg	C058	7,98	1		PROLABO
		SODIUM HYDROXYDE PASTILLES PA 1Kg	C059	7,88	1		PROLABO
		SODIUM HYDROXYDE SOLUTION PA 1Kg	C060	6,83	1	E222	PROLABO
		DI-SODIUM HYDROGENOPHOSPHATE PA 1Kg	C061	19,64	1	E222	EUROMEDEX
		SODIUM DIHYDROGÉNOPHOSPHATE 1Kg	C062	10,40	1		PROLABO
		SODIUM SULFATE NP 1Kg	C0621	11,97	1		PROLABO
		TRIS BASE Ultra pur 1Kg	C0641	20,48	1	E225	EUROMEDEX
		X-GAL 1g	C066A	26,46	1	E234	EUROMEDEX
	RÉACTIFS pour ACIDES NUCLÉIQUES						
		ACRYLAMIDE (99,4%) Bis Acrylamide 19/1 40% Solution 500ml	C0024	19,69	1	E225	EUROMEDEX
		ACRYLAMIDE (99,4%) Bis Acrylamide 29/1 40% Solution 500ml	C0025	19,69	1	E225	EUROMEDEX
		ACRYLAMIDE (99,4%) Bis Acrylamide 37,5/1 40% Solution 500ml	C0022	19,69	1	E225	EUROMEDEX
		AGAROSE Standard 100g	C0023	39,06	1	E225	MP Biomedicals
		ETHIDIUM BROMIDE (BET) Solution 10ml 0.5mg/ml	E406	8,19	1	E225	EUROMEDEX
	Nouveau	SYBR Safe DNA gel stain - 10,000X concent in DMSO (400µl)	C075	62,48	1	E225	INVITROGEN
	Nouveau	SIGHT DNA Stain (Safe Stain DNA) 1ml	C076	31,92	1	E225	EUROMEDEX
		TBE 10X Solution 2,5 litres	C0621A	11,69	1	E234	EUROMEDEX
		TEMED 25ml	C0623	7,14	1	E225	EUROMEDEX
	Nouveau	TAE 10X Solution 1 litre	C0625	5,88	1	E234	EUROMEDEX
	SOLVANTS						
		ACETONE TECHNIQUE 5 litres sur cde	C001	7,04	1		PROLABO
		ACETONE NP 1 litre sur cde	C002	3,89	1		PROLABO
		ACETONITRILE pour HPLC NP 1 litre Supprimer par le fournisseur			1		PROLABO

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		ACETONITRILE pour HPLC NP 2,5 litre sur cde	C0021	52,75	1		PROLABO
		AQUA PHÉNOL 100ml	C0431	15,17	1	E225	EUROMEDEX
		CHLOROFORME NP 1 litre	C023	5,20	1		PROLABO
		DIETHYLE OXYDE (ETHER) NP 1 litre sur cde	C024	7,63	1		PROLABO
		BUTANOL 1 Rectapur 1 litre	C021	6,30	1		PROLABO
		DICHLOROMETHANE Rectapur 1 litre sur cde	C025	3,96	1		PROLABO
		ETHANOL 95 % Rectapur 5 litres	C027	8,94	1		PROLABO
		ETHANOL 70% Rectapur 5 litres	C027A	9,31	1		PROLABO
		ETHANOL ABSOLU 1 litre	C028	14,07	1		MERCK
		ETHANOL ABSOLU NP 1 litre	C029	4,27	1		PROLABO
		METHANOL PA 1 litre	C035	7,41	1		MERCK
		METHANOL CHROMATOGRAPHIE 2,5 litre sur cde	C036	15,08	1		MERCK
		METHANOL HPLC 1 litre sur cde	C037	4,40	1		PROLABO
		METHANOL NP 1 litre	C038	3,61	1		PROLABO
		METHANOL Rectapur 5 litres sur cde	C040	7,64	1		PROLABO
		OPTIPHASE HISAFE III 5 litres sur cde	C033	89,25	1		Perkin elmer
		OPTISCINT HISAFE 5 litres sur cde	C034	73,82	1		Perkin elmer
		PROPANOL 2 (ISO) PA 1 litre	C052	9,30	1		MERCK
		PROPANOL 2 (ISO) NP 1 litre	C053	4,40	1		PROLABO
		TOLUENE NP 1 litre sur cde	C063	4,34	1		PROLABO
		XYLENE NP 1 litre	C067	4,27	1		PROLABO
	ANALYSE PROTEINES						
		NuPAGE Novex 4-12% Bis- Tris Gel 1.0mm, 10 well	C082	127,05	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0321BOX
	Nouveau	NuPAGE Novex 4-12% Bis- Tris Gel 1.0mm, 12well	C085	127,05	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0322BOX
		NuPAGE Novex 4-12% Bis- Tris Gel 1.5mm, 10 well	C080	145,74	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0335BOX
		NuPAGE Novex 4-12% Bis- Tris Gel 1.5mm, 15 well	C084	145,74	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0336BOX
		NuPAGE Novex 10% Bis-Tris Gel 1.0mm, 10 well	C081	127,05	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0301BOX
		NuPAGE Novex 10% Bis-Tris Gel 1.0mm, 15 well	C083	131,04	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0303BOX
	Nouveau	NuPAGE Novex 12% Bis-Tris Gel 1.0mm, 10 well Sur Cde	C086	141,02	1X10	E225	ref INVITROGEN NP0341BOX
		NuPAGE Antioxydant 15ml	C090	24,15	1	E225	ref INVITROGEN NP0005

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		NuPAGE MES SDS Running Buffer (20X) 500ml	C091	54,60	1	E225	ref INVITROGEN NP0002
		NuPAGE MOPS SDS Running Buffer (20X) 500ml	C092	54,60	1	E225	ref INVITROGEN NP0001
	Nouveau	NuPAGE Sample Reducing Agent (10X) 250µl	C093	10,82	1	E225	ref INVITROGEN NP0004
	Nouveau	NuPAGE Transfert Buffer (20X) 125ml	C094	21,95	1	E225	ref INVITROGEN NP0006
	Nouveau	NuPAGE LDS Sample Buffer (4X) 10ml	C095	12,77	1	E225	ref INVITROGEN NP0007
		ECL WESTERN BLOTTING 500ml reagents for 4000 cm2 sur Cde	KB001	305,55	1	E231	GE Healthcare
		ECL WESTERN BLOTTING 125ml reagents for 1000 cm2	KB002	152,78	1	E231	GE Healthcare
	Nouveau	Pierce ECL WESTERN BLOTTING Substrate 500ml reagents for 4000 cm2	KB003	172,94	1	E231	THERMO
	Nouveau	INHIBITEUR de PROTEASES Complete (1x20 tablets)	C097	147,97	1x20	E225	Réf ROCHE 1186145001
	Nouveau	INHIBITEUR de PROTEASES Complete, EDTA-free (1x20 tablets)	C098	135,07	1x20	E225	Réf ROCHE 05056489001
	Nouveau	INHIBITEUR de PROTEASES Complete, Mini, EDTA-free (1x25 tablets)	C099	90,22	1x25	E225	Réf ROCHE 11836170001
KITS de BIO/ MOL							
	KITS MAXI PREP						
		QIAFILTER Plasmid MAXI Kit (25 preps)	C0531	394,80	1	E234	QIAGEN
		NUCLEOBOND Xtra MAXI Plus (10 preps)	G4300	110,88	1	E234	MACHEREY NAGEL
	KITS MIDI PREP						
		QIAFILTER Plasmid MIDI Kit (25 preps)	C0532	189,00	1	E234	QIAGEN
		NUCLEOBOND Xtra MIDI Plus (10 preps)	G4100	60,27	1	E234	MACHEREY NAGEL
	KITS MINI PREP						
		QIAPREP Spin MINIPREP Kit (50 preps)	C0535	74,95	1	E234	QIAGEN
		NUCLEOSPIN Plasmid MINIPREP (50 preps)	G4000	45,18	1	E234	MACHEREY NAGEL
	KITS EXTRACTION						
		QIAQUICK Gel EXTRACTION Kit (50 preps)	C0534	87,47	1	E234	QIAGEN
		NUCLEOSPIN EXTRACT II (50 preps)	G4200	54,86	1	E234	MACHEREY NAGEL
	Nouveau	NUCLEOSPIN RNA II (50 preps)	G4400	152,08	1	E234	MACHEREY NAGEL

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		EXTRACT-N-AMP Tissue PCR Kit	C20KT	154,98	1	E234	SIGMA
		REEXTRACT-N-AMP Tissue PCR Kit	C30KT	173,88	1	E234	SIGMA
		TISSUE PREPARATION SOLUTION 30ml	C40KT	169,05	1	E234	SIGMA
	Nouveau	REEXTRACT-N-AMP PCR Ready MIX 1,2ml	C50KT	85,23	1	E234	SIGMA
	Nouveau	TRI-REAGENT RNA Extraction reagent (Equivalent TRIZOL) 100ml	KBM546	94,08	1	E234	EUROMEDEX
	KITS de PURIFICATION						
		QIAQUICK PCR PURIFICATION Kit (50 preps)	28104	87,47	1	E234	QIAGEN
	Nouveau	MinElute Reaction Cleanup Kit (50 réactions)	C0538	98,28	1	E234	QIAGEN
	AUTRES KITS						
		QuantiTect SYBR Green PCR Kit (200rxn) Sur Cde	C05371	420,42	1	E234	QIAGEN
	Nouveau	POWER SYBR Green PCR Master Mix (5ml)	KBM5372	262,40	1	E234	INVITROGEN
		BUFFER PB "Binding Buffer" QIAGEN 500ml sur cde	C0536	60,22	1	E234	QIAGEN
RÉACTIFS de BIO/MOL							
	ENZYMES de MODIFICATION						
		T4 DNA LIGASE (100u)	EM004	18,95	1	E233	INVITROGEN
		T4 DNA LIGASE (400u)	M0202S	56,41	1	E233	OZYME
		DNase I recombinant, RNase free (10 000u)	EM0022	107,28	1	E233	ROCHE
	Nouveau	DNase I, RNase-free (1 000u)	M0303S	51,41	1	E233	OZYME
	Nouveau	DNase RQ1 RNase-free (1 000u)	EM0013	36,75	1	E233	PROMEGA
		DNase I, 100mg [2 X 10 000u]	EM0012	52,13	1	E233	ROCHE
		PHOSPHATASE ALCALINE 1u/µl (1000u)	EM0052	51,82	1	E233	ROCHE
		PHOSPHATASE ALCALINE 20u/µl (1000u)	EM0053	51,82	1	E233	ROCHE
		PHOSPHATASE ALCALINE (CALF) 10u/µl (1000u)	M0290S	47,12	1	E233	OZYME
	Nouveau	CALF INTESTINAL ALKALINE PHOSPHATASE 20u/µl (1000u) Sur Cde	EM0051	49,35	1	E233	INVITROGEN
		T4 POLYNUCLEOTIDE KINASE (500u)	M0201S	49,27	1	E233	OZYME
		PROTÉINASE K 100mg	EM0082C	87,36	1	E234	PROMEGA
		RNase A 100mg	EM0092	55,68	1	E233	ROCHE
	Nouveau	RNase A Solution 4mg/ml	EM0096	42,53	1	E233	PROMEGA
		Terminal Transferase (500u) Supprimer			1	E233	OZYME
	Nouveau	Terminal Transferase (800u)	EM006	62,92	1	E233	ROCHE
		QUICK LIGATION KIT 30 Réactions	M2200S	84,97	1	E233	OZYME



		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	ENZYMES d'AMPLIFICATION						
		TAQ DNA POLYMERASE (400u) (Tampon + MgSO4)	M0267S	50,69	1	E233	OZYME
	Nouveau	PLATINIUM TAQ DNA POLYMERASE (100 Réactions)	EM0031	48,30	1	E233	INVITROGEN
		GoTAQ POLYMERASE (500u)	EM0021	78,75	1	E233	PROMEGA
	Nouveau	GoTAQ qPCR Master Mix 5ml	EM0024	138,60	1	E233	PROMEGA
		TAQ POLYMERASE (500u)	EM003	94,50	1	E233	INVITROGEN
		TAQ DNA POLYMERASE (400u) (Tampon + MgCL2)	M0273S	50,69	1	E233	OZYME
		VENT DNA POLYMERASE (200u)	M0254S	59,26	1	E233	OZYME
		DNA POLYMERASE I (500u)	M0209S	47,12	1	E233	OZYME
		KLEENOW DNA POLYMERASE (2u/µl) Labelling grade (100u)	EM0042	57,03	1	E233	ROCHE
		KLEENOW DNA POLYMERASE I (200u)	M0210S	42,84	1	E233	OZYME
		T4 DNA POLYMERASE (150u)	M0203S	52,12	1	E233	OZYME
		T7 RNA POLYMERASE (5000)	M0251S	58,55	1	E233	OZYME
		PFU DNA POLYMERASE (100u)	M7741	71,40	1	E233	PROMEGA
		PHUSION HIGH FIDELITY DNA POLYMERASE (100u)	F530S	94,12	1	E231	OZYME
	Nouveau	AccuPrime PFX DNA Polymerase (200 réactions) Sur Cde	EM007	222,60	1	E233	INVITROGEN
		SUPERSCRIPT II REVERSE TRANSCRIPTASE (10 000u)	EM009	135,45	1	E233	INVITROGEN
	Nouveau	SUPERSCRIPT III REVERSE TRANSCRIPTASE (2 000u)	EM0093	72,45	1	E233	INVITROGEN
	Nouveau	SUPERSCRIPT III VILO (50 réactions) Sur Cde	EM0094	397,32	1	E233	INVITROGEN
	Nouveau	GoSCRIPT REVERSE TRANSCRIPTASE 100 rxns	EM0095	199,50	1	E233	PROMEGA
		M-MLV REVERSE TRANSCRIPTASE (40 000u)	EM008	113,40	1	E233	INVITROGEN
		Kit pGEM-T Easy Vector System I (20 réact)	A1360	168,00	1	E234	PROMEGA
	ENZYMES de RESTRICTION						
		AAT II (500u) sur Cde	R0117S	50,69	1	E233	OZYME
		ACC I (500u) sur Cde	R0161S	59,26	1	E233	OZYME
		AGE I (250u) sur Cde	R0552S	60,69	1	E233	OZYME
	Nouveau	APA I (5 000u) sur cde	R0114S	51,41	1	E233	OZYME
	Nouveau	AVA I (2 000u) sur Cde	R0152S	54,26	1	E233	OZYME
	Nouveau	AVA II (2 000u) sur Cde	R0153S	55,69	1	E233	OZYME
		BAM HI (2 000u)	ER005	8,56	1	E233	INVITROGEN
	Nouveau	BAM HI (10 000u) HF Haute Fidélité	R0136S	42,13	1	E233	OZYME
		BGL II (2 000u)	R0144S/	44,98	1	E233	OZYME
		BGL II (2 000u)	ER008	32,55	1	E233	INVITROGEN
		CLA I (500u)	ER0082	27,87	1	E233	ROCHE
	Nouveau	CLA I (1000u)	R0197S	47,12	1	E233	OZYME
		DPN I (100u)	ER010	26,04	1	E233	INVITROGEN

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		DPN I (1 000u)	R0176S	57,83	1	E233	OZYME
		ECO RI (5 000u)	ER011	12,02	1	E233	INVITROGEN
	Nouveau	ECO RI (10 000u) HF Haute Fidélité	R0101S	36,41	1	E233	OZYME
	Nouveau	ECO RV (4 000u) HF Haute Fidélité	R0195S	45,70	1	E233	OZYME
		ECO RV (2 000u)	ER013	32,97	1	E233	INVITROGEN
		HINC II (1 000u)	R0103S	50,69	1	E233	OZYME
		HIND III (5 000u)	ER014	23,94	1	E233	INVITROGEN
		HIND III (10 000u)	R0104S/	41,41	1	E233	OZYME
		HPA I (500u)	R0105S	54,26	1	E233	OZYME
		KPN I (2 000u)	ER017	28,88	1	E233	INVITROGEN
		KPN I (3 000u)	R0142S	43,55	1	E233	OZYME
		MLU I (1 000u)	R0198S	49,27	1	E233	OZYME
	Nouveau	NCO I (1 000u) HF Haute Fidélité	R0193S	54,26	1	E233	OZYME
		NDE I (4 000u)	R0111S	54,98	1	E233	OZYME
	Nouveau	NHE I (1 000u) HF Haute Fidélité	R0131S	52,12	1	E233	OZYME
	Nouveau	NOT I (500u) HF Haute Fidélité	R0189S	55,69	1	E233	OZYME
		NOT I (1 000u)	ER019	80,85	1	E233	INVITROGEN
		NRU I (1 000u)	R0192S	50,69	1	E233	OZYME
		PAC I (250u)	R0547S	59,26	1	E233	OZYME
		PST I (3 000u)	ER020	14,18	1	E233	INVITROGEN
		PST I (10 000u)	R0140S	51,41	1	E233	OZYME
		PVU I (250u)	ER021	38,54	1	E233	INVITROGEN
		PVU I (300u)	R0150S	55,69	1	E233	OZYME
		PVU II (1500u)	ER022	10,61	1	E233	INVITROGEN
		PVU II (5 000u)	R0151S	48,55	1	E233	OZYME
	Nouveau	SAC I (2 000u) HF Haute Fidélité	R0156S	40,70	1	E233	OZYME
		SAC II (2 000u)	R0157S	52,12	1	E233	OZYME
		SAL I (1 000u)	ER023	19,43	1	E233	INVITROGEN
	Nouveau	SAL I (2 000u) HF Haute Fidélité	R0138S	47,12	1	E233	OZYME
	Nouveau	SCA I (1 000u) HF Haute Fidélité	R0122S	55,69	1	E233	OZYME
		SMA I (1 000u)	ER024	18,48	1	E233	INVITROGEN
		SMA I (2 000u)	R0141S	49,98	1	E233	OZYME
		SPE I (200u)	ER025	28,77	1	E233	INVITROGEN
		SPE I (500u)	R0133S	52,12	1	E233	OZYME
	Nouveau	SPH I (250u) HF Haute Fidélité	R0182S	54,98	1	E233	OZYME
	Nouveau	SSP I (1 000u) HF Haute Fidélité sur cde	R0132S	52,84	1	E233	OZYME
		XBA I (1 000u)	ER0303	15,45	1	E233	ROCHE
		XBA I (3 000u)	R0145S	46,41	1	E233	OZYME
		XHO I (5 000u)	ER0373	39,36	1	E233	ROCHE
		XHO I (5 000u)	R0146S	46,41	1	E233	OZYME
	NUCLÉOTIDES						
		dNTP set 100 mM/4x25 µmol	NU005	63,00	1	E234	PROMEGA
		PCR Nucléotide Mix 200 µl	NU006	31,50	1	E231	PROMEGA
		PCR Nucléotide Mix 200 µl	NU008	21,55	1	E231	ROCHE
	Nouveau	100mM dNTP Set (4x25µmol)	NU007	68,25	1	E234	INVITROGEN

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	MARQUEURS de TAILLE						
		1Kb DNA Ladder (250 µg)	PM001	84,00	1	E231	INVITROGEN
		1Kb DNA Ladder (100 µg )	N3232S	37,54	1	E231	OZYME
		1Kb DNA Step Ladder (90 µg)	KB008	45,15	1	E231	PROMEGA
	Nouveau	1Kb DNA Ladder (50 µg)	PM009	26,78	1	E231	EUROMEDEX
		100bp DNA Ladder (250 µl)	PM002	44,10	1	E231	PROMEGA
		100bp DNA Ladder (50 µg )	N3231S	39,59	1	E231	OZYME
	Nouveau	100bp DNA Ladder 100-1000Pb (50µg)	PM010	44,63	1	E231	EUROMEDEX
	Nouveau	100bp DNA Ladder Plus 100-3000Pb (50 µg)	PM011	44,63	1	E231	EUROMEDEX
	Nouveau	200bp Orange DNA Ladder (25µg) Ready to use	PM012	75,60	1	E231	EUROMEDEX
		X174 RF DNA/Ha III Fragments (40µg) sur Cde	PM003	60,90	1	E231	INVITROGEN
		Prestained Protein Marker (175 mini-dépôts)	P7708S	88,54	1	E231	OZYME
	Nouveau	Prestained (Two colors) Protein Ladder Plus (10-250Kda) (2x250µl)	PM013	98,18	1	E231	EUROMEDEX
	Nouveau	Prestained (Two colors) Protein Ladder (10-170Kda) (2x250µl)	PM014	94,61	1	E231	EUROMEDEX
					1	E231	
	Nouveau	SeeBlue Plus2 Pre-Standard 500µl	PM008	135,45	1	E231	INVITROGEN
	RNASIN						
		Recombinant Rnasin (2 500u)	R001	51,45	1	E233	PROMEGA
	Nouveau	RNaseOUT Recombinant Ribonuclease Inhibitor (5000u)	R002	64,05	1	E233	INVITROGEN
RÉACTIFS pour CULTURE CELLULAIRE							
	MILIEUX de CULTURE						
		MEM (1X), liquid, avec Earles salts, avec Glutamax I, 500ml	RCC101	5,25	1	E241	Ref INVITROGEN 41090028
		D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec Glutamax I, avec Sodium Pyrivate, 500ml	RCC111	4,78	1	E241	Ref INVITROGEN 31966021
		D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec Glutamax I, sans Sodium Pyrivate, 500ml	RCC112	4,04	1	E241	Ref INVITROGEN 61965026
		D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec L-Glutamine, 4,5g/L glucose avec Sodium Pyrivate, 500ml	RCC113	3,89	1	E241	Ref INVITROGEN 41966029
		D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec L-Glutamine, 4,5g/L glucose sans Sodium Pyrivate, 500ml	RCC116	3,78	1	E241	Ref INVITROGEN 41965039
		D-MEM (1X), liquid (Low Glucose), avec L-Glutamine, 1g/L glucose avec Sodium Pyrivate, 500ml	RCC114	3,89	1	E241	Ref INVITROGEN 31885023

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	Nouveau	D-MEM (1X), liquid (High Glucose), avec L-Glutamine, 4500mg/L D-glucose sans Sodium Pyrivate, Rouge de phénol 500ml	RCC118	4,83	1	E241	Ref INVITROGEN 21063029
		D-MEM/F-12 (1:1) (1X), liquid avec Glutamax, 500ml Sur Cde	RCC115	7,56	1	E241	Ref INVITROGEN 31331028
		D-MEM/F-12 (1:1) (1X), liquid sans L-Glutamine, 500ml Sur Cde	RCC117	6,83	1	E241	Ref INVITROGEN 21331020
		RPMI 1640 Medium (1X), liquid, avec L-Glutamine, 500ml	RCC121	3,15	1	E241	Ref INVITROGEN 21875034
		RPMI 1640 Medium (1X), liquid, sans L-Glutamine, 500ml Sur Cde	RCC122	3,05	1	E241	Ref INVITROGEN 31870025
		RPMI 1640 Medium (1X), liquid, avec Glutamax I, 500ml	RCC123	3,68	1	E241	Ref INVITROGEN 61870010
		L-Glutamine 200mM (100X), liquid 100ml	RCC131	4,41	1	E241	Ref INVITROGEN 25030024
	TAMPON/EAU						
	Nouveau	D-PBS (10X), liquid, sans Calcium, sans Magnésium, 500ml	RCC201	7,67	1	E241	Ref INVITROGEN 14200067
		D-PBS (1X), liquid, sans Calcium, sans Magnésium, sans Phenol Red, 500ml	RCC202	3,15	1	E241	Ref INVITROGEN 14190094
		UltraPure Dnase/Rnase-Free Distilled Water 500ml	RCC211	3,62	1	E241	Ref INVITROGEN 10977035
	TRANSFEC-TION						
		Lipofectamine 2000 Transfection Reagent 1,5ml	RCC301	514,50	1	E234	Ref INVITROGEN 11668019
		Lipofectamine 2000 Transfection Reagent 0,75ml	RCC302	324,45	1	E234	Ref INVITROGEN 11668027
	Nouveau	Oligofectamine Transfection Reagent 1ml	RCC304	393,75	1	E234	Ref INVITROGEN 12252011
	SÉRUM						
		FBS Fœtal Bovine Serum, Origin: E.U. Approved (South American) 500ml	RCC401	54,60	1	E242	Ref INVITROGEN 10270106
	Nouveau	FBS Fœtal Bovine Serum, non-USA Origin, stérile filtered, 500ml	RCC402	40,95	1	E242	Ref SIGMA F7524-500ml
	ANTIBIOTIQUE						
		Penicillin-Streptomycin, liquid 100ml	RCC501	6,20	1	E241	Ref INVITROGEN 15140122
	Nouveau	Ampicillin Sodium salt 1g	RCC502	1,58	1	E241	EUROMEDEX
	TRYPSIN						
		Trypsin-EDTA 1X (0,05% Trypsin with EDTA 4Na) 100ml	C0642	4,36	1	E241	Ref INVITROGEN 25300054

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	Nouveau	Trypsin-EDTA Solution (1X) 100ml	C0643	3,99	1	E241	Ref SIGMA T3924-100ml
DISSECTION et PRÉLÈVEMENT							
	SERINGUES						
		SERINGUE STÉRILE 1ml (x100)	D0491	8,27	1	E102	TERUMO
		2ml (x100)	D0492	4,98	1	E102	TERUMO
		5ml (x100)	D04921	6,70	1	E102	TERUMO
		10ml (x100)	D0493	9,43	1	E102	TERUMO
		20ml (x50)	D04931	6,41	1	E102	TERUMO
		50ml (x25)	D0494	8,40	1	E102	TERUMO
	AIGUILLES						
		AIGUILLE STÉRILE 18G 1,2x40mm Rose (x100)	D0498	2,26	1	E102	TERUMO
		20G 0,9x25mm Jaune (x100)	O1015	2,26	1	E102	TERUMO
		21G 0,8x50mm Vert (x100)	D0497	2,26	1	E102	TERUMO
		23G 0,6x25mm Bleu (x100)	D0496	2,26	1	E102	TERUMO
		26G 0,45x12mm Marron (x100)	D0495	2,26	1	E102	TERUMO
		30G 0,3x13mm Beige (x100)	D0499	10,40	1	E102	TERUMO
	SPATULES						
		MICRO-SPATULE DOUBLE 130mm	D050	2,00	1	E112	DUTSCHER
		SPATULE DOUBLE Flexible 180mm	D051	4,10	1	E112	DUTSCHER
		SPATULE DOUBLE Flexible 500mm	D051A	10,43	1	E112	DUTSCHER
		SPATULE CUIILLIÈRE 150mm	D052	6,62	1	E112	DUTSCHER
	PINCES						
		PINCE à DISSECTION DROITE 20cm Bout rond	D034	2,94	1	E112	DUTSCHER
		PINCE BRUCELLE DROITE 14,5cm Bout pointu	D035	3,31	1	E112	DUTSCHER
		PINCE BRUCELLE COURBEE 10,5cm Bout pointu	D036	4,62	1	E112	DUTSCHER
		PINCE BRUCELLE DROITE 10,5cm Bout pointu	D037	4,10	1	E112	DUTSCHER
		PINCE FINE DROITE 11cm Bout pointu "DUMONT N°5"	D038	2,84	1	E112	DUTSCHER
		PINCE FINE COURBEE 11cm Bout pointu "DUMONT N°7"	D039	2,94	1	E112	DUTSCHER
		PINCE pour FILTRES- MEMBRANES à bout plat	D039A	21,88	1	E112	DUTSCHER
		PINCE en BOIS 250mm	D042	3,05	1	E112	DUTSCHER
	CISEAUX						
		CISEAUX à DISSECTION FIN COURBÉE 11cm Bout pointue	D009	2,94	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX à DISSECTION COURBÉE 14cm Bout pointue/ arrondie	D010	3,31	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX à DISSECTION DROIT 14cm Bout pointue/ pointue	D011	3,05	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX à DISSECTION FIN DROIT 11cm Bout pointue	D012	2,63	1	E112	DUTSCHER

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		CISEAUX ULTRA-FINS DROIT 12cm Bout pointue/arrondie	D014	9,24	1	E112	DUTSCHER
		CISEAUX ULTRA-FINS COURBÉE 12cm Bout pointue/ pointue	D015	9,87	1	E112	DUTSCHER
	SCALPELS/ LAMES						
		MANCHE POUR LAME N°23	D048	2,31	1	E112	DUTSCHER
		MANCHE POUR LAME N°11	D048A	2,21	1	E112	DUTSCHER
		LAMES STÉRILES N°23 (Bte de 100)	D049	4,52	1x100	E112	DUTSCHER
		LAMES STÉRILES N°11 (Bte de 100)	D049B	4,52	1x100	E112	DUTSCHER
		SCALPELS JETABLES STÉRILES N°23	D046	2,21	1x10	E112	DUTSCHER
		SCALPELS JETABLES STÉRILES N°11	D046A	2,21	1x10	E112	DUTSCHER
Petits ÉQUIPEMENTS et ACCESSOIRES							
	FLACONNAGES RÉCIPIENTS						
		BECHER TPX Graduée 100ml	P001	1,81	1	E111	VWR
		250ml	P002	2,31	1	E111	VWR
		600ml	P003	3,82	1	E111	VWR
		1000ml	P004	6,09	1	E111	VWR
		2000ml	P005	14,70	1	E111	VWR
		5000ml	P006	23,73	1	E111	VWR
		ENTONNOIR en Polypropylène Diam 80mm	P022	2,00	1	E111	VWR
		Diam 140mm	P023	2,75	1	E111	VWR
		Diam 180mm	P024	5,55	1	E111	VWR
		EPROUVETTE TPX Graduée 10ml	P025	1,94	1	E111	VWR
		25ml	P026	2,63	1	E111	VWR
		50ml	P027	2,99	1	E111	VWR
		100ml	P028	3,94	1	E111	VWR
		250ml	P029	5,15	1	E111	VWR
		500ml	P030	7,88	1	E111	VWR
		1L	P031	13,65	1	E111	VWR
		2L	P032	22,37	1	E111	VWR
		COUPELLES de PESÉE Carrée 44x44mm (x250)	D024C	2,60	1x250	E102	FISHER
		84x84mm (x250)	D025C	5,18	1x250	E102	FISHER
		140x140mm (x250)	D025D	11,27	1x250	E102	FISHER
		BONBONNE en Polyéthylène 10 litres avec robinet	P008	28,56	1	E111	VWR
		BONBONNE en Polyéthylène 30 litres avec robinet	P009	58,80	1	E111	VWR
		BOUCHON à AILETTES 10mm (Sac de 2000) Pour réf P071	P013	10,95	1	E104	
		BOUCHON à AILETTES 11mm (Sac de 2000) Pour réf P072	P014	10,89	1	E104	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	Nouveau	FLACON COMPTE-GOUTTE 15ml (Pour huile à immersion)	EA134	1,31	1	E111	DUTSCHER
		CUVETTE PLASTIQUE CARREE 5L	E021	2,65	1	B501	DISTRICLEAN
		8L	E022	3,90	1	B501	DISTRICLEAN
		12L	E023	5,04	1	B501	DISTRICLEAN
		30L	E024	32,13	1	B501	DISTRICLEAN
		45L	E025	38,50	1	B501	DISTRICLEAN
		SEAU PLASTIQUE 14L	E064	5,30	1	B501	DISTRICLEAN
		PISSETTE Col large 125ml Bleue	P064A	2,45	1	E111	VWR
		250ml Jaune	P065A	3,78	1	E111	VWR
		500ml Rouge	P066A	4,62	1	E111	VWR
		1000ml Bleue	P067	5,46	1	E111	VWR
		BOITE à STÉRILISER (Pipette en verre) 295x65x65mm sur cde	D130	61,64	1		DUTSCHER
	MICROPIPETTE PIPETEUR						
	Nouveau	MICROPIPETTE "EPPENDORF" Research 0,1-2,5µl Sur Cde	EA051	156,45	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	0,5-10µl Sur Cde	EA052	156,45	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	2-20µl Sur Cde	EA053	156,45	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	10-100µl Sur Cde	EA054	156,45	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	20-200µl Sur Cde	EA055	156,45	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	100-1000µl Sur Cde	EA056	156,45	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	500-5000µl Sur Cde	EA057	156,45	1	E112	EPPENDORF
	Nouveau	MICROPIPETTE "FINNPIPETTE F1" 0,2-2µl	EA081	152,25	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	1-10µl	EA082	152,25	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	2-20µl	EA083	152,25	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	20-200µl	EA084	152,25	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
	Nouveau	30-300µl Sur Cde	EA085	152,25	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
		100-1000µl	EA086	152,25	1	E112	THERMO SCIENTIFIC
		MICROPIPETTE "GILSON Néo Soft" P2	P037	165,06	1	E112	GILSON
		P10	P038	165,06	1	E112	GILSON
		P20	P039A	140,07	1	E112	GILSON
		P200	P040A	140,07	1	E112	GILSON
		P1000	P041	140,07	1	E112	GILSON
		P5000 sur cde	P042	189,00	1	E112	GILSON
		EMBOUT pour MICROPIPETTE "GILSON" P2	P0421	19,43	1	E112	GILSON
		P10	P0422	19,43	1	E112	GILSON
		P20	P043	9,98	1	E112	GILSON
		P200	P044	9,98	1	E112	GILSON
		P1000	P045	9,98	1	E112	GILSON
		P5000	P046	23,73	1	E112	GILSON

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		PIPETTEUR MANUEL à mollette "PIPETTE PUMP" 2ml	P061	12,45	1	E112	DUTSCHER
		10ml	P062	12,98	1	E112	DUTSCHER
		25ml	P063	17,68	1	E112	DUTSCHER
	BOITES/ PORTOIRS de STOCKAGE						
		BOITE de STOCKAGE pour microtubes 1,5 et 2ml, avec couvercle	D0071	2,78	1	E112	VWR
		PORTOIR DOUBLE FACE pour micro-tubes 0,5ml ou 1,5 et 2ml	D0072	4,26	1	E112	DUTSCHER
		BOITE CONGÉLATION en carton 133x133mm, H 50mm, avec séparateur 9x9	D0073	2,43	1	E112	DUTSCHER
	PETITS MATERIELS DIVERS						
	Nouveau	MINUTEUR/DECOMPTEUR (TIMER) de poche	EA135	16,91	1	A111	DUTSCHER
	TUYAUX						
		TUYAU PVC CLAIR Diam 4x7mm	D061	0,29	1	E104	NALGENE
		Diam 6x9mm	D062	0,41	1	E104	NALGENE
		Diam 7x10mm	D063	0,48	1	E104	NALGENE
		Diam 8x11mm	D064	0,55	1	E104	NALGENE
		Diam 10x14mm	D065	0,61	1	E104	NALGENE
		Diam 12x16mm	D066	0,97	1	E104	NALGENE
		Diam 15x20mm	D067	1,22	1	E104	NALGENE
		Diam 20x26	D0671	2,29	1	E104	NALGENE
		TUYAU PVC ARMÉ Diam 6,4x11,2mm	D068	3,01	1	E104	NALGENE
		Diam 7,9x12,7mm	D069	3,15	1	E104	NALGENE
		Diam 9,5x14,3mm	D070	3,30	1	E104	NALGENE
		Diam 12,7x19,1mm	D071	4,27	1	E104	NALGENE
		Diam 15,9x22,3mm	D072	6,72	1	E104	NALGENE
		Diam 19x25,4	D0721	7,56	1	E104	NALGENE
		TUYAU en SILICONE Diam 4x6mm	D088	1,09	1	E104	NALGENE
		Diam 6x10mm	D090	2,44	1	E104	NALGENE
		Diam 8x12mm	D091	2,94	1	E104	NALGENE
		Diam 10x14mm	D092	3,99	1	E104	NALGENE
		Diam 12x15,5mm	D093	3,82	1	E104	NALGENE
		Diam 15x21mm	D094	7,56	1	E104	NALGENE
		Diam 20x27mm	D0941	12,18	1	E104	NALGENE
	BARREAUX d'AGITATION						
		BARREAUX D'AGITATION MAGNÉTIQUE 13x8mm	D001	4,11	1x5	E112	FISHER
		25x6mm	D002	0,74	1	E112	FISHER
		40x8mm	D003	1,12	1	E112	FISHER
		60x10mm	D004	1,95	1	E112	FISHER



		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		70x10mm	D005	2,17	1	E112	FISHER
	BRÛLEUR						
		BEC BUNSEN ROBINET+VEILLEUSE	D006	14,56	1	E112	
		BRÛLEUR LABOGAZ sans cartouche	D018	29,66	1	E112	DUTSCHER
		CARTOUCHE BUTANE C206	D008	1,52	1	E202	DUTSCHER
		TRÉPIED (Forme haute)	D055	12,54	1		
	FOURNITURE MICROSCOPIE						
		LAMPE MERCURE HBO 103W	D127	93,45	1	E502	BIOMEDISYST
		LAMPE MERCURE HBO 50W/ ACL1	D128	72,45	1	E502	EUROSEP
		LAMPE XENOPHOT HLX12V 100W	D129	3,68	1	E502	EUROSEP
		LAMPE MERCURE HXP R 120W/45C VIS	D132	346,50	1	E502	BIOMEDISYST
		LAMPE PHOTO OPTIQUE 12V 100W GZ6,35 sur Cde	D133	13,13	1	E502	BIOMEDISYST
		HUILE à IMMERSION Type DF 120ml	D100	32,73	1	E401	LEICA
		HUILE à IMMERSION Type DF Flacon goutte à goutte 8ml	D101	6,94	1	E401	LEICA
		LAMELLE RONDE Couvre objet, Diam 32mm	D110	7,67	1	E102	FISHER
CONSOMMA- BLES PLASTIQUES							
	BACTÉRIOLO- GIE						
	Nouveau	BOITE de PÉTRI "GOSSELIN" Diam 60mm avec ergots (x1620)	P00621	70,35	1	E101	GOSSELIN
	Nouveau	BOITE de PÉTRI "GOSSELIN" Diam 90mm avec ergots (x825)	P0071	48,30	1	E101	GOSSELIN
		BOITE de PÉTRI "GREINER" Diam 94mm avec ergots (x480)	P007A	26,52	1	E101	GREINER
	CULTURE CELLULAIRE						
	Nouveau	CHAMBRE de CULTURE "LAB-TEK" 2 Chbrs, à lamelle verre, non séparable	P068	90,67	2x8	E101	NUNC
	Nouveau	CHAMBRE de CULTURE "LAB-TEK" 4 Chbrs, à lamelle verre, non séparable	P069	90,67	2x8	E101	NUNC
	Nouveau	CHAMBRE de CULTURE "LAB-TEK" 8 Chbrs, à lamelle verre, non séparable	P070	90,67	2x8	E101	NUNC
		BOITE de PETRI "TPP" Diam 40x10mm (x20)	P0061	2,50	1	E101	TPP
		Diam 60x15mm (x14)	P0062	1,80	1	E101	TPP
		Diam 100x20mm (x10)	T93100	2,32	1	E101	TPP
		Diam 150x20mm (x5)	T93150	3,41	1	E101	TPP
		BOITES de CULTURE "NUNC" 4 Puits (x4)	P0675N	3,39	1x4	E101	NUNC

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	Nouveau	PLAQUES de CULTURE "NUNC" 6 Puits	P0675	1,07	1	E101	NUNC
	Nouveau	12 Puits	P0676	1,07	1	E101	NUNC
	Nouveau	24 Puits	P0677	1,07	1	E101	NUNC
	Nouveau	48 Puits	P0678	1,32	1	E101	NUNC
	Nouveau	96 Puits	P06771	1,05	1	E101	NUNC
		FLACONS de CULTURE "TPP" Bouchon 2 positions 25cm2 (x10)	P0351	3,40	1	E101	TPP
		75cm2 (x5)	P0352	3,36	1	E101	TPP
		150cm2 (x3)	P0353	4,26	1	E101	TPP
		300cm2 (x3) Sur Cde	P0354	9,98	1	E101	TPP
		FLACONS de CULTURE "TPP" Bouchon filtrant 25cm2 (x10)	P0351F	3,74	1	E101	TPP
		75cm2 (x5)	P0352F	3,56	1	E101	TPP
		150cm2 (x3)	P0353F	4,55	1	E101	TPP
		300cm2 (x3) Sur Cde	P0354F	10,15	1	E101	TPP
		GRATTOIR de CELLULES long 24cm - lame 12mm	D121	0,80	1	E101	TPP
		long 30cm - lame 20mm	D122	0,80	1	E101	TPP
		long 38cm - lame 25mm	D123	1,11	1	E101	TPP
		CURE-DENTS en bois 65mm (x1000)	D019	2,94	1	E112	DUTSCHER
	POINTES						
		POINTES sans FILTRE "GILSON" D1000 200-1000µl	P0171	23,91	10x96	E102	GILSON
		D200 2-200µl	P0190	22,46	10x96	E102	GILSON
		D10 0,1-10µl	P021	26,81	10x96	E102	GILSON
		POINTES sans filtre "AXYGEN" Maxy Recovery 0.5-10µl	P017	16,70	10x96	E102	AXYGEN
		POINTES sans filtre "AXYGEN" Maxy Recovery 1-200µl	P018	14,65	10x96	E102	AXYGEN
		POINTES sans filtre "AXYGEN" Maxy Recovery 100-1000µl	P019	16,70	10x100	E102	AXYGEN
	Nouveau	POINTES sans FILTRE "Mbp" Low Retention 10µl	P130	27,20	10x96	E102	ART
	Nouveau	200µl	P131	25,94	10x96	E102	ART
	Nouveau	1000µl	P132	24,57	10x80	E102	ART
	Nouveau	POINTES sans filtre "VWR" sur rack, transparent, graduée 0,1-10µl	P134	18,90	10x96	E102	VWR
	Nouveau	POINTES sans filtre "VWR" sur rack, transparent, graduée 1-200µl	P135	16,80	10x96	E102	VWR
	Nouveau	POINTES sans filtre "VWR" sur rack, transparent, graduée 100-1000µl	P136	23,10	10x96	E102	VWR
		POINTES LONGUES CRISTAL GEL LOADING 1-200µl	P1200G	6,89	1x204	E102	DUTSCHER
		POINTES à FILTRE "ART" Low Retention 0,1-10µl Reach	P110R	4,94	1x96	E102	ART
		0,5-20µl	P120	4,94	1x96	E102	ART
		1-100µl	P1100	4,94	1x96	E102	ART
		1-200µl	P1200	4,94	1x96	E102	ART
		100-1000µl	P1000	6,17	1x100	E102	ART

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		100-1000µl Reach	P1000R	6,17	1x100	E102	ART
	Nouveau	POINTES à FILTRE 20-100-200µl "Multi Sorenson Multiguard 3"	P133	3,75	1x96	E102	Multi Sorenson
		POINTES "GREINER" Bleues 100-1000µl sur portoir	P0172A	1,31	1x60	E102	GREINER
		POINTES "GREINER" Jaunes 1-200µl sur portoir	P0191A	1,63	1x96	E102	GREINER
		POINTES 5000µl sur portoir	P1500	4,22	1x50	E102	GILSON
	Nouveau	POINTES "VWR" sur recharge, graduée 0,1-10µl	P0807	16,28	10x96	E102	VWR
	Nouveau	POINTES "VWR" sur recharge, graduée jaunes 1-200µl	P0808	14,39	10x96	E102	VWR
	Nouveau	POINTES "VWR" sur recharge, graduée 100-1000µl	P0809	19,85	10x96	E102	VWR
		POINTES "STARLAB" CRISTAL sur recharge, 0,1-10µl	P0802	16,80	10x96	E102	STAR LAB
		POINTES "STARLAB" sur recharge, jaunes biseautées 1-200µl	P0804	16,80	10x96	E102	STAR LAB
		POINTES "STARLAB" sur recharge, bleues graduées 100-1000µl	P0805	23,10	10x96	E102	STAR LAB
	Nouveau	POINTES "STARLAB" sur recharge, bleues graduées 100-1250µl	P0806	24,15	10x96	E102	STAR LAB
		Boite vide (Rack) offerte pour création de parc					
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 0,5ml non stérile (Incrément mini 5µl, max 100µl)	P140	67,67	1x100	E102	EPPENDORF
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 1ml non stérile (Incrément mini 10µl, max 200µl)	P141	68,72	1x100	E102	EPPENDORF
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 2,5ml non stérile (Incrément mini 25µl, max 500µl)	P142	68,72	1x100	E102	EPPENDORF
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 5ml non stérile (Incrément mini 50µl, max 1000µl)	P143	68,04	1x100	E102	EPPENDORF
	Nouveau	COMBITIPS PLUS 10ml non stérile (Incrément mini 100µl, max 2000µl)	P144	68,04	1x100	E102	EPPENDORF
	CONSOMMABLES ROBOTIQUES						
		Consommable LightCycler - ROCHE					
		LightCycler CAPILLARIES 20µl (5x96)	P0704	164,01	1	E102	ROCHE
		LightCycler 480 Multiwell plate 384 (plaques) (1x10)	P0705	48,22	1	E102	ROCHE
		LightCycler 480 sealing foil Feuilles adhésives (1x50)	P0706	61,74	1	E102	ROCHE
		Consommables Automate epMotion - EPPENDORF					
		EpTIPS Motion 1-50µl sans filtre (1x96)	P150	7,69	1	E102	EPPENDORF

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		EpTIPS Motion 1-50µl à filtre - Qualité PCR clean (1x96)	P150F	14,81	1	E102	EPPENDORF
		Réservoir epMotion 30ml - Qualité PCR clean (x5) sur cde	P151	14,07	1	E102	EPPENDORF
	PIPETTES						
		PIPETTE STÉRILE "FALCON" 1ml (x1000)	P056	61,02	1	E102	FALCON
		2ml (x1000)	P057	69,23	1	E102	FALCON
		5ml (x200)	P058	19,85	1	E102	FALCON
		10ml (x200)	P059	19,85	1	E102	FALCON
		25ml (x100)	P060	39,38	1	E102	FALCON
		50ml (x100) sur cde	P079	61,43	1	E102	FALCON
		100ml (x50) sur cde	P060B	133,62	1	E102	FALCON
		PIPETTE de TRANSFERT 3ml Graduée, stérile (Emb/10)	P0601	31,40	1x500	E102	DUTSCHER
		PIPETTE de TRANSFERT 7ml Graduée, stérile (Emb/10)	P0602	29,19	1x500	E102	DUTSCHER
	TUBES						
		TUBE "FALCON" PPN Fond rond 5ml (Embal/25) (2063)	P074	67,97	1x500	E102	FALCON
		14 ml (Embal/Unit) (2006)	P073	77,45	1x500	E102	FALCON
		14ml (Embal/25) (2059)	P075	67,03	1x500	E102	FALCON
		TUBE "FALCON" PS Fond rond 14ml (Embal/25) (2001)	P076	75,37	1x500	E102	FALCON
		TUBE à CENTRIFUGER "FALCON" 15ml sur portoir (2097)	P077	60,90	1x500	E102	FALCON
		50ml sur portoir (2098)	P078	60,90	1x500	E102	FALCON
	Nouveau	TUBE "FALCON" 50ml sur portoir, avec bouchon "Flip Top"	P0781	92,85	1x440	E102	FALCON
	Nouveau	TUBE à CENTRIFUGER "CORNING" 15ml PP sur portoir	P097	57,75	1x500	E102	CORNING
	Nouveau	50ml PP sur portoir	P098	57,75	1x500	E102	CORNING
		TUBE à Hémolyse PS 5ml, 13x75mm, non bouché, non stérile	P072	24,90	1x4000	E102	
		FLACON de COMPTAGE pour SCINTILLATION 20ml avec bouchon	P035	35,70	1x1000	E102	
	MICROTUBES CUVES						
		TUBE AZOTE 2ml (Cryovials) Fond rond à jupe	P021211	14,60	1x100	E102	SIMPORT
		PASTILLES pour TUBE AZOTE (Inserts de couleurs)	P021221	1,97	1x100	E102	SIMPORT
	Nouveau	CRYOTUBE 1,8ml ailettes NUNC	P0213	9,24	1x50	E102	NUNC
	Nouveau	PASTILLES pour CRYOTUBE NUNC (Inserts de couleurs)	P02131	9,87	1x100	E102	NUNC
		MICROTUBES "EPPENDORF" Safe-Lock 0,5ml	P048A	32,00	1x500	E102	EPPENDORF
		1,5ml	P047	32,83	1x1000	E102	EPPENDORF
		2ml	P048B	44,33	1x1000	E102	EPPENDORF

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		MICROTUBES "TREFF" 0,5ml EasyFit	P0481	8,78	1x500	E102	TREFF
		MICROTUBES "TREFF" 1,5ml EasyFit	P050	14,46	1x1000	E102	TREFF
		MICROTUBES "ABGÈNE" Spécial PCR 0,2ml	P0483	25,28	1x1000	E102	ABGENE
		MICROTUBES "ABGÈNE" Spécial PCR 0,5ml	P0482	25,00	1x1000	E102	ABGENE
		MICROTUBES en BARETTE de 8 PCR 0,2ml avec capuchon en dôme	P0484	44,63	1X125	E102	AXYGEN
	Nouveau	MICROTUBES "BIOCENTRIX" Max Recovery, Maxi clear naturel 0,6ml	P0521	8,19	1x250	E102	BIOCENTRIX
	Nouveau	1,75ml	P053	4,31	1x250	E102	BIOCENTRIX
	Nouveau	2ml	P054	4,83	1x500	E102	BIOCENTRIX
		MICROTUBES "AXYGEN" Maxi clear naturel 0,6ml	P052	8,19	1x250	E102	AXYGEN
		1,7ml	P051	4,52	1x250	E102	AXYGEN
		2ml	MCT200LC	4,83	1x500	E102	AXYGEN
		CUVE pour SPECTROPHOTOMETRIE Semi-micro PS 0,5-2ml	P0361	2,78	1x100	E102	STAR LAB
		CUVES d'ELECTROPORATION 2mm	D0191	10,13	1x5	E102	OZYME
SPÉCIAL DROSO							
	TUBES DROSO						
		TUBE DROSO 25 X 95mm PS sur PLATEAU	P086	29,82	1x500	E101	
		25 X 95mm PS en VRAC	P087	22,47	1x500	E101	
		24 X 75mm PS sur PLATEAU	P088	41,58	1x500	E101	
		BOUTEILLE CARRÉE PPN 177ml type F	P094	109,20	1x500	E101	
	BOUCHON/ BOULE						
		BOUCHON MOUSSE pour TUBE diam 25mm sur Cde	P091	22,79	1x400	E104	
		BOULE RAYONNE pour TUBE diam 25mm	P092	24,47	1x2000	E104	
		BOULE COTON pour TUBE DROSO diam 25mm	P093	29,73	1x2000	E104	
		BOUCHON FLUGS pour TUBE diam 25mm	P095	34,86	1x1000	E104	
	MILIEUX DROSO						
		LEVURE DE BIÈRE 25Kg	C070	166,27	1	E241	ORGANOTCHNI E
		AGAR-AGAR GELLIDIUM 25Kg	C071	498,75	1	E241	KÖNIG &WIEGAND
		FARINE DE MAÏS H1 25Kg	C072	58,52	1	E241	WEST HOVE
FILTRATION							
	MEMBRANE						
		MEMBRANE BLOTTING PROTRAN BA85 300x300mm NC 0,45µ	C0346	240,45	1	E103	WHATMAN
		LAIT ÉCRÉMÉ 750 grs	D0251	7,86	1		RÉGILAIT

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	FILTRE à SERINGUE						
		FILTRE à SERINGUE 0,20µm (x50)	P033	26,88	1	E103	SARTORIUS
		FILTRE à SERINGUE 0,45µm (x50)	P034	26,88	1	E103	SARTORIUS
	UNITÉ DE FILTRATION						
	Nouveau	Unité de Filtration NALGENE 150ml PES 0,22µm (x12)	F124	43,58	1	E103	NALGENE
	Nouveau	Unité de Filtration NALGENE 250ml PES 0,22µm (x12)	F125	48,51	1	E103	NALGENE
	Nouveau	Unité de Filtration NALGENE 500ml PES 0,22µm (x12)	F126	57,54	1	E103	NALGENE
	Nouveau	Unité de Filtration NALGENE 1L PES 0,22µm (x12)	F127	93,77	1	E103	NALGENE
		Unité de Filtration STÉRICUP Millipore 150ml PES 0,22µm (x12)	D124	37,59	1	E103	MILLIPORE
		Unité de Filtration STÉRICUP Millipore 250ml PES 0,22µm (x12)	D125	52,08	1	E103	MILLIPORE
		Unité de Filtration STÉRICUP GP Millipore 500ml PES 0,22µm (x12)	D126	73,40	1	E103	MILLIPORE
		Unité de Filtration STÉRICUP GP Millipore 1L PES 0,22µm (x12)	D131	117,83	1	E103	MILLIPORE
	Nouveau	Top FILTRE NALGENE 150ml PES 0,22µm (x12)	F129	35,28	1	E103	NALGENE
	Nouveau	Top FILTRE NALGENE 500ml PES 0,22µm (x12)	F128	48,93	1	E103	NALGENE
	Nouveau	Top FILTRE NALGENE 1L PES 0,22µm (x12)	F130	99,65	1	E103	NALGENE
VERRERIE							
	BECHERS						
		BECHER en verre borosilicaté 5 ml	V001	2,72	1	E111	FISHER
		10ml	V002	2,01	1	E111	FISHER
		25ml	V003	2,50	1	E111	FISHER
		50ml	V004	0,90	1	E111	FISHER
		100ml	V005	0,91	1	E111	FISHER
		150ml	V006	0,98	1	E111	FISHER
		250ml	V007	1,00	1	E111	FISHER
		600ml	V008	1,52	1	E111	FISHER
		800ml	V009	2,02	1	E111	FISHER
		1L	V010	2,36	1	E111	FISHER
		2L	V011	4,06	1	E111	FISHER
		3L	V012	9,56	1	E111	FISHER
		5L	V013	15,66	1	E111	FISHER
	CRISTALLI-SOIRS						
		CRISTALLISOIR en verre borosilicaté avec bec 150ml diam 80mm	V0131	3,01	1	E111	FISHER
		500ml diam 115mm	V014	4,45	1	E111	FISHER

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		900ml diam 140mm	V015	6,73	1	E111	FISHER
		2L diam 190mm	V016	9,75	1	E111	FISHER
		3,5L diam 230mm	V017	19,46	1	E111	FISHER
	ENTONNOIRS						
		ENTONNOIR en verre borosilicaté Diam 45mm	V018	3,85	1	E111	FISHER
		Diam 55mm	V019	4,49	1	E111	FISHER
		Diam 70mm	V020	8,22	1	E111	FISHER
		Diam 100mm	V021	6,81	1	E111	FISHER
		Diam 150mm	V022	16,68	1	E111	FISHER
	EPROUVETTES						
		EPROUVETTE en verre borosilicaté 10ml	V023	1,87	1	E111	FISHER
		25ml	V024	2,06	1	E111	FISHER
		50ml	V025	2,08	1	E111	FISHER
		100ml	V026	2,43	1	E111	FISHER
		250ml	V027	5,41	1	E111	FISHER
		500ml	V028	7,34	1	E111	FISHER
		1L	V029	10,58	1	E111	FISHER
		2L	V030	37,55	1	E111	FISHER
	ERLENS						
		ERLEN Col étroit, en verre borosilicaté 10ml	V031	6,93	1	E111	FISHER
		25ml	V032	2,86	1	E111	FISHER
		50ml	V033	1,73	1	E111	FISHER
		100ml	V034	1,02	1	E111	FISHER
		250ml	V035	1,05	1	E111	FISHER
		500ml	V036	1,39	1	E111	FISHER
		1L	V037	2,35	1	E111	FISHER
		2L	V038	4,49	1	E111	FISHER
		3L	V039	11,97	1	E111	FISHER
		5L	V040	19,46	1	E111	FISHER
	FIOLES à VIDE						
		FIOLE à VIDE en verre borosilicaté 100ml	V041	8,97	1	E111	FISHER
		250ml	V042	14,62	1	E111	FISHER
		500ml	V043	18,25	1	E111	FISHER
		1L	V044	27,33	1	E111	FISHER
		3L	V045	70,94	1	E111	FISHER
		5L	V046	109,25	1	E111	FISHER
	FLACONS						
		FLACON en verre borosilicaté 50ml	V047	4,34	1	E111	FISHER
		100ml	V048	1,31	1	E111	FISHER
		250ml	V049	1,46	1	E111	FISHER
		500ml	V050	1,82	1	E111	FISHER
		1L	V051	2,81	1	E111	FISHER
		2L	V051A	6,63	1	E111	FISHER
		5L Sur Cde	V052	54,71	1	E111	FISHER

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
	PIPETTES PASTEUR						
		PIPETTES PASTEUR 230mm non cotonnée/non stérile/ouverte	V0551	7,16	1x250	E102	DUTSCHER
		230mm cotonnée/stérile/ ouverte	V0531	9,21	1x250	E102	DUTSCHER
		150mm non cotonnée/non stérile/ouverte	V0521	13,41	1x500	E102	DUTSCHER
		230mm cotonnée/stérile/ fermée	V054	8,96	1x250	E102	DUTSCHER
HYGIÈNE et ENTRETIEN							
	ESSUYAGE						
		ESSUIE-MAINS Feuille enchevêtrées 22x35mm	E0311	1,00	1	A202	DISTRI CLEAN
		BOBINE ESSUYAGE GM 450f Pour dévidoir	E066	2,33	1	A202	DISTRI CLEAN
		BOBINE ESSUYAGE PM 200f	E0671	1,47	1	A202	DISTRI CLEAN
		TORCHONS MÉTIS 50% Lin, 50% Coton	E0691	4,10	1	A201	DISTRI CLEAN
		EPONGES N° 4 1453	E030	0,72	1	B501	DISTRI CLEAN
		TAMPONGE (Eponge double face) N° 4	E030A	0,83	1	B501	DISTRI CLEAN
		SERPILLIERES 50x100cm	E065	1,03	1	B501	DISTRI CLEAN
		TAMPON ABRASIF VERT "Type Scotch brite" 22x15cm	E063	0,34	1	B501	DISTRI CLEAN
		TAMPON ABRASIF VERT "Type Scotch brite" Rouleau 3 mètres Sur Cde	E063A	4,11	1	B501	DISTRI CLEAN
		MOUCHOIRS	E0471	0,61	1	A202	DISTRI CLEAN
		PAPIER HYGIÉNIQUE Pure ouate 200m	E501	1,48	1	A202	DISTRI CLEAN
		CHIFFON BLANC Coton (carton de 10kg) Sur Cde	E016	30,93	1	B501	DISTRI CLEAN
	BROSSERIE						
		BALAI-BROSSE NYLON 22cm	E005	2,26	1	B302	DISTRI CLEAN
		BALAI SOIE GRIS à vis 29cm	E006	2,76	1	B302	DISTRI CLEAN
		MANCHE à BALAI En bois 1,30m	E007	0,86	1	B302	DISTRI CLEAN
		EMBOUT FILETÉ pour manche à balai Diam 24mm	E0071	0,18	1	B302	DISTRI CLEAN
		BROSSE à ONGLES	E014	1,95	1	B302	DISTRI CLEAN
		RACLETTE MOUSSE Long 60cm	E0061	3,45	1	B302	DISTRI CLEAN
		PELLE + BALAYETTE	E004	2,81	1	B302	DISTRI CLEAN
	GOUPILLON						
		GOUPILLON BROSSE SOIE (Diam 25x110mm - long 600mm)	D020	0,98	1	E112	FISHER
		GOUPILLON BROSSE NYLON (Diam 50x120mm - long 400mm)	D021	1,47	1	E112	FISHER
		GOUPILLON BROSSE SOIE Manche Jonc (Diam 55x90mm - long 450mm)	D022	2,13	1	E112	FISHER



		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		GOUPILLON BROSSE SOIE (Diam 10x50mm - long 250mm)	D023	0,51	1	E112	FISHER
		GOUPILLON BROSSE SOIE (Diam 30x110mm - long 250mm)	D024	0,77	1	E112	FISHER
	SAVON						
		SAVON GLYCÉRINÉ 200g	E062	0,47	1	A202	DISTRI CLEAN
		SAVON MAINS Liquide 500ml	E0621	2,88	1	A202	DISTRI CLEAN
		SAVON MAINS Liquide bidon de 5L	E0622	9,14	1	A202	DISTRI CLEAN
	Nouveau	Gel HYDROALCOOLIQUE Flacon 100ml	E0623	2,73	1	A202	
	DÉTERGENT						
		DECONTAMINANT TFD9 5L	E026	23,89	1	B301	FRANKLAB
		DETARTRANT ACIDE DÉGRAISSANT 1L	E027	2,59	1	B301	DISTRI CLEAN
		DETERGENT MULTI-USAGES 750ml	E0011	2,27	1	B301	DISTRI CLEAN
		JAVEL LIQUIDE 2L	E045	1,09	1	B301	DISTRI CLEAN
		JAVEL en PASTILLES (x150)	E045A	4,55	1	B301	DISTRI CLEAN
		LIQUIDE VAISSELLE 750ml	E054	2,65	1	B301	DISTRI CLEAN
		LAVE VITRE Vaporisateur 750ml	E0012	3,64	1	B301	DISTRI CLEAN
		CREME à RECURER 1 litre	E001	3,11	1	B301	DISTRI CLEAN
	SACS à DÉCHETS						
		SACS POUBELLES BLANC 5 litres (x25)	E056B	2,24	1	B201	DUTSCHER
		SACS POUBELLES NOIR 30 litres (x20)	E056A	1,09	1	B201	DISTRI CLEAN
		SACS POUBELLES NOIR 130 litres (x20)	E057	3,71	1	B201	DISTRI CLEAN
	AUTRES						
		DESODORISANT Vapo 300ml	E0281	3,40	1	B301	DISTRI CLEAN
		FICELLE "SISAL" Moyenne 250g	E032	4,50	1	B501	LYRECO
		ALLUMETTE	E003	0,40	1	B501	DISTRI CLEAN
		PIEGES à CAFARDS (Bte de 5)	E051	8,64	1	B303	DISTRI CLEAN
FOURNITURES BUREAU							
	PAPETERIE						
		CARNET de BON PERCEPTION MAGASIN	A040	1,60	1		
		BLOC DIRECTION Quadrillée 148x120mm PM	B028A	0,61	1	A102	
		BLOC DIRECTION Quadrillée 210x297mm GM	B029A	1,14	1	A102	
		BLOC STENO Blanc uni, à spirale 148x210mm	B041A	1,11	1	A102	
		BLOC POST -IT 76x76	B042	0,26	1	A102	
		BLOC CUBE blanc 9x9	B043A	1,25	1	A102	
		BLOC TELEPHONE Message	B044A	1,58	1	A102	
		FEUILLES BLANCHES A4 PERFORÉES	B078	2,36	1x100	A102	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		PAPIER PHOTOCOPIE COULEURS A4 80g (Couleur à choisir)	B153	4,96	1x500	A102	
		PAPIER PHOTOCOPIE A3	B1531	4,98	1x500	A102	
		PAPIER PHOTOCOPIE A4 80g	B1532	3,15	1x500	A102	
		PAPIER A4 "100% Recyclé" Elvove office 80g	B1532R	3,26	1x500	A102	
		PAPIER à en TÊTE "IJM" Bas de page CNRS/Paris 7 (En commande)	B2021	46,20	1x500		
		CAHIER SPIRALE 180 pages PM	B057A	0,86	1	A102	
		CAHIER SPIRALE 180 pages GM	B059	1,73	1	A102	
	Nouveau	CARTE CORRESPONDANCE IJM	B060	8,48	1x100	A102	
		ENVELOPPE BLANCHE 110x220mm	B097	0,45	1x25	A102	
		ENVELOPPE IJM 110x220mm	B098	1,45	1x25	A102	
		ENVELOPPE IJM à fenêtre 110x220mm	B099	1,45	1x25	A102	
		ENVELOPPE à BULLE d'AIR 150x210mm	B0991	0,09	1	A102	
		240x330 mm	B0992	0,22	1	A102	
		270x360 mm	B0993	0,25	1	A102	
		ENVELOPPE IJM 1/2 Format à fenêtre 162x229mm	B0995	1,84	1x25	A102	
		ENVELOPPE IJM 1/2 Format 162x229mm	B0996	2,31	1x25	A102	
		ENVELOPPE IJM Grand format 229x324mm	B0997	4,88	1x25	A102	
		ENVELOPPE BLANCHE Grand format 229x324mm	B0998	1,03	1x25	A102	
		ENVELOPPE KRAFT Armée à soufflet 260x330mm	B0999	0,34	1	A102	
		ETIQUETTE BLANCHE 8X20 mm	B102	0,98	rupture	A102	
		12X19 mm	B103	0,98	rupture	A102	
		16X22 mm	B105	0,98	rupture	A102	
		19X38 mm	B106	0,98	1X480	A102	
		19X51 mm	B107	0,98	1X448	A102	
		50X100 mm	B110	0,98	1X64	A102	
		65X125 mm	B111	1,05	rupture	A102	
		ETIQUETTES ADHESIVES Diam 8mm (couleurs assorties)	B1121	0,25	1X288	A102	
		REPERTOIRE Alphabétique 96 pages, 9x14cm	B190	1,46	1	A102	
		FICHE BRISTOL Blanche, quadrillée 75x125mm	B123	0,38	1x100	A102	
		Blanche, unie 105x148mm	B124	0,50	1x100	A102	
		Blanche, quadrillée 105x148mm	B125	0,59	1x100	A102	
		Blanche, unie 125x200mm	B126	0,87	1x100	A102	
		Blanche, quadrillée 125X200mm	B127	0,87	1x100	A102	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		Blanche, quadrillée 210x297mm	B128	2,69	1x100	A102	
		Blanche, unie 210x297mm	B129	2,69	1x100	A102	
	CLASSEMENT						
		BOITES ARCHIVES Dos 10cm	B047	1,13	1	A102	
		CHEMISE à POCHE "CHALLENGE"	B062	0,61	1	A102	
		SOUS-CHEMISES fines (Par 10)	B063	0,34	1	A102	
		CHEMISE RIGIDES (Par 5)	B064	0,43	1	A102	
		CHEMISE COIN Plastique incolore A4 (Par 10)	B065	0,84	1x10	A102	
		CHEMISE à RABAT ELASTIQUE	B066	0,39	1	A102	
		CLASSEUR à LEVIER 8 cm - 2 anneaux	B073	1,51	1	A102	
		CLASSEUR A4 - 4 anneaux	B074	0,95	1	A102	
		POCHETTES PERFORÉES CRISTAL POUR CLASSEUR A4 (Bte de 100)	B122	4,19	1x100	A101	
		INTERCALAIRE en CARTON 6 Onglets	B131A	1,00	1	A102	
		INTERCALAIRE en PLASTIQUE 12 Onglets	B132A	4,01	1	A102	
		REPERTOIRE ALPHABÉTIQUE pour CLASSEUR A4	B192	1,45	1	A102	
		RELIURE/LUTIN Etuils fixes 20 Vues	B186A	1,71	1	A101	
		100 Vues	B188	3,42	1	A101	
		COUVERTURE de THÈSE PVC 150µ	B082	0,06	1	A101	
		COUVERTURE de THESE Photocopiable (couleurs à choisir)	B084	0,02	1	A102	
		BAGUETTE à RELIER/ SPIRALE 3mm (2 à 10 feuilles)	B017A	0,03	1	A101	
		6mm (10 à 25 feuilles)	B019A	0,03	1	A101	
		8mm (25 à 45 feuilles)	B023A	0,03	1	A101	
		10mm (45 à 60 feuilles)	B024A	0,03	1	A101	
		12mm (60 à 95 feuilles)	B025A	0,06	1	A101	
		14mm (95 à 125 feuilles)	B022A	0,06	1	A101	
		16mm (125 à 145 feuilles)	B026	0,09	1	A101	
		22mm (145 à 210 feuilles)	521209	0,15	1	A101	
		28mm (210 à 270 feuilles)	521211	0,35	1	A101	
	ECRIURE CORRECTION						
		SURLIGNEUR FLUO JAUNE	B133	0,57	1	A101	
		VERT	B135	0,57	1	A101	
		BLEU	B1351	0,57	1	A101	
		ROUGE	B1352	0,57	1	A101	
		ORANGE	B1352A	0,57	1	A101	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		MARQUEUR PERMANENT (GROS) BLEU	B136	0,87	1	A101	
		NOIR	B137	0,87	1	A101	
		ROUGE	B138	0,87	1	A101	
		VERT	B139	0,87	1	A101	
	Nouveau	MARQUEUR HISTOLOGIE (Cryomarkers) Superfrost NOIR	B1411	3,12	1	A101	
		MARQUEUR FIN pour RETROPROJECTION BLEU	B140	0,58	1	A101	
		NOIR	B141	0,58	1	A101	
		ROUGE	B142	0,58	1	A101	
		VERT	B143	0,58	1	A101	
		MARQUEUR pour TABLEAU BLANC NOIR	B145	0,54	1	A101	
		ROUGE	B146	0,54	1	A101	
		VERT	B147	0,54	1	A101	
		STYLO "BIC" CRISTAL BLEU	B167	0,16	1	A101	
		NOIR	B168	0,16	1	A101	
		ROUGE	B169	0,16	1	A101	
		VERT	B170	0,16	1	A101	
		STYLO POINTE FEUTRE "PILOT VBALL" BLEU	B171	1,19	1	A101	
		NOIR	B172	1,19	1	A101	
		ROUGE	B173	1,19	1	A101	
		VERT	B177	1,19	1	A101	
		PORTE-MINES 0,5mm	B179A	1,53	1	A101	
		ETUI de 12 MINES HB 0,5 mm	B180	0,27	1	A101	
		CRAYON GRAPHITE 2B	B085	0,16	1	A101	
		CRAYON GRAPHITE HB	B086	0,27	1	A101	
		GOMME	B130	0,26	1	A101	
		EFFACEUR ESCARGOT JETABLE 4,2mm	B094	2,00	1	A101	
		EFFACEUR TIPP-EX flacon 22ml	B0941	1,08	1	A101	
	ADHÉSIF						
		DÉVIDOIR pour ADHÉSIF de BUREAU GM	B091	3,45	1	A101	
		DÉVIDOIR pour ADHÉSIF de BUREAU Escargot	B092	2,12	1	A101	
		COLLE en TUBE	B076	1,29	1	A101	
		COLLE en STICK	B077	0,56	1	A101	
		RUBAN ADHESIF INVISIBLE 19mmx33m Type Scotch Magic	B003	1,43	1	A101	
		RUBAN ADHESIF CRÊPE 19mmx25m Type tesa	B005	0,78	1	A102	
		RUBAN ADHESIF CRÊPE 25mmx50m Type tesa	B006	1,18	1	A102	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		RUBAN ADHESIF DOUBLE FACE 12mmx6,3m sur dévidoir Type Tesa	B007	1,67	1	A102	
		RUBAN ADHESIF 50mmx66m Type havane	B008	1,22	1	A102	
	FOURNITURE INFORMATIQUE						
		LINGETTES PRÉ-IMPRÉGNÉES Bte de 100	B0081	1,31	1	F003	EUROPA
		NETTOYANT INFORMATIQUE Aérosol de 650ml	B0082	3,53	1	F003	EUROPA
		DÉPOUSSIÉRANT pour INFORMATIQUE Aérosol 650ml	B0083	4,96	1	F003	EUROPA
		CABLE de SÉCURITÉ (Antivol) à clé, Push & Lock Pro	B21308	25,14	1	F001	EUROPA
		CD-R 80MN 52X 700Mb	B21301	0,66	1	F003	EUROPA
		CD-RW 1X-4X 700Mb	B21303	1,33	1	F003	EUROPA
		CD-RW 10-24X Ultra speed 700Mb	B21304	1,75	1	F003	EUROPA
		DVD-R 8X	B21305	1,46	1	F003	EUROPA
		DVD+R 8X	B21309	1,41	1	F003	EUROPA
		DVD+RW 4.Gb 4X	B21307	1,95	1	F003	EUROPA
		TRANSPARENT UNIVERSEL Tous usages, jet d'encre, laser... (Bte de 50)	B207	35,95	1	A101	
		PHOTOCOPIABLE Couleurs (Bte de 50)	B210	18,35	1	A101	
		pour ECRITURE MANUELLE Non photocopiable (Bte de 100)	B209	5,40	1	A101	
		PHOTOCOPIABLE Noir et blanc (Bte de 100)	B208	9,84	1	A101	
		DISQUETTE 3 POUCES 1/2 HAUTE DENSITE (Bte de 10)	B093	3,82	1	F003	
		DISQUETTE 3 POUCES 1/2 DOUBLE DENSITE (Bte de 10)	B0931	7,19	1	F003	
		DISQUETTE ZIP 100 Pour MAC	B211MAC	6,72	1	F003	
		DISQUETTE ZIP 100 Pour PC	B212PC	9,18	1	F003	
	Autres FOURNITURES						
		CISEAUX de BUREAU 17cm Bout pointu	B067A	1,33	1	A101	
		CUTTER Grand modèle	B087	2,19	1	A101	
		CUTTER Petit modèle	B088	1,25	1	A101	
		LAMES de CUTTER Grand modèle (Bte de 10)	B089	1,01	1	A101	
		LAMES de CUTTER Petit modèle (Bte de 10)	B090	0,65	1	A101	
		CORBEILLE à PAPIER Petit modèle	B080	3,00	1	A101	
		BRACELET ELASTIQUE FIN Diam 40	B048	0,83	1	A101	
		Diam 60	B049	0,83	1	A101	
		Diam 80	B050	0,83	1	A101	
		Diam 120	B051	0,83	1	A101	
		Diam 150	B052	0,83	1	A101	

		DESIGNATION	Code IJM	Prix HT	Condt	Code NOM	Marque/Fourn
		BRACELET ELASTIQUE LARGE Diam 100	B053	1,09	1	A101	
		Diam 120	B054	1,09	1	A101	
		Diam 150	B055	1,09	1	A101	
		PERFORATEUR 2 Trous	B151	1,05	1	A101	
	Nouveau	RALLONGE ELECTRIQUE 5 mètres	B152	4,62	1	D101	
		PILES LR61 9 volts	B157A	2,84	1	A001	
		LR3/AAA 1,5 volt	B158	2,88	1x4	A001	
		LR6/AA 1,5 volt	B159A	2,84	1x4	A001	
		3LR12/ 4,5 volts	B160	2,76	1	A001	
		LR14/C 1,5 volt	B161	2,08	1x2	A001	
		LR20/D 1,5 volt	B162	2,87	1x2	A001	
	Nouveau	PILES LR44 1,5volts (Pour Minuteur/Décompteur)	B163	1,01	1x2	A001	
		PINCE à DESSIN 41mm	B165	0,09	1	A101	
		PINCE à DESSIN 51mm	B166	0,12	1	A101	
		PORTE-CLEF ETIQUETTE	B178	0,07	1	A101	
		PUNAISES (Bte de 100)	B1811	0,66	1	A101	
		RÈGLE PLATE 20cm	B182A	0,16	1	A101	
		40cm	B184	0,41	1	A101	
		50cm	B185	3,89	1	A101	
		COUPE PAPIER	B200	0,58	1	A101	
		TAILLE CRAYON METAL	B201	0,54	1	A101	
		TAILLE CRAYON Avec réservoir	B202	0,66	1	A101	
		AGRAFES BÉBÉ (Bte de 1000)	B010	0,12	1	A101	
		AGRAFES N° 26/6 (Bte de 1000)	B012	0,23	1	A101	
		AGRAFES N° 10 (Bte de 1000)	B013	0,18	1	A101	
		PINCE AGRAFEUSE (pour agrafes N° 10)	B014	2,61	1	A101	
		ARRACHE-AGRAFES	B015	0,20	1	A101	
		ATTACHE-LETTRE (Trombone) 32mm (Bte de 100)	B016	0,30	1	A101	
		ATTACHE-LETTRE GÉANTES 50x60mm (Bte de 50)	B016A	1,37	1	A101	

### Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

#### Décision n° 100248DR02 du 29 avril 2010 fixant les tarifs HT de la plate forme de cytométrie de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592, relatifs à l'utilisation du trieur et de l'analyseur

DR02 - Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs HT de la plate forme de cytométrie de l'Institut Jacques MONOD, UMR n° 7592, relatifs à l'utilisation du trieur et de l'analyseur sont fixés comme suit :

Clientèle	Prestations	
	TRIEUR	ANALYSEUR
IJM, Paris 7, CNRS	60 €	36 €
Clientèle académique externe, EPST	117 €	110 €
Clientèle privée	300 €	140 €

Ces tarifs sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, soit 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100270DR02 du 29 avril 2010 fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris**

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060037DAJ du 19-01-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris sont fixés comme suit :

Prestation : hébergement souris en zone EOPS	
Clientèle	Prix mensuel en € HT/cage
IJM, Paris 7, CNRS	24 €
Clientèle académique (hors Paris 7), EPST (hors CNRS)	30 €
Clientèle privée	60 €

Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - Cette décision annule et remplace la décision n° 100024DR02 du 12 janvier 2010 [fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris].

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 avril 2010.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100126DR10 du 18 mai 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7516 IPGS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire**

DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7516 - IPGS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
<b>Analyse par Microscopie Electronique</b>		Tarif/analyse
2381	Laboratoire CNRS	72.00
2382	Université de Strasbourg (UDS)	72.00
2383	Organismes publics	87.00
2384	Secteur privé France	740.00
2385	Secteur privé UE	740.00

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
Pour le délégué régional Alsace et par délégation :  
L'adjoint au délégué régional Alsace,  
Jean-Michel TRIO

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100092DR11 du 18 mai 2010 fixant les tarifs de vente d'hélium liquide, d'hélium gazeux et d'azote liquide fournis par le Laboratoire Institut Néel « Liquéfacteur » - UPR n° 2940\_F**

DR11 - Délégation Alpes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090102DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100024DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs de vente d'hélium liquide, d'hélium gazeux et d'azote liquide fournis par le Laboratoire Institut Néel « Liquéfacteur » - UPR n° 2940\_F sont fixés comme suit, en euros HT (TVA au taux en vigueur) :

	HELIUM LIQUIDE (€/L)	HELIUM GAZ (€/M3)	AZOTE LIQUIDE (€/L)
Laboratoires du Polygone	0.80 €	7.30 €	0.16 €
Laboratoires hors Polygone	1.70 €	7.30 €	0.20 €

	HELIUM LIQUIDE (€/L)	HELIUM GAZ (€/Kg)	Mise en froid
ILL et ESRF			
De 0 à 30 000 litres	3.44 €	34.32 €	30.50 €
Les litres suivants	3.25 €		

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Fait à Grenoble, le 18 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Alpes,  
Pascale BUKHARI

### Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

#### Décision n° 100006DR12 du 30 avril 2010 fixant la tarification concernant les produits divers pour l'OHP - USR n° 2207

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - La tarification concernant les produits divers pour l'OHP - USR n° 2207 sont fixés comme suit :

Type de produit	Libellé	Prix public HT
Livre	<i>Les Etoiles brillent, pourquoi ?</i> Ed. Belin	6.54 €
Livre	<i>Le Jour et la nuit, comment ça marche ?</i> Ed. Belin	6.54 €
Livre	<i>Petit Atlas des étoiles et des planètes</i> Ed. Delachaux et Niestlé	4.69 €
Livre	<i>Se Repérer Dans Le Ciel</i> Ed. Delachaux et Niestlé	13.74 €
Livre	<i>Comprendre l'Univers</i> Ed. Delachaux et Niestlé	13.74 €
Livre	<i>Copain des bois</i> Ed. Milan	22.27 €
Livre	<i>Peut-On Préserver La Biodiversité ?</i> Ed. Belin	4.36 €
Livre	<i>Comment Pousse Un Arbre ?</i> Ed. Belin	4.36 €
Jeux	Jeu de carte Memosky Ed. L.P.L. MEMOSKY	12.54 €
Jeux	Jeu de 54 cartes insectes et araignées Ed. LPO	5.02 €
Jeux	Jeu de 7 familles arbres et arbustes Ed. LPO	6.69 €
Objet déco	Lot de 60 étoiles fluos La maison de l'astronomie	4.18 €
Objet déco	Kit Système solaire grand mobile La maison de l'astronomie	16.72 €
Objet déco	poster 68x98 La maison de l'astronomie	12.54 €
Objet déco	poster 46x68 La maison de l'astronomie	8.36 €
Objet	Parapluie constellation La maison de l'astronomie	15.05 €

Type de produit	Libellé	Prix public HT
Carte	Carte de la végétation ECOLAB (Laboratoire d'écologie fonctionnelle - Toulouse)	22.10 €
DVD	DVD de présentation de l'OHP + Film sur l'aluminure du miroir du T193 CNRS Images	10.78 €
DVD	« Einstein et après » CNRS Images	10.78 €

Les tarifs sont indiqués HT. Les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 30 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis HERMES

### Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

#### Décision n° 100007DR12 du 28 avril 2010 fixant la tarification concernant le prix de location des salles de réunion pour l'OHP - USR n° 2207

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - La tarification concernant le prix de location des salles de réunion pour l'OHP - USR n° 2207 sont fixés comme suit :

		Salle André Danjon Bât. Ferrié 100 personnes Equipée wifi, vidéo HD, rétroprojection et sonorisation	Salle Jean Dufay Bât. Cavalier 40 personnes Equipée wifi, vidéo HD, rétroprojection et visioconférence	Salle de réunion Villa « 0 » 40 personnes Equipée wifi et rétroprojection
CNRS et apparentés	demi-journée	80 €	/	/
	par jour	150 €	45 €	45 €
	par semaine	650 €	200 €	200 €
Extérieur	demi-journée	150 €	65 €	65 €
	par jour	250 €	100 €	100 €
	par semaine	1 000 €	450 €	450 €
Prix HT - TVA 19.6 %				

Les tarifs sont indiqués HT. Les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 19,60%.



Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 28 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis HERMES

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100004DR12 du 28 avril 2010 fixant la tarification concernant les tarifs de prestation de stylage pour le CLEO - UMS n° 3287**

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - La tarification concernant les tarifs de prestation de stylage pour le CLEO - UMS n° 3287 sont fixés comme suit :

Taux horaire HT CNRS	22,09 €
Taux horaire CNRS HT cotisant ou dépassant 2 000 euros de prestations	20,32 €
Taux horaire Public HT	22,09 €
Taux horaire public HT cotisant ou dépassant 2 000 euros de prestations	20,32 €
Taux horaire privé ou étranger HT	24,30 €
Taux horaire privé HT cotisant ou dépassant 2 000 euros de prestations	22,35 €

Les tarifs sont indiqués HT. Ils sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 28 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis HERMES

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100005DR12 du 28 avril 2010 fixant la tarification concernant les tarifs de prestation de maquettes pour le CLEO - UMS n° 3287**

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010, not. art. 1.7.

Art. 1<sup>er</sup>. - La tarification concernant les tarifs de prestation de maquettes pour le CLEO - UMS n° 3287 sont fixés comme suit :

Taux horaire CNRS	45,31 €
Taux horaire Public HT	45,31 €
Taux horaire Privé ou étranger HT	49,84 €

Les tarifs sont indiqués HT. Les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 28 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis HERMES

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Subvention n° 100001DR02 du 12 mai 2010 attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) relative à des crédits attribués par le CNRS pour les unités dont la gestion financière et comptable est déléguée à l'Université**

DR02 - Délégation Paris B

Vu DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100074DAJ du 19-02-2010 ; convention de délégation globale de gestion du 22-03-2010 UMPC/CNRS ; SUB. n° 100242DR2 du 23-03-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - En complément de la subvention n° 100242DR02 susvisée, une subvention de 174 940 € HT est versée à l'UPMC pour les unités mentionnées ci-dessous : au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

- UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6
- UMR n° 7598 - Laboratoire Jacques Louis Lions
- UMR n° 7193 - Institut des Sciences de la Terre
- UMR n° 7210 - Centre de recherche de l'Institut de la vision

Le détail des sommes versées pour chacune des unités figure dans l'annexe 1 de la présente décision.

Art. 2. - La subvention sera versée à l'UPMC sur le compte de l'agent comptable de l'université

- Banque : TRESOR PUBLIC (RGFIN) PARIS SIEGE
- Code banque : 10071
- Code guichet : 75000
- N° de compte : 00001005793
- Clé RIB : 64

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est la déléguée régionale pour la circonscription Paris B du CNRS. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Paris B.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'année 2011, l'UPMC adressera un compte-rendu financier d'exécution pour chacune des unités concernées par la présente décision.

Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B  
Liliane FLABBÉE

ANNEXE 1  
à la décision de subvention n° 100001DR02 du 12 mai 2010

Types de crédits	UMR n° 7606 P. GALLINARI	UMR n° 7598 Y. MADAY	UMR n° 7210 J-A. SAHEL	UMR n° 7193 P. HUCHON
Autres	- 4 400 € BREZILLON projet Chine NSFC 2010 - 1 970 € ADITUN MEHREZ Tunisie 2010 - 1 970 € ADIVTUN LOUERAT Tunisie 2010 - 7 000 € Vietnam PICS LATAPY - 2 000 € Transfert GDR n° 673 groupe de travail ATITH	- 3 000 € transfert FR n° 3029 DESPRES - 3 000 € PACEN VOHRALIK - 6 000 € PEPS IONUT - 4 000 € PACEN VOHRALIK - 8 000 € INSMI Colloques	- 50 000 € INTERFA E PICAUD Serge réseaux bioniques	<b>(1) Action MARGE</b> - 8 000 € MARGE BAUDIN - 5 000 € MARGE MOUTHEREAU - 7 000 € MARGE GORINI - 4 000 € MARGE LEROY/ DENELE <b>(2) Autres programmes</b> - 45 600 € ACTION DIVISION TERRE HUCHON - 4 000 € APICMAR JAMBON Maroc 2010 - 5 000 € APICOM LEROY Oman 2010 - 5 000 € APICYEM LEROY Yemen 2010
TOTAL	17 340 €	24 000 €	50 000 €	83 600 €

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Subvention n° 100195DR03 du 21 avril 2010 attribuée à Institut de physique du globe de Paris**  
DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Une subvention de 800.000 € exonérée de TVA est attribuée à l'Institut de physique du globe de Paris, n° SIRET19753428200011 au titre du déménagement de l'IPGP.

Art. 2. - Le montant de cette subvention sera versé à l'Institut de physique du globe de Paris au compte n° 00001005794, clé 61, ouvert au nom de l'Institut de physique du globe de Paris IPGP.

Art. 3. - Le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'UMR n° 7154 IPGP en subvention d'état, au titre de l'exercice 2010.

Art. 4. - Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 5. - comptes-rendus d'exécution (dans la mesure où la subvention comporte une affectation déterminée)

L'Institut de physique du globe de Paris doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Institut de physique du globe de Paris au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art 6. - Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 avril 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Subvention n° 100003DR15 du 20 avril 2010 attribuée à l'Institut Charles Gerhardt de Montpellier (AM2N) - Ecole nationale de chimie de Montpellier**

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 060006SPIG du 07-11-2006 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Institut Charles Gerhardt de Montpellier (AM2N) - Ecole nationale de chimie de Montpellier, 8 rue de l'Ecole normale 34296 Montpellier cedex 05, afin de réaliser l'objet suivant :  
Projet : Projet référence P08-2.1 intitulé STACELORGA.

Dans le cadre du programme « Energie ».

Evaluation scientifique : notification de crédits et mise en place n° 37962 du 19 février 2010.

Art. 2. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 13 000,00 € TTC à l'Institut Charles Gerhardt de Montpellier (AM2N) Ecole nationale de chimie de Montpellier, 8 rue de l'Ecole normale 34296 – Montpellier cedex 05. Cette somme sera versée au compte n° 00001003560.90 ouvert au Trésor Public Montpellier, code banque 10071, code guichet 34000, après signature de la présente décision, en un seul versement. Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement. Cette somme est égale à :

- Montant HT : 13 000,00 €
- TVA 19,6 % : / €
- Montant TTC : 13 000,00 €

Art. 3. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de l'Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux - IPREM UMR n° 5254-relevant de l'Institut de chimie, adresse budgétaire 9ADO1864/OB1ENV au titre de l'exercice 2010.

Art. 4. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Aquitaine Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Aquitaine Limousin.

Art. 5. – Comptes-rendus d'exécution.

L'Institut Charles Gerhardt de Montpellier – AM2N – doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme (éventuellement) d'un compte-rendu scientifique et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement. Ce compte-rendu doit être transmis par l'Institut Charles Gerhardt de Montpellier – AM2N – à la délégation régionale au plus tard en juin 2011. Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution. En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 6. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

6.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordinateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

6.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 7. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 20 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,  
Philippe LECONTE

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Subvention n° 100004DR15 du 21 avril 2010 attribuée à Adera Service à Pessac**

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Adera Service afin de réaliser l'objet suivant :

« Aide financière à l'organisation de la 3<sup>ème</sup> conférence internationale sur la chimie de l'iode hypervalent, ICHIC 2010 qui se déroulera à l'IECB à Pessac du 4 au 7 juillet 2010 ».

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : « soutien aux réunions et colloques », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 1 500,00 € TTC à l'Adera Service à Pessac Cette somme sera versée au compte n° 10306200204.41, ouvert à la Banque Courtois, code banque 10268, code guichet 02480, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 1 254,18 €
- TVA 19,6 % : 245,82 €
- Montant TTC : 1 500,00 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire IECB Soutien de la recherche de l'Institut européen de chimie biologique (IECB) UMS n° 3033 relevant de l'Institut de chimie adresse budgétaire 9ADO1888/1B1INTER au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la circonscription Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'Adera Service doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce compte-rendu doit être transmis par l'Adera Service, au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi no 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 21 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Pour le délégué régional Aquitaine-Limousin  
et par délégation :  
L'adjointe au délégué régional Aquitaine-Limousin,  
Florence PARNIER

# Mesures particulières

## Concours

### Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 03-06-2010, texte n° 15

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022293259&dateTexte=&categorieLien=id>

## Concours

### Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 03-06-2010, texte n° 16

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022293263&dateTexte=&categorieLien=id>

## Concours

### Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs d'études de 2<sup>ème</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 03-06-2010, texte n° 17

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022293267&dateTexte=&categorieLien=id>

## Concours

### Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'assistants-ingénieurs au Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 03-06-2010, texte n° 18

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022293271&dateTexte=&categorieLien=id>

## Concours

### Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement de techniciens de classe normale au Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 03-06-2010, texte n° 19

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022293275&dateTexte=&categorieLien=id>

## Concours

### Arrêté du 17 mai 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours externes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 03-06-2010, texte n° 20

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022293279&dateTexte=&categorieLien=id>

## Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du président, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
<b>Assistants-ingénieurs</b>				
63023	BODIN	VANESSA	01/12/2009	AI
79369	ANDRE	MARINE	01/04/2010	AI
79767	REINA MANGA	VICTORINE	01/04/2010	AI
<b>Techniciens de classe normale</b>				
45385	BENARD	VANESSA	12/04/2010	TCN
79976	PETRO	RACHELLE	15/03/2010	TCN
80018	LE DINH BAO	THERESE	01/04/2010	TCN
80558	OUALLI	NACIRA	06/04/2010	TCN

## Concours

### Décision n° 100034DRH du 17 mai 2010 fixant les délégations organisatrices des concours externes IT 2010

Vu A. du 28-02-2002 ; AA. du 17-05-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application des articles 4 des arrêtés du 17 mai 2010 susvisés, l'annexe de la présente décision fixe les délégations organisatrices des concours.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 17 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
La directrice des ressources humaines,  
Christine d'ARGOUGES

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
1	Rhône-Auvergne	7	IR1	C
2	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR1	D
3	Rhône-Auvergne	7	IR1	E
4	Rhône-Auvergne	7	IR1	G
5	Normandie	19	IR1	G
6	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IR2	A
7	Centre-Est	6	IR2	A
8	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	A
9	Centre-Est	6	IR2	A
10	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	A
11	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	A
12	Alpes	11	IR2	A
13	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	A
14	Rhône-Auvergne	7	IR2	A
15	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IR2	A
16	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	A
17	Rhône-Auvergne	7	IR2	A
18	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	A
19	Rhône-Auvergne	7	IR2	A
20	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IR2	A
21	Aquitaine-Limousin	15	IR2	A
22	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	A
23	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	A
24	Centre Poitou Charentes	8	IR2	A
25	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	B
26	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	B
27	Midi-Pyrénées	14	IR2	B
28	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	B
29	Alsace	10	IR2	B
30	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	IR2	B
31	Côte d'Azur	20	IR2	B
32	Alsace	10	IR2	B
33	Centre-Est	6	IR2	B
34	Normandie	19	IR2	B

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
35	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
36	Midi-Pyrénées	14	IR2	C
37	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
38	Rhône-Auvergne	7	IR2	C
39	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
40	Midi-Pyrénées	14	IR2	C
41	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
42	Centre Poitou Charentes	8	IR2	C
43	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
44	Normandie	19	IR2	C
45	Rhône-Auvergne	7	IR2	C
46	Aquitaine-Limousin	15	IR2	C
47	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
48	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
49	Centre-Est	6	IR2	C
50	Provence et Corse	12	IR2	C
51	Midi-Pyrénées	14	IR2	C
52	Alsace	10	IR2	C
53	Centre Poitou Charentes	8	IR2	C
54	Centre Poitou Charentes	8	IR2	C
55	Côte d'Azur	20	IR2	C
56	Provence et Corse	12	IR2	C
57	Rhône-Auvergne	7	IR2	C
58	Midi-Pyrénées	14	IR2	C
59	Midi-Pyrénées	14	IR2	C
60	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	IR2	C
61	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
62	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
63	Côte d'Azur	20	IR2	C
64	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
65	Rhône-Auvergne	7	IR2	C
66	Centre-Est	6	IR2	C
67	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IR2	C
68	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IR2	C
69	Midi-Pyrénées	14	IR2	C
70	Provence et Corse	12	IR2	C
71	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
72	Alsace	10	IR2	C
73	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
74	Alsace	10	IR2	C
75	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
76	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	C
77	Alpes	11	IR2	C
78	Midi-Pyrénées	14	IR2	D
79	Provence et Corse	12	IR2	D
80	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IR2	D
81	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	IR2	D
82	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	D
83	Centre-Est	6	IR2	D
84	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	D
85	Côte d'Azur	20	IR2	E
86	Midi-Pyrénées	14	IR2	E
87	Côte d'Azur	20	IR2	E
88	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
89	Centre-Est	6	IR2	E
90	Rhône-Auvergne	7	IR2	E
91	Rhône-Auvergne	7	IR2	E
92	Midi-Pyrénées	14	IR2	E
93	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
94	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
95	Alpes	11	IR2	E
96	Midi-Pyrénées	14	IR2	E
97	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
98	Rhône-Auvergne	7	IR2	E
99	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	IR2	E
100	Rhône-Auvergne	7	IR2	E
101	Centre-Est	6	IR2	E
102	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
103	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
104	Provence et Corse	12	IR2	E
105	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
106	Côte d'Azur	20	IR2	E
107	Rhône-Auvergne	7	IR2	E
108	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
109	Rhône-Auvergne	7	IR2	E
110	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
111	Alpes	11	IR2	E
112	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
113	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	E
114	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	J

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
115	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	J
116	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IR2	J
120	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
121	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
122	Alpes	11	IE	A
123	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
124	Aquitaine-Limousin	15	IE	A
125	Alsace	10	IE	A
126	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
127	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
128	Rhône-Auvergne	7	IE	A
129	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
130	Midi-Pyrénées	14	IE	A
131	Centre Poitou Charentes	8	IE	A
132	Midi-Pyrénées	14	IE	A
133	Alsace	10	IE	A
134	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
135	Provence et Corse	12	IE	A
136	Alsace	10	IE	A
137	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
138	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
139	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	A
140	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	IE	B
141	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	B
142	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	B
143	Rhône-Auvergne	7	IE	B
144	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	B
145	Aquitaine-Limousin	15	IE	B
146	Midi-Pyrénées	14	IE	B
147	Provence et Corse	12	IE	B
148	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	B
149	Alpes	11	IE	B
150	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IE	B
151	Normandie	19	IE	B
152	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	B
153	Centre-Est	6	IE	B
154	Centre-Est	6	IE	B
155	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	IE	B
157	Midi-Pyrénées	14	IE	B

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
158	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	B
159	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	B
160	Centre-Est	6	IE	B
161	Aquitaine-Limousin	15	IE	B
162	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
163	Provence et Corse	12	IE	C
164	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
165	Alpes	11	IE	C
166	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
167	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
168	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
169	Centre-Est	6	IE	C
170	Alsace	10	IE	C
171	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
172	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
173	Rhône-Auvergne	7	IE	C
174	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
175	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
176	Normandie	19	IE	C
177	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
178	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
179	Alpes	11	IE	C
180	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
181	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	C
182	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	D
183	Alsace	10	IE	D
184	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	D
185	Provence et Corse	12	IE	D
186	Rhône-Auvergne	7	IE	D
187	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	D
188	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	D
189	Alsace	10	IE	D
190	Provence et Corse	12	IE	D
191	Aquitaine-Limousin	15	IE	D
192	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
193	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
194	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
195	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
196	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
197	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
198	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
199	Alpes	11	IE	E
200	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
201	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
202	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
203	Midi-Pyrénées	14	IE	E
204	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
205	Provence et Corse	12	IE	E
206	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
207	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IE	E
208	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
209	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
210	Centre Poitou Charentes	8	IE	E
211	Rhône-Auvergne	7	IE	E
212	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	E
213	Alpes	11	IE	E
214	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	F
215	Centre-Est	6	IE	F
216	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	F
217	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	F
218	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	F
219	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	F
220	Alpes	11	IE	F
221	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	IE	F
222	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	F
223	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	F
224	Centre-Est	6	IE	F
225	Centre Poitou Charentes	8	IE	G
226	Centre Poitou Charentes	8	IE	G
227	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	G
228	Provence et Corse	12	IE	G
229	Centre Poitou Charentes	8	IE	J



N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
230	Provence et Corse	12	IE	J
231	Centre-Est	6	IE	J
232	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
233	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
234	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
235	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
236	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
237	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
238	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
239	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
240	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	IE	J
241	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
242	Centre Poitou Charentes	8	IE	J
243	Rhône-Auvergne	7	IE	J
244	Provence et Corse	12	IE	J
245	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
246	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
247	Midi-Pyrénées	14	IE	J
248	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
249	Midi-Pyrénées	14	IE	J
250	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	IE	J
251	Centre-Est	6	IE	J
255	Provence et Corse	12	AI	A
256	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	A
257	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	A
258	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	A
259	Aquitaine-Limousin	15	AI	A
260	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	A
261	Rhône-Auvergne	7	AI	A
262	Alpes	11	AI	A
263	Provence et Corse	12	AI	A
264	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	AI	A
265	Rhône-Auvergne	7	AI	A
266	Rhône-Auvergne	7	AI	B
267	Provence et Corse	12	AI	B
268	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	B
269	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	AI	B
270	Aquitaine-Limousin	15	AI	B

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
271	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	B
272	Alsace	10	AI	B
273	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	B
274	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	B
275	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
276	Normandie	19	AI	C
277	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
278	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
279	Midi-Pyrénées	14	AI	C
280	Provence et Corse	12	AI	C
281	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	AI	C
282	Aquitaine-Limousin	15	AI	C
283	Rhône-Auvergne	7	AI	C
284	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	AI	C
285	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
286	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
287	Centre Poitou Charentes	8	AI	C
288	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
289	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
290	Provence et Corse	12	AI	C
291	Normandie	19	AI	C
292	Provence et Corse	12	AI	C
293	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
294	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
295	Rhône-Auvergne	7	AI	C
296	Midi-Pyrénées	14	AI	C
297	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	C
298	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	AI	C
299	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	E
300	Rhône-Auvergne	7	AI	E
301	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	E
302	Provence et Corse	12	AI	E
303	Alsace	10	AI	E
304	Alpes	11	AI	E
305	Centre-Est	6	AI	E
306	Midi-Pyrénées	14	AI	E
307	Centre Poitou Charentes	8	AI	E
308	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	E
309	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	F

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
310	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	F
311	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	F
312	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	F
313	Languedoc-Roussillon	13	AI	F
314	Centre-Est	6	AI	F
315	Midi-Pyrénées	14	AI	G
316	Provence et Corse	12	AI	G
317	Rhône-Auvergne	7	AI	G
318	Côte d'Azur	20	AI	J
319	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
320	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
321	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
322	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
323	Rhône-Auvergne	7	AI	J
324	Provence et Corse	12	AI	J
325	Alpes	11	AI	J
326	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
327	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
328	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	AI	J
329	Alsace	10	AI	J
330	Aquitaine-Limousin	15	AI	J
331	Midi-Pyrénées	14	AI	J
332	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
333	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
334	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
335	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	AI	J
336	Provence et Corse	12	AI	J
337	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	AI	J
338	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	AI	J
339	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
340	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AI	J
341	Alsace	10	AI	J
345	Alsace	10	T	A
346	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	A
347	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	A
348	Midi-Pyrénées	14	T	A
349	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	A
350	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	T	A
351	Provence et Corse	12	T	A

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
352	Provence et Corse	12	T	A
353	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	T	A
354	Centre-Est	6	T	B
355	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	B
356	Alpes	11	T	B
357	Alsace	10	T	B
358	Normandie	19	T	C
359	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	C
360	Alsace	10	T	C
361	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	C
362	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	C
363	Rhône-Auvergne	7	T	C
364	Alpes	11	T	C
365	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	C
366	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	C
367	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	C
368	Centre-Est	6	T	C
369	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	C
370	Provence et Corse	12	T	C
371	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	C
372	Alpes	11	T	C
373	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	E
374	Centre-Est	6	T	F
375	Centre Poitou Charentes	8	T	F
376	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	G
377	Midi-Pyrénées	14	T	G
378	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	G
379	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	J
380	Alsace	10	T	J
381	Aquitaine-Limousin	15	T	J
382	Midi-Pyrénées	14	T	J
383	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	T	J
384	Centre-Est	6	T	J
385	Alsace	10	T	J
386	Alpes	11	T	J
387	Rhône-Auvergne	7	T	J
388	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	J
389	Midi-Pyrénées	14	T	J
390	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	J
391	Provence et Corse	12	T	J

N° de concours	Délégation organisatrice	N° DR	Corps	BAP
392	Centre Poitou Charentes	8	T	J
393	Bretagne et Pays-de-la-Loire	17	T	J
394	Aquitaine-Limousin	15	T	J
395	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	T	J
396	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	J
397	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	T	J
398	Centre-Est	6	T	J
399	Centre-Est	6	T	J
400	Aquitaine-Limousin	15	T	J
401	Provence et Corse	12	T	J
402	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	18	T	J
403	Midi-Pyrénées	14	T	J
404	Languedoc-Roussillon	13	T	J
405	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AJT	A
406	Centre-Est	6	AJT	F
407	Centre-Est	6	AJT	G
408	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AJT	G
409	Délégation Ile-de-France Ouest et Nord	5	AJT	G

### Promotions

**Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :**

Grade au choix

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
<b>Ingénieurs d'études de 1<sup>ère</sup> classe</b>				
23254	HERRMANN	MARC	01/01/2010	IE1C
268	SIAU	DANIEL	01/01/2009	IE1C
<b>Technicien de classe exceptionnelle</b>				
14217	WEBER	PAUL	01/01/2009	TCE
<b>Technicien de classe supérieure</b>				
5319	RICHARD	STEPHANE	01/01/2009	TCS
<b>Adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe</b>				
16671	GARRIDO	CARMEN	01/01/2010	ATP1
26659	RAZAFINDRA MANANA	LYDIA	01/01/2010	ATP1

### Comités, conseils et commissions

#### Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (82<sup>ème</sup> séance) du 1<sup>er</sup> avril 2010

##### 1. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié proposé pour la séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 3 décembre 2009.

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu des débats de la séance du 3 décembre 2009.

##### 1. Décision modificative d'urgence

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative d'urgence ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2009 à 3 837 088 781 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2 893 014 597 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 637 074 184 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 307 000 000 € en charges calculées
- Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 1 979 601 584 €.

##### 2. Décision modificative de régularisation

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative de régularisation ayant pour effet de modifier le plafond des dépenses de personnel limitatives et la ventilation des dépenses du budget de l'établissement pour 2009 qui reste établi à 3 837 088 781 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2 886 497 646 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 643 591 135 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 307 000 000 € en charges calculées
- Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 1 986 118 535 €.

3. Arrêté des comptes sociaux 2009 et affectation du résultat 2009.

Le conseil d'administration arrête et approuve le compte financier 2009 qui fait apparaître un résultat comptable négatif de 54 554 964,95 euros.

Le compte « report à nouveau » présente un solde créditeur au 31 décembre 2009 de 866 550 212,18 euros.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat négatif de 54 554 964,95 euros au compte « report à nouveau ».

##### 4. Décision modificative n° 1 au budget 2010.

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2010 à 3 927 700 770 euros hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3 000 911 641 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 613 850 145 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 15 938 984 € en dotation hors agrégats ;
- 297 000 000 euros en charges calculées.
- Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 2 020 880 475 €.

5. Impact sur le bilan de l'Etablissement des opérations de fiabilisation du patrimoine immobilier.

Le conseil d'administration approuve les régularisations comptables enregistrées, dans le compte financier 2009 conformément au guide de procédure du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, suite aux travaux de fiabilisation du parc immobilier.

6. Modalités d'attribution de la Prime d'excellence scientifique.

Considérant que les modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique arrêtées lors de sa séance du 4 novembre 2009 pour de l'année 2009 ne sont pas reconduites, le conseil d'administration approuve pour le versement de la prime d'excellence scientifique au titre de l'année 2010, les nouveaux critères et barèmes suivants : Critères retenus pour les catégories « contributions exceptionnelles à la recherche » et « niveau élevé d'activité scientifique avec condition d'enseignement » :

- Production scientifique,
- Rayonnement et diffusion scientifique,
- Responsabilités collectives,
- Encadrement doctoral et enseignement.

Barèmes retenus pour les trois catégories de prime d'excellence scientifique :

- Catégorie 1 : Distinctions  
Fourchette : 3 500 € - 25 000 €
- Catégorie 2 : Contribution Exceptionnelle à la recherche  
Fourchette : 3 500 € - 20 000 €
- Catégorie 3 : Niveau élevé d'activité scientifique avec condition d'enseignement  
Fourchette : 3 500 € - 10 000 €

7. Questions diverses :

7.1. Conditions d'octroi des dispenses de remboursement de la rémunération des personnels CNRS mis à disposition d'une entreprise.

Le conseil d'administration décide d'accorder aux entreprises une dispense de remboursement des rémunérations et des charges sociales y afférentes des fonctionnaires du CNRS mis à disposition auprès d'elles dès lors que les critères suivants sont réunis :

- La mise à disposition est prononcée au titre de l'article 244 du décret du 30 décembre 1983 ;
- Il s'agit de la première mise à disposition de l'agent concerné auprès d'une entreprise ;
- La durée de la dispense n'excède pas deux ans.

Le conseil autorise le président à mettre en œuvre cette délibération et à fixer les modalités exactes de ces dispenses (exonération totale ou partielle, durée notamment) au cas par cas au regard de l'intérêt scientifique du projet, et le cas échéant des enjeux en terme de valorisation économique de la recherche et de transfert de technologie, et/ou du projet de développement de l'entreprise. Le président rendra compte annuellement au conseil d'administration de la mise en œuvre de cette délibération.

7.2. Modalités d'indemnisation des missions

Le conseil d'administration autorise le Président à :

1. fixer le remboursement des frais d'hébergement en métropole :

- dans le cadre du marché d'hébergement, et en Ile-de-France, à 110 € pour une chambre simple et 120 € pour une chambre double, par nuitée ;
- dans le cadre du marché d'hébergement, et hors Ile-de-France, à 90 € pour une chambre simple et 110 € pour une chambre double, par nuitée ;
- dans le cadre d'une transaction par carte affaire, et en Ile-de-France, à 110 € pour une chambre simple et 120 € pour une chambre double, par nuitée ;
- dans le cadre d'une transaction par carte affaire, et hors Ile-de-France, à 90 € pour une chambre simple et 110 € pour une chambre double, par nuitée ;
- en cas d'impossibilité pour le titulaire du marché d'hébergement conclu par le CNRS de fournir les prestations demandées, et sur la base des frais engagés par le missionnaire sont appliqués les taux applicables dans le cadre du marché.

2. fixer un plafond d'indemnisation des frais d'hébergement et de repas, sur la base des frais engagés, dans la limite de 120 € pour les experts français ou étrangers extérieurs à l'administration en mission en métropole pour le compte du CNRS ;

3. accorder, à titre exceptionnel et au cas par cas, une indemnisation supérieure au montant maximum fixé par arrêté interministériel des frais encourus par des personnalités scientifiques invitées par le CNRS lors de leur déplacement en métropole ;

4. accepter la prise en charge des frais de transport et de repas lors du déplacement temporaire d'un agent d'une commune limitrophe à celle de sa résidence administrative, sur décision du directeur de l'unité dont il relève ;

5. permettre l'utilisation du véhicule personnel à l'occasion des déplacements temporaires à l'étranger en fonction des particularités de la mission ;

6. fixer, pour les déplacements en outre-mer, le taux des indemnités de mission au taux maximal prévu par l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006 ;

7. définir un pourcentage de réduction,

- de l'indemnité forfaitaire de repas lorsque l'agent en stage de formation continue ou en mission à la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif,
- de l'indemnité forfaitaire d'hébergement lorsque l'agent en stage de formation continue ou en mission a la possibilité d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation.

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2011. Elle donnera lieu à la réalisation d'un bilan détaillé de sa mise en œuvre avant de décider de son éventuel renouvellement.

### 7.3. Concession de logement par nécessité absolue de service

Le conseil d'administration donne son accord sur la proposition de concession de logement par nécessité absolue de service au profit de Mme Jeanine MILLEVILLE, gardienne, employée sur contrat à durée déterminée de trois ans, à l'Institut d'électronique, de micro-électronique et de nanotechnologies de Villeneuve d'Ascq.

### 7.4. Bail de sous-location de 1 500 m<sup>2</sup>, avenue de France, Paris 13<sup>e</sup>.

Le conseil d'administration donne son accord pour la signature d'un bail de sous-location de 1 500 m<sup>2</sup> de locaux situés au 6<sup>ème</sup> étage d'un immeuble localisé au 190-198, avenue de France, Paris 13<sup>e</sup>, afin d'y reloger des équipes SHS qui doivent libérer le 54 boulevard Raspail à des fins de désamiantage.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

#### Liste de présence

##### Président de séance

- M. Alain FUCHS

##### Membres du conseil d'administration :

##### Sont présents :

- M. Ronan STEPHAN
- M. Patrick HETZEL
- M. Rodolphe GINTZ
- M. Axel KAHN
- Mme Anny CAZENAVE
- M. Jean-Pierre MACHELON
- M. Michel MAFFESOLI
- M. Jean SALENCON
- Mme Simone CASSETTE
- Mme Martha HEITZMANN
- M. Jacques FOSSEY
- M. Robert MAHLER
- M. Jean-Paul HERTEMAN
- M. Charles KLEIBER
- M. Denis RANQUE
- M. Dominique VERNAY
- Mme Martine de ANGELIS
- Mme Lise CARON
- M. Patrick MONFORT
- M. Daniel STEINMETZ

##### Sont absents :

##### Membres avec voix consultative

- M. Gilles BOËTSCH
- M. Hubert REDON
- M. Bernard ADANS
- M. Joël BERTRAND
- M. Xavier INGLEBERT

##### Invités :

- Mme Hélène NAFTALSKI, directrice de cabinet
- Mme Françoise SEVIN, directrice des finances
- Mme Christine D'ARGOUGES, directrice des ressources humaines
- Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques
- Mme Claire WERLEN, direction des affaires juridiques
- M. Yann SEMELIN, commissaire aux comptes
- Mme Florence PESTIE, commissaire aux comptes

#### Comités, conseils et commissions

##### Décision n° 100030DRH du 27 avril 2010 modifiant la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n° 100021DRH du 1<sup>er</sup> avril 2010

DRH

Vu D. n° 71-342 du 29-04-1971 mod. ; D. n° 71-343 du 29-04-1971 mod. ; A. du 10-06-1982, ens. A. du 02-11-2004 ; CIR. n° 050001DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 050022DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 060026DRH du 21-04-2006 mod. ; proposition commission homologation centres de traitement automatisé de l'information du 09-03-2010 ; décision homologation centres de traitement automatisé de l'information n° 100021DRH du 01-04-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - l'article 2 de la décision du 1<sup>er</sup> avril 2010 susvisée est modifié comme suit :

##### Ajouter :

DR	Code unité	Service homologué
19	UMR n° 6014	Cellule informatique

Art. 2. - La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 27 avril 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

#### Comités, conseils et commissions

##### Décision n° 100089DR01 du 2 avril 2010 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Paris A

DR01 - Délégation Paris A

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 14 ; D. n° 95-680 du 09-05-1995 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 953152SJUR du 30-11-1995 mod. ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 ; DEC. n° 080144DAJ du 12-12-2008 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; courriers YA/FK/10.074 à 10.078 du 23-02-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le Comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) pour la délégation Paris A est composé des membres suivants :

Représentants de l'administration :

Titulaires :

- M. Alain MANGEOL, délégué régional, président du comité
- M. Yann AUGER, ingénieur régional de Prévention et de sécurité de la délégation Paris A
- Mme Madeleine RIES, chargée de Sécurité de l'UMR n° 8104 - Institut Cochin
- Mme Martine DUPEUX, directrice de l'UPS n° 2776 - Pouchet
- Mme Anne-Marie MOTTE, responsable du service Formation de la délégation Paris A.

Suppléants :

- M. Jean-Louis DANAN, chercheur à la FRE n° 3210 - Transporteurs mitochondriaux et métabolisme (BIOTRAM)
- Mme Amélie CHIMENES, assistante-ingénieure à l'UPR n° 2147 - Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces
- M. François KAPPELER, assistant administratif du service Prévention et sécurité de la délégation Paris A.

Représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives :

Titulaires :

- SNTRS-CGT : Mme Brigitte HAUMONT, UMR n° 8586 - Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)
- SNTRS-CGT : M. Marc SEBBAN, UMS n° 3036 - Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS
- SGEN-CFDT : non désigné par l'organisation
- SGEN-CFDT : non désigné par l'organisation
- SNCS-FSU : Mme Isabelle BRANCOURT, UMR n° 7184 - Institut d'histoire du droit
- SNPTES-UNSA : non désigné par l'organisation
- SUD Recherche EPST : non désigné par l'organisation

Suppléants :

- SNTRS-CGT : Mme Anne-Yvonne JACQUET, UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception (LPP)
- SNTRS-CGT : Mme Habiba BERKOUN, UMR n° 200 - Institut de recherche sur le patrimoine musical en France
- SGEN-CFDT : non désigné par l'organisation
- SGEN-CFDT : non désigné par l'organisation
- SNCS-FSU : M. Rémi BRAGEU, UMR n° 171 - Laboratoire du Centre de recherche et de restauration des Musées de France (LC2RMF)
- SNPTES-UNSA : non désigné par l'organisation

SUD Recherche EPST : non désigné par l'organisation

Membres de droit :

- M. Guenhaël DERVIEUX, médecin de prévention, animateur régional
- Mme Anne LEMIEUX, médecin de prévention

Art. 2. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances du comité mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 3. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS.

Art. 4. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement partenaire institutionnel de la délégation Paris A ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 2 avril 2010.

Le délégué régional Paris A  
Alain MANGEOL

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100194DR03 du 6 mai 2010 portant création de conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8211

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8211.

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, M. Jean-Paul GAUILLIERE ;
- la directrice-adjointe, Mme Martine BUNGENER ;
- 10 membres élus :  
Mme Catherine le GALES (suppléante : Laurence ESTRELE), Mme Carine FRANC, Mme Marie JAUFRET-RUSTIDE (suppléant : M. Nicolas HENCKES), Mme Eliane ROTHIER-BAUTZER, Mme Agnès DUMAS, M. Nicolas KRUCIEN, Mme Lynda LOTTE et Mme Karine GAY ;
- 3 membres nommés : Mme Anne LOVELL, M. Xavier BRIFFAULT et Mme Myriam WINANCE.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

## Art. 4. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 6 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Ile-de-France Est,  
Brice KERBER

## Comités, conseils et commissions

### Décision n° 101948DR12 du 30 avril 2010 nommant les membres du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 ; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. – Le comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse, prévu par l'article 3 de la décision susvisée du 8 février 1999, est composé des membres suivants :

1- Cinq représentants de l'administration :		
<b>Membres titulaires</b>		
M. Younis Hermès	délégué régional DR12	MOY n° 1200
M. Auguste Le Van Suu	Ingénieur de recherche	USR n° 2207
M. Stéphane Nicolas	Ingénieur régional de prévention et de sécurité	MOYn° 1200
M. Robert Rousic	Ingénieur de recherche	IFR n° 88
M. Marc Sentis	Directeur de recherche	UMR n° 6182
<b>Membres suppléants</b>		
M. Alain Sommervogel	Adjoint du délégué	MOY n° 1200
Mme Monique Allione	Ingénieure	UMR n° 6102
M. Jean-Louis Chassaing	Ingénieur de recherche	UMR n° 6231
M. Guy Dubreuil	Ingénieur de recherche	UPS n° 846
M. Gérard Zanon	Ingénieur de recherche	MOY n° 1200
<b>2 - Membre de droit :</b>		
Mme Martine Tedde	Médecin de prévention animateur régional	MOY n° 1200
<b>3 - Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives :</b>		
<b>SGEN-CFDT</b>		
<b>Membres titulaires</b>		
Mme Brigitte Ceard	Ingénieure d'études	UMR n° 6231
M. Nicolas Jullien	Ingénieur de recherche	UMR n° 6231
<b>Membres suppléants</b>		
M. Patrick Figon	Ingénieur de recherche	UMS n° 2244
M. Vincent Herrero	Technicien	UMS n° 2244
<b>SNCS-FSU</b>		
<b>Membre titulaire</b>		
Mme Elisabeth Lojou	Chargée de recherche	UPR n° 9036
<b>SNPTES-UNSA</b>		
<b>Membre titulaire</b>		
M. Vincent Long	Technicien	UMR n° 6633
<b>MNTRS-CGT</b>		
<b>Membres titulaires</b>		
M. Jean Rubenach	Assistant-ingénieur	MOY n° 1200
M. Claude Colin	Assistant-ingénieur	UMR n° 6110
<b>Membres suppléants</b>		
M. Patrick Gariglio	Ingénieur d'études	UMR n° 6216

M. Didier Gravallon	Technicien	USR n° 2207
<b>SUD-RECHERCHE</b>		
<b>Membre titulaire</b>		
M. Yves Berchadsky	Ingénieur de recherche	FR n° 1739
<b>Membre suppléant</b>		
M. Jacques-Olivier Coq	Chargé de recherche	UMR n° 6149

4 - Invités (avec voix consultatives) :	
Mme Delphine Demoncheaux	Inspectrice Hygiène et sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche
M. Yves Fenech	Coordonateur national de prévention et de sécurité du CNRS
M. Arnaud Vasseur	Médecin coordonateur national du CNRS
M. Adrien Vinatier	Ingénieur Hygiène et sécurité de l'ADR2 de l'INSERM
M. Jean-François Lavillonnière	Ingénieur Hygiène et sécurité de l'Université de Provence [U1]
Mme Christine Blanc	Ingénieure Hygiène et sécurité de l'Université de la Méditerranée [U2]
M. Patrick Rieux	Ingénieur Hygiène et sécurité de l'université Paul Cézanne [U3]
Mme Irène Sari-Minodier	Médecin coordonateur du service de médecine de prévention des universités

Art. 2. – Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 3. – Le président peut inviter à titre d'expert, toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 4. – La décision n° 091663DR12 du 12 novembre 2009 portant création du comité régional d'hygiène et de sécurité de la délégation Provence et Corse est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 30 avril 2010.

Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis HERMES

## Comités, conseils et commissions

### Décision n° 100143DR19 du 2 avril 2010 relative à la composition de la CORAS dans la circonscription Normandie

DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod. ; DEC. n° 100003DRH du 15-01-2010 ; demande du 31-03-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. – Les représentants SUD Recherche désignés pour siéger à la CORAS sont :

Membre titulaire :

– Mme Agnès ZANNIER, GREYC UMR n° 6072 CNRS, en remplacement de M. Bruno FAJAL.

Membre suppléant :

– Mme Sylvie BLET, délégation, en remplacement de Mme Cécile NIEL.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 2 avril 2010.

Le délégué régional Normandie,  
Frédéric FAURE

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100070DR19 du 11 février 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6014 - COBRA

DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 07A00ADSI du 23-11-2007 ; DEC. n° 080142DAJ du 04-12-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - Création : Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6014 - COBRA.

Art. 2. - Composition : Le conseil de laboratoire comprend 19 membres : le directeur de l'unité, 12 membres élus, 6 membres nommés :

Membres élus	Membres nommés
<b>Collège chercheurs</b>	
Mme Isabelle CHATAIGNER	M. Serge PIETTRE
Mme Muriel DURANDETTI	M. Xavier PANNECOUCKE
M. Xavier FRANCK	M. Pierre-Yves RENARD
Mme Géraldine GOUHIER	M. Hassan OULYADI
M. Philippe JUBAULT	M. Francis MARSAIS
M. Vincent LEVACHER	M. Jacques MADDALUNO
M. Yvan RAMONDENC	
Mme Elizabeth SEGUIN	
<b>Collège ITA</b>	
Mme Laëtitia BAILLY	
M. Pedro LAMEIRAS	
<b>Collège doctorants/post-doctorants</b>	
Mme Alexandra LE FOLL	
M. Yves MEYER suppléant	

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen le 11 février 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Normandie,  
Frédéric FAURE

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100139DR19 du 31 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6139 - LMNO

DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 07A00ADSI du 23-11-2007 ; DEC. n° 080142DAJ du 04-12-2008 ; DEC. n° 090035SPM du 06-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Création : Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6139 - LMNO.

Art. 2. - Composition : Le conseil de laboratoire comprend 15 membres : le directeur de l'unité, le directeur-adjoint M. Francesco AMOROSO, 8 membres élus, 5 membres nommés :

Membres élus	Membres nommés
<b>Collège chercheurs/enseignants-chercheurs</b>	
M. Leonardo BAFFICO	M. Paolo BELLINGERI
M. John BOXALL	M. Christophe CHESNEAU
M. Alain CAMPBELL	M. Emmanuel GERMAIN
M. Daniel CARO	M. Mohammed LOUAKED
M. Eddy GODELLE	
M. John GUASCHI	
M. Leonid VAINERMAN	
<b>Sous collège Doctorant et post-doctorant</b>	
M. Pierre CASTEL	
<b>Collège ITA/IATOS</b>	
	Mme Sonia ESNAULT

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen le 31 mars 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Normandie,  
Frédéric FAURE



### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100144DR19 du 2 avril 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6634 - GPM

DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007 ; DEC. n° 080142DAJ du 04-12-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - Création : Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6634 - GPM.

Art. 2. - Composition : Le conseil de laboratoire comprend 14 membres : le directeur de l'unité,

9 membres élus, 4 membres nommés :

Membres élus	Membres nommés
<b>Collège chercheurs/enseignants-chercheurs</b>	
M. Jean JURASZEK	M. Philippe PAREIGE
Mme Angela VELA	M. Manuel ROUSSEL
Mme Monique CALVO-DAHLBORG	
M. Samuel JOUAEN	
M. Rodrigue LARDE	
M. Sébastien DUGUAY	
<b>Collège ITA/IATOS</b>	
Mme Agnès DALLE-QUIRION	Mme Christine MION
Mme Cécile GENEVOIS-MAZELLIER	M. Sylvain CHAMBRELAND
M. Fabien CUVILLY	

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen le 2 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Normandie,  
Frédéric FAURE

## Nominations

### Administration centrale

DG

#### M. JEAN-MARIE FLAUD

DEC. n° 100023INSU du 29-04-2010

M. Jean-Marie FLAUD, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut national des sciences de l'univers, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi en ce qui concerne l'atmosphère des dossiers GMES dans le cadre de la contribution européenne à GEOS, des pôles thématiques, des projets spatiaux et ballons et des services labellisés de l'INSU.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marie FLAUD demeure affecté au Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques (LISA - UMR n° 7583), 61 Av du général de Gaulle 94010 CRETEIL.

Du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 décembre 2010, M. Jean-Marie FLAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

La présente décision modifie la décision n° 100012INSU du 6 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut écologie et environnement (INEE)

#### MME HÉLÈNE LE ROUX

DEC. n° 100130DAJ du 30-04-2010

Mme Hélène le ROUX, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe administrative de l'Institut écologie et environnement, à compter du 3 mai 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

#### M. MICHEL BIDOIT

DEC. n° 100128DAJ du 10-05-2010

M. Michel BIDOIT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'INS2I, en charge du domaine « spécification et vérification des systèmes », à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

### Laboratoires

UMR n° 8554 - Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP)

#### MME ANNE CHRISTOPHE-SIRET MME SHARON PEPERKAMP

DEC. n° 100009INSB du 27-04-2010

[...]

Mme Anne CHRISTOPHE-SIRET, directrice de recherche au CNRS, est renouvelée dans sa fonction de directrice de cette UMR [UMR n° 8554] pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup> [quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010].

Mme Sharon PEPERKAMP, maître de conférences à l'Université Paris 8, est nommée directrice-adjointe de cette UMR pour la même période.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6059 - Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC)

#### MME GABRIELLA CROCCO M. FRANÇOIS CLEMENTZ M. PIERRE LIVET

DEC. n° 100020ISHS du 13-04-2010

Mme Gabriella CROCCO, professeure des universités, est nommée directrice de l'UMR n° 6059 - Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et pour la durée de l'unité.

M. François CLEMENTZ, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6059 - Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et pour la durée de l'unité.

M. Pierre LIVET, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6059 - Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

GDS n° 3378 - Fédération et ressources sur l'Antiquité (FRAN-TIQ)

#### MME BRIGITTE LEQUEUX

DEC. n° 100038ISHS du 17-05-2010

[...]

Mme Brigitte LEQUEUX, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice du GDS n° 3378, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de quatre ans.

Signé : Alain FUCHS, président

FR n° 3126 - Travail, emploi et politiques publiques

#### M. DAMIEN GAUMONT

DEC. n° 100035ISHS du 31-04-2010

M. Damien GAUMONT, professeur d'université, est nommé directeur-adjoint de la FR n° 3126 - Travail, emploi et politiques publiques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Georges BRES-SON.

Signé : Alain FUCHS, président

FR n° 2830 - Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre

#### M. MARC ROSSO

DEC. n° 100014SPHM du 10-05-2010

M. Marc ROSSO, professeur des universités, est nommé directeur de la FR n° 2830, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Jean-Yves CHE-MIN, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5025 - Laboratoire de géodynamique des chaînes alpines

UMR n° 5559 - Laboratoire de géophysique interne et tectonophysique

#### M. PHILIPPE CARDIN

DEC. n° 101453INSU du 10-05-2010

M. Philippe CARDIN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim des UMR n° 5025 et n° 5559, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Olivier VIDAL et de M. Fabrice COTTON, démissionnaires.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

#### M. BRUNO SCAILLET M. ARY BRUAND

DEC. n° 101455INSU du 12-05-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 6113], sont nommées par intérim, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2010, les personnes suivantes :

- directeur, M. Bruno SCAILLET, directeur de recherche au CNRS, en remplacement de M. Ary BRUAND ;

- directeur-adjoint, M. Ary BRUAND, professeur des universités, en remplacement de M. Bruno SCAILLET.

Signé : Alain FUCHS, président

## ACMO

UMR n° 8167 - Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire

### Mme ALESSIA GUARDASOLE

DEC. n° 100009DR01 du 22-01-2010

Mme Alessia GUARDASOLE, CR1, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8167, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 95-680 du 9 mai 1995, [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique] et à l'instruction générale n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS], ainsi qu'à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO]. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Alessia GUARDASOLE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Claude CHEYNET, directeur de l'UMR n° 8167

FRE n° 3319 - Laboratoire Georges Friedmann

### Mme MARIE-CLAIRE RENELLE-MENGUY

DEC. n° 100093DR01 du 25-03-2010

Mme Marie-Claire RENELLE-MENGUY, ATP2, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3319 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 95-680 du 9 mai 1995, [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique] et à l'instruction générale n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS], ainsi qu'à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie-Claire RENELLE-MENGUY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Marc LORIOL, directeur de la FRE n° 3319

FRE n° 3292 - Laboratoire de psychologie et neuropsychologie cognitives

### M. HENRI COULAUD

DEC. n° 100035DR01 du 01-02-2010

M. Henri COULAUD, IR, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3292, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 95-680 du 9 mai 1995, [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique] et à l'instruction générale n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS], ainsi qu'à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Henri COULAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Mme Nicole FIORI, directrice de la FRE n° 3292

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

### Mlle LAËTITIA CAVELLINI

DEC. n° 100234DR02 du 25-03-2010

Mlle Laëtizia CAVELLINI, assistante-ingénieure au CNRS, exerçant les fonctions d'assistante en techniques biologiques au sein de l'UMR n° 7102 située au bâtiment B - Campus Jussieu, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7102, à compter du 4 décembre 2009.

Mlle Laëtizia CAVELLINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Laëtizia CAVELLINI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean MARIANI, directeur de l'UMR n° 7102

UMS n° 2572 - Laboratoire de mesure du carbone 14

### M. JEAN-PASCAL DUMOULIN

DEC. n° 10A059DR04 du 19-05-2010

M. Jean-Pascal DUMOULIN, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 2572, à compter du 18 janvier 2010.

M. Jean-Pascal DUMOULIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Pascal DUMOULIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christophe MOREAU, directeur de l'UMS n° 2572

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et droit européen

### M. TONY VOLPE

DEC. n° 101949DR12 du 24-05-2010

M. Tony VOLPE, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6201.

M. Tony VOLPE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Tony VOLPE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Rostane MEHDI, directeur de l'UMR n° 6201

UPS n° 3035 - Unité de gestion de la chimiothèque nationale

### M. ERIC TOURNEUR

DEC. n° 100013DR13 du 10-05-2010

M. Eric TOURNEUR, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 3035, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

M. Eric TOURNEUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric TOURNEUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe JAUFFRET, directeur de l'UPS n° 3035

ERL n° 6274 - Equipe verres (LARMAUR)

**M. MICKAËL LE FUR**

DEC. n° 100021DR17 du 09-04-2010

M. Mickaël le FUR, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'ERL n° 6274, à compter du 4 janvier 2010.

M. Mickaël le FUR est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Mickaël le FUR exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Mickaël le FUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Christophe SANGLEBOEUF, directeur de l'ERL n° 6274

## Fin de fonctions

### ACMO

DR01 - Délégation Paris A

**M. JEAN-PIERRE CORDIER**

DEC. n° 100150DR01 du 20-05-2010

Il est mis fin à compter du 31 mars 2010 aux fonctions d'ACMO de M. Jean-Pierre CORDIER.

A compter de la même date, l'intéressé cesse de percevoir l'indemnisation afférente à la fonction.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 6265 - Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA)

**M. FRANCIS LEGER**

DEC. n° 100143DR06 du 03-05-2010

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Francis LEGER dans l'UMR n° 6265.

Signé : Luc PENICAUD, directeur de l'UMR n° 6265

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion (CERAG)

**MME MARIE-FRANÇOISE BLANCHETIÈRE**

DEC. n° 100091DR11 du 30-03-2010

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2009, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par Mme Marie-Françoise BLANCHETIÈRE au sein de l'UMR n° 5820.

Signé : Pascal DUMONTIER, directeur de l'UMR n° 5820

UMR n° 5226 - Unité de psychoneuroimmunologie, nutrition et génétique (PsyNuGen)

**MME GHISLAINE AGAPIT-NEUILLY**

DEC. n° 100011DR15 du 09-06-2010

Il est mis fin, à compter du 9 juin 2010, à la fonction d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par Mme Ghislaine AGAPIT-NEUILLY au sein de l'UMR n° 5226 - Unité de psychoneuroimmunologie, nutrition et génétique (PsyNuGen) dirigée par Mme Françoise MOOS.

Signé : Françoise MOOS, directrice de l'UMR n° 5226

UMR n° 5629 - Laboratoire de chimie des polymères organiques

**M. EMMANUEL IBARBOURE**

DEC. n° 100007DR15 du 29-01-2010

Il est mis fin, à compter du 29 janvier 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Emmanuel IBARBOURE dans l'UMR n° 5629 - Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO) dirigée par M. Henri CRAMAIL.

Signé : Henri CRAMAIL, directeur de l'UMR n° 5629

## Délégations de signature

### Administration centrale

DG

**M. PIERRE GUILLON**

DEC. n° 100132DAJ du 04-05-2010

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur par intérim de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le vendredi 7 mai 2010, la convention de création du groupement d'intérêt scientifique ALBATROS entre Thales Systèmes aéroportés S.A. (TSA), Thales Avionics S.A. (THAV), l'Université Bordeaux 1 (UB1), l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 (UB2), l'Institut polytechnique de Bordeaux (IPB), l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA), les Arts et Métiers ParisTech et le CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut écologie et environnement (INEE)

**MME FRANÇOISE GAILL**

**MME HÉLÈNE LE ROUX**

DEC. n° 100131DAJ du 30-04-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, directrice par intérim de l'INEE, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) Structures opérationnelles de recherche et de service

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GAILL, directrice par intérim de l'INEE délégation est donnée à Mme Hélène le ROUX, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Alain FUCHS, président

## Délégations

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

**MME DOMINIQUE ASTIER**  
**MME MICHÈLE LE MONZE**  
**MME MARIE-LAURE FAUGIER**

DEC. n° 100176DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique ASTIER, directrice de l'Institut de management du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Institut, les actes suivants :

1. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;
2. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;
3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique ASTIER, délégation de signature est donnée à Mme Michèle le MONZE, IE1, adjointe, et à Mme Marie-Laure FAUGIER, TCE, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 070172DR05 et n° 070173DR05 du 4 décembre 2007 sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

**M. CLÉMENT OLIVER**

DEC. n° 100227DR05 du 27-04-2010

En l'absence de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée du 3 au 5 mai 2010 à M. Clément OLIVER, IE2, chargé d'affaires au service du partenariat et de la valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

**MME MARIE-CAROLINE BEER**

DEC. n° 100226DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Caroline BEER, directrice de l'audit interne, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DAI, les actes suivants :

1. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;
2. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;
3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090063DR05 du 1<sup>er</sup> avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

## Laboratoires

### DR01 - Paris A

UMR n° 3329 - Architecture urbanistique société : savoirs, enseignements et recherche

**MME NATHALIE LANCRET**  
**M. JEAN-MICHEL LEGER**  
**MME HANG LEMINH**

DEC. n° 100068DR01 du 23-02-2010

Délégation est donnée à Mme Nathalie LANCRET, directrice de l'UMR n° 3329, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie LANCRET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel LEGER, ingénieur de recherche, Mme Hang LEMINH, secrétaire administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 3329 - Architecture urbanistique société : savoirs, enseignements et recherche

**M. JEAN-MICHEL LEGER**  
**MME HANG LEMINH**

DEC. n° 100069DR01 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel LEGER, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel LEGER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hang LEMINH, secrétaire administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nathalie LANCRET, directrice de l'UMR n° 3329

UMR n° 8015 - Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques

**M. FRÉDÉRIC DARDEL**  
**MME CATHY BONAMOUR DU TARTRE**

DEC. n° 100060DR01 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric DARDEL, directeur de l'UMR n° 8015, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DARDEL, délégation de signature est donnée à Mme Cathy BONAMOUR du TARTRE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 10 000 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8015 - Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques

**M. FRÉDÉRIC DARDEL**  
**MME CATHY BONAMOUR DU TARTRE**

DEC. n° 100061DR01 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric DARDEL, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DARDEL, délégation est donnée à Mme Cathy BONAMOUR du TARTRE, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 10 000 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric DARDEL, directeur de l'UMR n° 8015

UMR n° 8083 - Centre d'études des mondes russes, caucasien et centre-européen

**M. ALAIN BLUM**  
**MME YADRANKA KRASEVEC**  
**MME ISABELLE OHAYON**

DEC. n° 100108DR01 du 02-04-2010

Délégation est donnée à M. Alain BLUM, directeur de l'UMR n° 8083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BLUM, délégation de signature est donnée à Mme Yadranka KRASEVEC, technicienne de recherche, à Mme Isabelle OHAYON, chargée de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8083 - Centre d'études des mondes russes, caucasien et centre-européen

**MME YADRANKA KRASEVEC**  
**MME ISABELLE OHAYON**

DEC. n° 100109DR01 du 02-04-2010

Délégation est donnée à Mme Yadranka KRASEVEC, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination

des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yadranka KRASEVEC, technicienne de recherche, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle OHAYON, chargée de recherches.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain BLUM, directeur de l'UMR n° 8083

UMR n° 9993 - Centre de recherches archéologiques indus - Baluchistan - Asie centrale et orientale

**M. OLIVIER LECOMTE**  
**M. GONZAGUE QUIVRON**  
**M. JÉRÔME HAQUET**

DEC. n° 100074DR01 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Olivier LECOMTE, directeur de l'UMR n° 9993, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LECOMTE, délégation de signature est donnée à M. Gonzague QUIVRON, ingénieur de recherche, et à M. Jérôme HAQUET, ingénieur d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 9993 - Centre de recherches archéologiques indus - Baluchistan - Asie centrale et orientale

**M. GONZAGUE QUIVRON**  
**M. JÉRÔME HAQUET**

DEC. n° 100075DR01 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Gonzague QUIVRON, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gonzague QUIVRON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jérôme HAQUET, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier LECOMTE, directeur de l'UMR n° 9993

## DR02 - Paris B

UMR n° 7190 - Institut Jean le Rond d'Alembert

**M. STÉPHANE ZALESKI**  
**M. PIERRE SIGAUT**  
**M. JEAN-MARC CONOIR**

DEC. n° 100227DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane ZALESKI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité

d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ZALESKI, délégation de signature est donnée à M. Pierre SIGAUT, PU, ou à M. Jean-Marc CONOIR, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7190 - Institut Jean le Rond d'Alembert

**M. PIERRE SAGAUT**  
**M. JEAN-MARC CONOIR**

DEC. n° 100228DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre SAGAUT, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SAGAUT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Marc CONOIR, DR2.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane ZALESKI, directeur de l'UMR n° 7190

GDR n° 2983 - Mousses et émulsions

**M. CYPRIEN GAY**  
**MME FLORENCE ELIAS**  
**M. VALENTIN LEROY**

DEC. n° 100253DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Cyprien GAY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyprien GAY, délégation de signature est donnée à Mme Florence ELIAS, MCF, ou à M. Valentin LEROY, CR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2983 - Mousses et émulsions

**MME FLORENCE ELIAS**  
**M. VALENTIN LEROY**

DEC. n° 100254DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Florence ELIAS, MCF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ELIAS délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Valentin LEROY, CR2.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Cyprien GAY, directeur du GDR n° 2983

FRE n° 3354 - Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

**M. STÉPHANE LEMAIRE**  
**MME ISABELLE KREMPHOLTZ**

DEC. n° 100244DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane LEMAIRE, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LEMAIRE, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle KREMPHOLTZ, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3354 - Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

**MME ISABELLE KREMPHOLTZ**

DEC. n° 100245DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle KREMPHOLTZ, TCS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane LEMAIRE, directeur de la FRE n° 3354

FRE n° 3375 - Génomique fonctionnelle et biologie systémique pour la santé

**M. CHARLES AUFFRAY**  
**MME ODILE BRASIER**

DEC. n° 100265DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Charles AUFFRAY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles AUFFRAY, délégation de signature est donnée à Mme Odile BRASIER, TCS.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3375 - Génomique fonctionnelle et biologie systémique pour la santé

**MME ODILE BRASIER**

DEC. n° 100266DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Odile BRASIER, TCS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Charles AUFFRAY, directeur de la FRE n° 3375

UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales

**M. YANNICK MAIGNIEN**  
**M. RICHARD WALTER**

DEC. n° 100246DR02 du 25-03-2010

Délégation est donnée à M. Yannick MAIGNIEN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick MAIGNIEN, délégation de signature est donnée à M. Richard WALTER, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales

**M. RICHARD WALTER**

DEC. n° 100247DR02 du 25-03-2010

Délégation est donnée à M. Richard WALTER, IR2, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yannick MAIGNIEN, directeur de l'UPS n° 2916

FR n° 2622 - Spectroscopie, matière et rayonnement, réactivité et théorie

**MME NELLY LACOME**  
**M. CLAUDE PEPE**  
**MME TANIA LEULMI**

DEC. n° 100137DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nelly LACOME à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nelly LACOME, délégation de signature est donnée à M. Claude PEPE, professeur, ou à Mme Tania LEULMI, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2622 - Spectroscopie, matière et rayonnement, réactivité et théorie

**M. CLAUDE PEPE**  
**MME TANIA LEULMI**

DEC. n° 100138DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude PEPE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude PEPE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Tania LEULMI, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nelly LACOME, directrice de la FR n° 2622

FR n° 3020 - Fédération Ile-de-France de recherche sur l'environnement

**MME JOSETTE GARNIER**  
**MME LISETTE MARKOVIC**

DEC. n° 100111DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Josette GARNIER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josette GARNIER, délégation de signature est donnée à Mme Lisette MARKOVIC, ADAENES-UPMC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 3020 - Fédération Ile-de-France de recherche sur l'environnement

**MME LISETTE MARKOVIC**

DEC. n° 100112DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Lisette MARKOVIC, ADAENES-UPMC, gestion-communication FIRE FR n° 3020, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Josette GARNIER, directrice de la FR n° 3020



**DR03 - Ile-de-France Est**

UPR n° 76 - Centre Jean Pépin

**MME MARIE-ODILE GOULET-CAZE**  
**MME SANDRINE LAUNEY**  
**M. FRÉDÉRIC PLIN**

DEC. n° 100172DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, directrice de l'UPR n° 76, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine LAUNEY, AI au CNRS, et à M. Frédéric PLIN, IEHC au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070168DR03 du 25 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régionale Ile-de-France Est

UPR n° 76 - Centre Jean Pépin

**MME SANDRINE LAUNEY**  
**M. FRÉDÉRIC PLIN**

DEC. n° 100175DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Sandrine LAUNEY, AI au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LAUNEY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric PLIN, IEHC au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Odile GOULET-CAZE, directrice de l'UPR n° 76

UMR n° 176 - Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules (CSVB)

**MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO**  
**MME MARIE-PAULE TEULADE-FICHO**  
**MME NATHALIE MARIE**  
**M. PHILIPPE BELMONT**

DEC. n° 100066DR03 du 25-03-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire des équipes de Paris, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Françoise LIACHENKO, délégation est donnée aux fins mentionnées

ci-dessus à Mme Marie-Paule TEULADE-FICHO, DR1 au CNRS, directrice-adjointe de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Françoise LIACHENKO et de Mme Marie-Paule TEULADE-FICHO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie MARIE, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'équipe d'Orsay.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Françoise LIACHENKO, de Mme Marie-Paule TEULADE-FICHO, et de Mme Nathalie MARIE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe BELMONT, CR1 au CNRS, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude FLORENT, directeur de l'UMR n° 176

UMR n° 7185 - Centre de sociologie de l'innovation

**MME MADELEINE AKRICH**  
**M. ANTOINE HENNION**

DEC. n° 100167DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Madeleine AKRICH, directrice de l'UMR n° 7185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine AKRICH, délégation de signature est donnée à M. Antoine HENNION, DR aux Mines ParisTech, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070192DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7185 - Centre de sociologie de l'innovation

**M. ANTOINE HENNION**

DEC. n° 100168DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Antoine HENNION, DR aux Mines ParisTech, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Madeleine AKRICH, directrice de l'UMR n° 7185

UMR n° 8049 - Laboratoire d'informatique Gaspard Monge

**MME MARIE-PIERRE BEAL**  
**M. GILLES ROUSSEL**

DEC. n° 100099DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre BEAL, directrice de l'UMR n° 8049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre BEAL, délégation de signature est donnée à M. Gilles ROUSSEL, PR à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080029DR03 du 23 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8049 - Laboratoire d'informatique Gaspard Monge

**M. GILLES ROUSSEL**

DEC. n° 100100DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Gilles ROUSSEL, PR à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Pierre BREAL, directrice de l'UMR n° 8049

UMR n° 8122 - Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs

**M. THIERRY HEIDMANN**

DEC. n° 100178DR03 du 16-03-2010

Délégation est donnée à M. Thierry HEIDMANN, directeur de l'UMR n° 8122, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070250DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8211 - Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (CERMES 3)

**M. JEAN-PAUL GAUDILLIERE**  
**MME MARTINE BUNGENER**  
**M. JEAN-GUY GAY**  
**M. PIERRE-HENRI CASTEL**  
**MME ISABELLE VILLE**  
**MME LAURENCE SIMMAT-DURAND**

DEC. n° 100186DR03 du 19-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul GAUDILLIERE, directeur de l'UMR n° 8211, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul GAUDILLIERE, délégation de signature est donnée à Mme Martine BUNGENER, DR au CNRS, à M. Jean-Guy GAY, IE à l'INSERM, à M. Pierre-Henri CASTEL, DR au CNRS, à Mme Isabelle VILLE, DR à l'INSERM, et à Mme Laurence SIMMAT-DURAND, MCU à l'Université Paris Descartes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8211 - Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (CERMES 3)

**MME MARTINE BUNGENER**  
**M. JEAN-GUY GAY**  
**M. PIERRE-HENRI CASTEL**  
**MME ISABELLE VILLE**  
**MME LAURENCE SIMMAT-DURAND**

DEC. n° 100187DR03 du 19-04-2010

Délégation est donnée à Mme Martine BUNGENER, DR au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Guy GAY, IE à l'INSERM.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER et de M. Jean-Guy GAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre-Henri CASTEL, DR au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER, M. Jean-Guy GAY, et de M. Pierre-Henri CASTEL délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle VILLE, DR à l'INSERM.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER, M. Jean-Guy GAY, M. Pierre-Henri CASTEL, et de Mme Isabelle VILLE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laurence SIMMAT-DURAND, MCU à l'Université Paris Descartes.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul GAUDILLIERE, directeur de l'UMR n° 8211

UMR n° 8537 - Laboratoire de photonique quantique et moléculaire

**MME ISABELLE RAK**  
**M. JOSEPH ZYSS**

DEC. n° 100183DR03 du 26-03-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle RAK, directrice de l'UMR n° 8537, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle RAK, délégation de signature est donnée à M. Joseph ZYSS, PU à l'ENS Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070278DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8537 - Laboratoire de photonique quantique et moléculaire

**M. JOSEPH ZYSS**

DEC. n° 100184DR03 du 26-03-2010

Délégation est donnée à M. Joseph ZYSS, PU à l'ENS Cachan, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Isabelle RAK, directrice de l'UMR n° 8537

GDR n° 2586 - Méiose et reproduction : génétique moléculaire, physiologie, pathologies, applications

**MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO**

DEC. n° 100060DR03 du 22-03-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NICOLAS, directeur du GDR n° 2586

UPS n° 44 - Service d'expérimentation animale et de transgène - Antenne du TAAM

**M. YANN HERAULT**  
**MME CHRISTELLE MARTIN**  
**MME CATHERINE LANDREAU**

DEC. n° 100165DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Yann HERAULT, directeur de l'UPS n° 44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en

sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MARTIN, IR au CNRS, et à Mme Catherine LANDREAU, IE1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090001DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPS n° 44 - Service d'expérimentation animale et de transgène - Antenne du TAAM

**MME CHRISTELLE MARTIN**  
**MME CATHERINE LANDREAU**

DEC. n° 100166DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Christelle MARTIN, IR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle MARTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine LANDREAU, IE1 au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yann HERAULT, directeur de l'UPS n° 44

## DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8618 - Institut de biologie des plantes

**M. MICHEL DRON**  
**M. MICHAËL HODGES**

DEC. n° 10A069DR04 du 01-04-2010

Délégation est donnée à M. Michel DRON, directeur de l'UMR n° 8618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DRON, délégation de signature est donnée à M. Michaël HODGES, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A024DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de change-

ment du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8618 - Institut de biologie des plantes

**M. MICHAËL HODGES**

DEC. n° 10A070DR04 du 01-04-2010

Délégation est donnée à M. Michaël HODGES, directeur de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. La présente décision annule et remplace la décision n° 10A025DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DRON, directeur de l'UMR n° 8618

GDR n° 3334 - Assemblages supramoléculaires et membranes biologiques : concepts, modèles et fonctions

**MME MARIE-THÉRÈSE PATERNOSTRE-STOUFFLET**

DEC. n° 10A073DR04 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse PATERNOSTRE-STOUFFLET, directrice du GDR n° 3334, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPS n° 3352 - IPANEMA

**M. LOÏC BERTRAND**

DEC. n° 10A077DR04 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Loïc BERTRAND, directeur de l'UPS n° 3352, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

## DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 1311 - Laboratoire d'ingénierie des matériaux et des hautes pressions

**M. KHALED HASSOUNI**  
**MME AMÉLIE GIUDICI**

DEC. n° 100172DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Khaled HASSOUNI, directeur de l'UPR n° 1311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Khaled HASSOUNI, délégation de signature est donnée à Mme Amélie GIUDICI, IE, chargée de gestion administrative et d'aide au pilotage, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090083DR05 du 2 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 1311 - Laboratoire d'ingénierie des matériaux et des hautes pressions

**MME AMÉLIE GIUDICI**

DEC. n° 100173DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Amélie GIUDICI, IE, chargée de gestion administrative et d'aide au pilotage, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090082DR05 du 15 avril 2009 est abrogée.

Signé : Khaled HASSOUNI, directeur de l'UPR n° 1311

UMR n° 7114 - Modèles, dynamiques, corpus

**M. JEAN-LUC MINEL**  
**MME SARAH LEROY**  
**M. MARCEL CORI**

DEC. n° 100133DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc MINEL, directeur de l'UMR n° 7114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MINEL, délégation de signature est donnée à Mme Sarah LEROY, CR1,

directrice-adjointe de l'unité et à M. Marcel CORI, PU2, enseignant-chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090123DR05 du 4 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7114 - Modèles, dynamiques, corpus

**MME SARAH LEROY**  
**M. MARCEL CORI**

DEC. n° 100132DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sarah LEROY, CR1, directrice-adjointe de l'unité et à M. Marcel CORI, PU2, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090122DR05 du 2 juillet 2009 est abrogée.

Signé : Jean-Luc MINEL, directeur de l'UMR n° 7114

UMR n° 7220 - Institut de sciences sociales du politique

**M. JEAN-CHARLES SZUREK**  
**MME CLAIRE DE GALEMBERT**  
**MME BRIGITTE AZZIMONTI**  
**Mlle ALEKSANDRA MIKANOVIC**

DEC. n° 100193DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Charles SZUREK, directeur de l'UMR n° 7220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles SZUREK, délégation de signature est donnée à Mme Claire de GALEMBERT, CR1, directrice-adjointe de l'unité, à Mme Brigitte AZZIMONTI, AI, et à Mlle Aleksandra MIKANOVIC AI, assistantes en gestion administrative et financière aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7220 - Institut de sciences sociales du politique

**MME CLAIRE DE GALEMBERT**  
**MME BRIGITTE AZZIMONTI**  
**Mlle ALEKSANDRA MIKANOVIC**

DEC. n° 100194DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Claire de GALEMBERT, CR1, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des

besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire de GALEMBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Brigitte AZZIMONTI, AI, et à Mlle Aleksandra MIKANOVIC AI, assistantes en gestion administrative et financière.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Charles SZUREK, directeur de l'UMR n° 7220

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

**M. FRANÇOIS NIEF**  
**MME CORINNE GOSMINI**

DEC. n° 100225DR05 du 21-04-2010

Délégation est donnée à M. François NIEF, directeur de l'UMR n° 7653, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François NIEF, délégation de signature est donnée à Mme Corinne GOSMINI, DR2, responsable du thème « complexes de cobalt et de fer en catalyse homogène », aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7539 - Laboratoire analyse géométrie applications (LAGA)

**MME LAURENCE HALPERN**  
**M. JEAN-MARC DELORT**

DEC. n° 100169DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Laurence HALPERN, directrice de l'UMR n° 7539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme HALPERN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc DELORT, PUEX de l'Université Paris 13, adjoint à la directrice d'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090099DR05 du 27 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7539 - Laboratoire analyse géométrie applications (LAGA)

**M. JEAN-MARC DELORT**

DEC. n° 100215DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DELORT, PUEX de l'Université Paris 13, adjoint à la directrice d'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurence HALPERN, directrice de l'UMR n° 7539

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

**MME CORINNE GOSMINI**

DEC. n° 100224DR05 du 21-04-2010

Délégation est donnée à Mme Corinne GOSMINI, DR2, responsable du thème « complexes de cobalt et de fer en catalyse homogène », à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François NIEF, directeur de l'UMR n° 7653

UMR n° 8112 - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique

**M. MICHEL PÉRAULT**  
**M. LAURENT PAGANI**  
**M. LAURENT GIROT**  
**MME DOMINIQUE LOPES**  
**MME ANNICK GASSAIS**  
**MME BÉATRICE GUIBAL**  
**MME MARIE-FRANÇOISE DUCOS**

DEC. n° 100106DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel PÉRAULT, directeur de l'UMR n° 8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PÉRAULT, délégation de signature est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à M. Laurent PAGANI, DR2, directeur-adjoint de l'unité, à M. Laurent GIROT, IE2, chargé de gestion administrative et financière, à Mme Annick GASSAIS, TCE, gestionnaire, à Mme Dominique LOPES, TCS, gestionnaire, à Mme Béatrice GUIBAL, TCS, gestionnaire, et à Mme Marie-Françoise DUCOS, TCE, gestionnaire.

La décision n° 080075DR05 du 14 octobre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8112 - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique

**M. LAURENT PAGANI**  
**M. LAURENT GIROT**  
**MME DOMINIQUE LOPES**  
**MME ANNICK GASSAIS**  
**MME BÉATRICE GUIBAL**  
**MME MARIE-FRANÇOISE DUCOS**

DEC. n° 100105DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent PAGANI, DR2, directeur-adjoint et à M. Laurent GIROT, IE2, chargé de gestion administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent PAGANI et de M. Laurent GIROT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20000 € HT à Mme Annick GASSAIS, TCE, gestionnaire, à Mme Dominique LOPES, TCS, gestionnaire, à Mme Béatrice GUIBAL, TCS, gestionnaire, et à Mme Marie-Françoise DUCOS, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 080074DR05 du 26 septembre 2008 est abrogée.

Signé : Michel PÉRAULT, directeur de l'UMR n° 8112

UMR n° 8144 - Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM)

**M. SAMIR TOHMÉ**  
**M. JEAN-MICHEL FOURNEAU**  
**MME ANNICK BAFFERT**

DEC. n° 070136DR05 du 27-04-2010

Délégation est donnée à M. Samir TOHMÉ, directeur de l'UMR n° 8144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samir TOHMÉ, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel FOURNEAU, PU, adjoint au directeur, à Mme Annick BAFFERT, TCE, gestionnaire aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2007 et prend fin au 19 janvier 2010.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8144 - Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM)

**M. SAMIR TOHMÉ**  
**M. JEAN-MICHEL FOURNEAU**

DEC. n° 100221DR05 du 28-04-2010

Délégation est donnée à M. Samir TOHMÉ, directeur de l'UMR n° 8144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samir TOHMÉ, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel FOURNEAU, PU1, adjoint au directeur de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070136DR05 du 27 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend effet au 21 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8144 - Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM)

**M. JEAN-MICHEL FOURNEAU**

DEC. n° 100222DR05 du 27-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel FOURNEAU, PU1, adjoint au directeur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend effet au 21 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040066DR05 du 21 juin 2004 est abrogée.

Signé : Samir TOHMÉ, directeur de l'UMR n° 8144

UMR n° 8184 - Théorie économique, modélisation et applications

**M. ARNAUD LEFRANC**  
**M. ERIC DANAN**

DEC. n° 100177DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Arnaud LEFRANC, directeur de l'UMR n° 8184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LEFRANC, délégation de signature est donnée à M. Eric DANAN, MC, enseignant-chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8184 - Théorie économique, modélisation et applications

**M. ERIC DANAN**

DEC. n° 100178DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric DANAN, MC, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Arnaud LEFRANC, directeur de l'UMR n° 8184

UPS n° 855 - Division technique de l'INSU

**M. ETIENNE RUELLAN**  
**M. NADIR AMAROUCHE**  
**MME MICHÈLE SCHALDEMBRAND**

DEC. n° 100214DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Etienne RUELLAN, directeur de l'UPS n° 855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. RUELLAN, délégation de signature est donnée à M. Nadir AMAROUCHE, IR1, responsable de l'antenne de Meudon et à Mme Michèle SCHALDEMBRAND, AI, secrétaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070164DR05 du 31 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 855 - Division technique de l'INSU

**M. NADIR AMAROUCHE**  
**MME MICHÈLE SCHALDEMBRAND**

DEC. n° 100213DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Nadir AMAROUCHE, IR1, responsable de l'antenne de Meudon, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nadir AMAROUCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle SCHALDEMBRAND, AI, secrétaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070163DR05 du 31 octobre 2007 est abrogée.

Signé : Etienne RUELLAN, directeur de l'UPS n° 855

**DR06 - Centre-Est**

UPR n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique

**M. RAYMOND DUVAL**  
**MME ROSARIA DONATO**  
**M. MARC GUICHARD**  
**MME MAGALI RASOLOMANANA**  
**MME SYLVIE DUPUIS**  
**MME VIVIANE JELSKI**

DEC. n° 100100DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Raymond DUVAL, directeur de l'UPR n° 76, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond DUVAL, délégation de signature est donnée à Mme Rosaria DONATO, ingénieure de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe et à M. Marc GUICHARD, ingénieur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosaria DONATO et de M. Marc GUICHARD, délégation de signature est donnée à Mme Magali RASOLOMANANA, ingénieure de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe et à Mme Sylvie DUPUIS, ingénieure d'études 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus. Délégation restreinte est également donnée à Mme Viviane JELSKI, technicienne CNRS classe exceptionnelle à l'effet de signer les bons de transport et réservations hôtelières présentés aux agences agréées par la délégation, aux fins mentionnées ci-dessus alinéa 2.

La décision n° 090250DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UPR n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique

**MME ROSARIA DONATO**  
**M. MARC GUICHARD**

DEC. n° 100101DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Rosaria DONATO, ingénieure de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosaria DONATO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Marc GUICHARD, ingénieur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Raymond DUVAL, directeur de l'UPR n° 76

UPR n° 3112 - Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy

**M. MICHEL SARDIN**  
**M. DENIS ROIZARD**

DEC. n° 100107DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel SARDIN, directeur de l'UPR n° 3112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SARDIN, délégation de signature est donnée à M. Denis ROIZARD, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090266DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UPR n° 3112 - Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy

**M. DENIS ROIZARD**

DEC. n° 100108DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Denis ROIZARD, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel SARDIN, directeur de l'UMR n° 3112

USR n° 3124 - Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux

**M. FRANÇOIS FAVORY**  
**M. JEAN-CLAUDE DAUMAS**  
**MME ISABELLE MOURET**

DEC. n° 100086DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François FAVORY, directeur de l'USR n° 3124, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FAVORY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DAUMAS, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Isabelle MOURET, ingénieure d'études CNRS



2<sup>ème</sup> classe, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090237DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

USR n° 3124 - Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux

**M. JEAN-CLAUDE DAUMAS**  
**MME ISABELLE MOURET**

DEC. n° 100087DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude DAUMAS, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude DAUMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle MOURET, ingénieure d'études CNRS 2<sup>ème</sup> classe, administrateur de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François FAVORY, directeur de l'USR n° 3124

UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement

**M. EMMANUEL BIGAND**  
**MME CORINNE MARTIN**

DEC. n° 100071DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Emmanuel BIGAND, directeur de l'UMR n° 5022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BIGAND, délégation de signature est donnée à Mme Corinne MARTIN, technicienne de classe normale CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090205DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement

**MME CORINNE MARTIN**

DEC. n° 100072DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Corinne MARTIN, technicienne de classe normale CNRS, à l'effet de signer au nom du

directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Emmanuel BIGAND, directeur de l'UMR n° 5022

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

**M. BERNARD GRATUZE**  
**M. PHILIPPE FLUZIN**  
**M. MICHEL AUBERT**  
**MME FLORENCE TANGUY**

DEC. n° 100133DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard GRATUZE, directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GRATUZE délégation de signature est donnée à M. Philippe FLUZIN, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à M. Michel AUBERT, assistant-ingénieur CNRS, et à Mme Florence TANGUY, technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090238DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

**M. PHILIPPE FLUZIN**  
**M. MICHEL AUBERT**  
**MME FLORENCE TANGUY**

DEC. n° 100134DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée, pour les opérations liées à la gestion de l'UMR partiellement située dans la circonscription Centre-Est, à M. Philippe FLUZIN, directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel AUBERT, assistant-ingénieur CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN et de M. Michel AUBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Florence TANGUY, technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire gestionnaire de l'unité. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard GRATUZE, directeur de l'UMR n° 5060

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

**MME CATHERINE BAUMONT**  
**MME ÉLISABETH PENEZ**

DEC. n° 100067DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine BAUMONT, directrice de l'UMR n° 5118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BAUMONT, délégation de signature est donnée à Mme Élisabeth PENEZ, technicienne de classe exceptionnelle relevant de l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090201DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

**MME ÉLISABETH PENEZ**

DEC. n° 100068DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Élisabeth PENEZ, technicienne de classe exceptionnelle relevant de l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine BAUMONT, directrice de l'UMR n° 5118

UMR n° 5158 - Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image

**M. JEAN-MARIE BILBAULT**  
**M. FABRICE MERIAUDEAU**  
**M. CHRISTOPHE NICOLLE**

DEC. n° 100073DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BILBAULT, directeur de l'UMR n° 5158, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BILBAULT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité et à M. Christophe NICOLLE, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090207DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5158 - Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image

**M. FABRICE MERIAUDEAU**  
**M. CHRISTOPHE NICOLLE**

DEC. n° 100074DR06 - UMR n° 5158

Délégation est donnée à M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice MERIAUDEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe NICOLLE, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie BILBAULT, directeur de l'UMR n° 5158

UMR n° 5184 - Plante-microbe-environnement : biochimie, biologie cellulaire et écologie

**MME VIVIANNE GIANINAZZI**  
**M. DANIEL WIPF**

DEC. n° 100077DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Vivienne GIANINAZZI, directrice de l'UMR n° 5184, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vivienne GIANINAZZI, délégation de signature est donnée à M. Daniel WIPF, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090214DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5184 - Plante-microbe-environnement : biochimie, biologie cellulaire et écologie

**M. DANIEL WIPF**

DEC. n° 100078DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel WIPF, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des

niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vivienne GIANINAZZI, directrice de l'UMR n° 5184

UMR n° 5209 - Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

**M. GILLES BERTRAND**  
**MME CLAUDINE JONON**  
**MME CLAIRE PRIOU**

DEC. n° 100069DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BERTRAND, délégation de signature est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS et à Mme Claire PRIOU, assistante-ingénieure CNRS aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090204DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5209 - Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

**MME CLAUDINE JONON**  
**MME CLAIRE PRIOU**

DEC. n° 100070DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine JONON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire PRIOU, assistante-ingénieure CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5209

UMR n° 5210 - Centre de recherche de climatologie

**M. BERNARD FONTAINE**  
**M. PIERRE CAMBERLIN**  
**MME CORINNE QUINTAR**

DEC. n° 100037DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard FONTAINE, directeur de l'UMR n° 5210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Pierre CAMBERLIN, professeur des universités et à Mme Corinne QUINTAR, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090213DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5210 - Centre de recherche de climatologie

**M. PIERRE CAMBERLIN**  
**MME CORINNE QUINTAR**

DEC. n° 100038DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre CAMBERLIN, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CAMBERLIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne QUINTAR, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe, secrétaire gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard FONTAINE, directeur de l'UMR n° 5210

UMR n° 5225 - Institut de recherche sur l'éducation

**M. BRUNO SUCHAUT**  
**MME MARIE-ODILE PONTHER**

DEC. n° 100079DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno SUCHAUT, directeur de l'UMR n° 5225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SUCHAUT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile PONTHER, technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090222DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5225 - Institut de recherche sur l'éducation

**MME MARIE-ODILE PONTHER**

DEC. n° 100080DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Odile PONTHER, technicienne CNRS de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno SUCHAUT, directeur de l'UMR n° 5225

UMR n° 5260 - Institut de chimie moléculaire de l'Université de Bourgogne

**M. FRANCK DENAT**  
**M. PIERRE LE GENDRE**  
**MME CLAIRE LEJAULT**

DEC. n° 100075DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Franck DENAT, directeur de l'UMR n° 5260, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DENAT, délégation de signature est donnée à M. Pierre le GENDRE, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, et à Mme Claire LEJAULT, technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090212DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5260 - Institut de chimie moléculaire de l'Université de Bourgogne

**M. PIERRE LE GENDRE**  
**MME CLAIRE LEJAULT**

DEC. n° 100076DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre le GENDRE, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre le GENDRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire LEJAULT, technicienne CNRS de classe normale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Franck DENAT, directeur de l'UMR n° 5260

UMR n° 5561 - Biogéosciences - Dijon

**M. PASCAL NEIGE**  
**M. JEAN-FRANÇOIS DECONINCK**  
**M. THIERRY RIGAUD**

DEC. n° 100059DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal NEIGE, directeur de l'UMR n° 5561, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal NEIGE, délégation de signature est donnée à M. Jean-François DECONINCK, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, et à M. Thierry RIGAUD, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090217DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5561 - Biogéosciences - Dijon

**M. JEAN-FRANÇOIS DECONINCK**  
**M. THIERRY RIGAUD**

DEC. n° 100060DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François DECONINCK, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DECONINCK, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thierry RIGAUD, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal NEIGE, directeur de l'UMR n° 5561

UMR n° 5594 - Archéologie - terre - histoire - sociétés

**M. DANIEL RUSSO**  
**M. LUC BARAY**  
**M. JEAN-PIERRE GARCIA**

DEC. n° 100053DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel RUSSO, directeur de l'UMR n° 5594, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel RUSSO, délégation de signature est donnée à M. Luc BARAY, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, et à M. Jean-Pierre GARCIA, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090220DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5594 - Archéologie - terre - histoire - sociétés

**M. Luc BARAY**  
**M. JEAN-PIERRE GARCIA**

DEC. n° 100054DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Luc BARAY, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc BARAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre GARCIA, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel RUSSO, directeur de l'UMR n° 5594

UMR n° 5598 - Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux

**M. ERIC LOQUIN**  
**MME MARIANNE MALICET**  
**MME SYLVIE CHERRIER**

DEC. n° 100051DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric LOQUIN, directeur de l'UMR n° 5598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric LOQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Marianne MALICET, technicienne CNRS de classe exceptionnelle et à Mme Sylvie CHERRIER, adjointe technique principale CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090215DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5598 - Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux

**MME MARIANNE MALICET**  
**MME SYLVIE CHERRIER**

DEC. n° 100052DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marianne MALICET, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne MALICET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie CHERRIER, adjointe technique principale CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, documentaliste de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric LOQUIN, directeur de l'UMR n° 5598

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique - sciences et technologie

**M. MICHEL DE LABACHELERIE**  
**MME NATHALIE GROSJEAN**  
**M. PHILIPPE NIKA**  
**MME CATHY MEUNIER**  
**MME MARIE-CÉCILE PERA**  
**M. BERNARD DULMET**  
**M. VINCENT GIORDANO**  
**M. LAMINE BOUBAKAR**  
**MME DELPHINE TRAVAGLINI**  
**M. HERVÉ MAILLOTTE**  
**M. RICHARD FERRIERE**  
**M. FRÉDÉRIC CHERIOUX**  
**M. NICOLAS CHAILLET**  
**MME ISABELLE GABET**

DEC. n° 100045DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel de LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel de LABACHELERIE, délégation de signature est donnée, et dans la limite de 4 000 €, à Mme Nathalie GROSJEAN, ingénieure d'études CNRS, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation est également donnée aux fins mentionnées ci-dessus, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité, et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs :

- à M. Philippe NIKA, professeur des universités, directeur du département ENISYS (Énergie et Système Multiphysiques).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NIKA, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 4 000 € à Mme Cathy MEUNIER, maître de conférences classe normale, du département ENISYS (site de Montbéliard) et à Mme Marie-Cécile PERA, professeur des universités, du département ENISYS (site de Technome Belfort).

- à M. Bernard DULMET, professeur des universités, directeur du département Temps-Fréquence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DULMET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 4 000 € à M. Vincent GIORDANO, directeur de recherche CNRS, du département Temps-Fréquence.

- à M. Lamine BOUBAKAR, professeur des universités, directeur du département Mécanique appliquée R. Chaleat.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine BOUBAKAR, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 4 000 € à Mme Delphine TRAVAGLINI, technicienne CNRS de classe supérieure, du département Mécanique appliquée R. Chaleat.

- à M. Hervé MAILLOTTE, directeur de recherche CNRS, directeur du département Optique PM Duffieux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MAILLOTTE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 4 000 € à M. Richard FERRIERE, directeur de recherche CNRS, du département Optique PM Duffieux.

- à M. Frédéric CHERIOUX, chargé de recherche CNRS, directeur du département MN2S (Micro Nano Sciences et Systèmes).

- à M. Nicolas CHAILLET, professeur des universités, directeur du département AS2M (Automatique et systèmes micro mécatroniques).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas CHAILLET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 4 000 € à Mme Isabelle GABET, assistante-ingénieure ENSMM.

La décision n° 090231DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique - sciences et technologie

**MME NATHALIE GROSJEAN**  
**M. PHILIPPE NIKA**  
**M. BERNARD DULMET**  
**M. LAMINE BOUBAKAR**  
**M. HERVÉ MAILLOTTE**  
**M. FRÉDÉRIC CHERIOUX**  
**M. NICOLAS CHAILLET**

DEC. n° 100046DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nathalie GROSJEAN, ingénieure d'études CNRS, administratrice de l'unité, dans la limite de 4 000 €, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie GROSJEAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs, aux responsables de départements relevant de l'UMR n° 6174 dont les noms suivent :

- à M. Philippe NIKA, directeur du département ENISYS (Énergie et Systèmes Multiphysiques), professeur des universités ;

- à M. Bernard DULMET, directeur du département Temps-Fréquence, professeur des universités ;

- à M. Lamine BOUBAKAR, directeur du département Mécanique appliquée R. Chaleat, professeur des universités ;

- à M. Hervé MAILLOTTE, directeur du département Optique PM Duffieux, directeur de recherche CNRS ;

- à M. Frédéric CHERIOUX, directeur du département MN2S (Micro Nano Sciences et Systèmes), chargé de recherche CNRS ;

- à M. Nicolas CHAILLET, directeur du département AS2M (Automatique et systèmes micro mécatroniques), professeur des universités ;

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel de LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174

UMR n° 6237 - Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

**M. FRANÇOIS-XAVIER MAQUART**  
**M. MICHEL MANFAIT**

DEC. n° 100084DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François-Xavier MAQUART, directeur de l'UMR n° 6237, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Xavier MAQUART, délégation de signature est donnée à M. Michel MANFAIT, professeur des universités hors classe, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090229DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6237 - Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

**M. MICHEL MANFAIT**

DEC. n° 100085DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel MANFAIT, professeur des universités hors classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François-Xavier MAQUART, directeur de l'UMR n° 6237

UMR n° 6279 - Sciences et technologies pour la maîtrise des risques

**M. ERIC CHATELET**  
**MME PATRICIA BERTAUT**

DEC. n° 100139DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric CHATELET, directeur de l'UMR n° 6279, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CHATELET, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BERTAUT, secrétaire d'administration scolaire et universitaire relevant de l'Université de technologie de Troyes, assistante de direction et gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6279 - Sciences et technologies pour la maîtrise des risques

**MME PATRICIA BERTAUT**

DEC. n° 100140DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia BERTAUT, secrétaire d'administration scolaire et universitaire relevant de l'Université de technologie de Troyes, assistante de direction et gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric CHATELET, directeur de l'UMR n° 6279

UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon

**M. PATRICK HILD**  
**MME CATHERINE PAGANI**

DEC. n° 100088DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick HILD, directeur de l'UMR n° 6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick HILD, délégation de signature est donnée à Mme Catherine PAGANI, assistante-ingénieure CNRS, secrétaire gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090241DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon

**MME CATHERINE PAGANI**

DEC. n° 100089DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine PAGANI, assistante-ingénieure CNRS, secrétaire gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick HILD, directeur de l'UMR n° 6623

UMR n° 7036 - Cristallographie, résonance magnétique et modélisation

**M. CLAUDE LECOMTE**  
**M. MASSIMO NESPOLO**  
**MME ANNE CLAUSSE**

DEC. n° 100102DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à M. Massimo NESPOLO, professeur des universités, et à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090258DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7036 - Cristallographie, résonance magnétique et modélisation

**M. MASSIMO NESPOLO**  
**MME ANNE CLAUSSE**

DEC. n° 100103DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Massimo NESPOLO, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massimo NESPOLO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS classe exceptionnelle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036

UMR n° 7039 - Centre de recherche en automatique de Nancy

**M. ALAIN RICHARD**  
**M. DIDIER WOLF**  
**MME CHRISTELLE LHOSTE-KONDRATOW**

DEC. n° 100090DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain RICHARD, directeur de l'UMR n° 7039, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Didier WOLF, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW, technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090264DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7039 - Centre de recherche en automatique de Nancy

**M. DIDIER WOLF**  
**MME CHRISTELLE LHOSTE-KONDRATOW**

DEC. n° 100091DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier WOLF, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier WOLF, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW, technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain RICHARD, directeur de l'UMR n° 7039

UMR n° 7117 - Laboratoire d'histoire des sciences et de philosophie - archives Henri-Poincaré

**M. ROGER POUIVET**  
**MME LYDIE MARIANI**

DEC. n° 100105DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Roger POUIVET, directeur de l'UMR n° 7117, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger POUIVET, délégation de signature est donnée à Mme Lydie MARIANI, technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090263DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7117 - Laboratoire d'histoire des sciences et de philosophie - archives Henri-Poincaré

**MME LYDIE MARIANI**

DEC. n° 100106DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Lydie MARIANI, technicienne CNRS de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roger POUIVET, directeur de l'UMR n° 7117

UMR n° 7118 - Analyse et traitement informatique de la langue française

**M. JEAN-MARIE PIERREL**  
**MME EVA BUCHI**  
**M. GÉRARD AUGUSTIN**  
**MME SABRINA MARTIN**

DEC. n° 100041DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie PIERREL, directeur de l'UMR n° 7118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie PIERREL, délégation de signature est donnée à Mme Eva BUCHI, directrice de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directrice-adjointe



de l'unité, et à M. Gérard AUGUSTIN, ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, secrétaire général de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation de signature est également donnée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, et dans la limite des bons de commande inférieurs à 1 500 € HT, des missions et bordereaux de transfert Xlab, à Mme Sabrina MARTIN, technicienne CNRS de classe normale, administratrice financière et budgétaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090234DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7118 - Analyse et traitement informatique de la langue française

**MME EVA BUCHI**  
**M. GÉRARD AUGUSTIN**  
**MME SABRINA MARTIN**

DEC. n° 100042DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Eva BUCHI, directrice de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva BUCHI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard AUGUSTIN, ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, secrétaire général de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie PIERREL, directeur de l'UMR n° 7118

UMR n° 7137 - Laboratoire des interactions microorganismes - minéraux - matière organique dans les sols

**MME CORINNE LEYVAL**

DEC. n° 100104DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Corinne LEYVAL, directrice de l'UMR n° 7137, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090277DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7198 - Institut Jean Lamour : Matériaux - métallurgie - nanosciences - plasma - surfaces

**M. JEAN-MARIE DUBOIS**  
**M. THIERRY BELMONTE**  
**M. PIERRE BRUNET**  
**MME SABINE DENIS**  
**M. JAMAL BOUGDIRA**  
**M. MICHEL VERGNAT**  
**MME NATHALIE OLLIVIER**  
**M. STÉPHANE ANDRIEU**  
**MME HÉLÈNE HUON**  
**M. GÉRARD HENRION**  
**MME SOPHIE KLEIN**  
**M. DENIS ABLITZER**  
**MME LILIANE MACHEPY**

DEC. n° 100057DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7198, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Marie DUBOIS, délégation de signature est donnée à M. Thierry BELMONTE, directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à M. Pierre BRUNET, ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à Mme Sabine DENIS, professeure des universités, chef du département SI2M, à M. Jamal BOUGDIRA, professeur des universités, chef du département CP2S et à M. Michel VERGNAT, professeur des universités, chef du département P2M, et, jusqu'à concurrence de 90 000 € à Mme Nathalie OLLIVIER, ingénieure d'études 2<sup>ème</sup> classe, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus. Délégation est également donnée aux fins mentionnées ci-dessus, aux personnels suivants, et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs :

- à M. Stéphane ANDRIEU, professeur des universités, responsable financier du département 1 P2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ANDRIEU, délégation de signature est donnée, dans la limite de 4 000 € à Mme Hélène HUON, assistante-ingénieure CNRS, assistante du chef de département 1 P2M.

- à M. Gérard HENRION, directeur de recherche CNRS, adjoint au chef du département 2 CP2S, jusqu'à concurrence de 90 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard HENRION, délégation de signature est donnée, dans la limite de 4 000 € à Mme Sophie KLEIN, assistante-ingénieure CNRS, assistante du chef du département 2 CP2S.

- à M. Denis ABLITZER, professeur des universités, responsable financier du département 3 SI2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis ABLITZER, délégation de signature est donnée, dans la limite de 4 000 € à Mme Liliane MACHEPY, technicienne classe supérieure CNRS, secrétaire gestionnaire.

La décision n° 090249DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7198 - Institut Jean Lamour : Matériaux - métallurgie - nanosciences - plasma - surfaces

**M. THIERRY BELMONTE**  
**M. PIERRE BRUNET**  
**MME SABINE DENIS**  
**M. JAMAL BOUGDIRA**  
**M. MICHEL VERGNAT**  
**MME NATHALIE OLLIVIER**

DEC. n° 100058DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée, à M. Thierry BELMONTE, directeur de recherche au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BRUNET, ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe CNRS, directeur-adjoint de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE et de M. Pierre BRUNET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sabine DENIS, professeure des universités, chef du département 3 SI2M.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE, de M. Pierre BRUNET et de Mme Sabine DENIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jamal BOUGDIRA, professeur des universités, chef du département 2 CP2S.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE, de M. Pierre BRUNET, de Mme Sabine DENIS et de M. Jamal BOUGDIRA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel VERGNAT, professeur des universités, chef du département 3 P2M.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BELMONTE, de M. Pierre BRUNET, de Mme Sabine DENIS, de M. Jamal BOUGDIRA, et de M. Michel VERGNAT, délégation est donnée, à compter du 2 juin 2009 et jusqu'à concurrence de 90 000 €, à Mme Nathalie OLLIVIER, ingénieure d'études 2<sup>ème</sup> classe CNRS, secrétaire générale de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7198

UMR n° 7214 - ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale

**MME CHRISTIANE BRANLANT**  
**M. GUY BRANLANT**

DEC. n° 100049DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane BRANLANT, délégation de signature est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur UHP aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090233DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7214 - ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale

**M. GUY BRANLANT**

DEC. n° 100050DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur UHP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directeur de l'UMR n° 7214

UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan

**M. MARIUS TUCSNAK**  
**M. DIDIER GEMMERLE**

DEC. n° 100061DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marius TUCSNAK, directeur de l'UMR n° 7502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marius TUCSNAK, délégation de signature est donnée à M. Didier GEMMERLE, ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090268DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan

**M. DIDIER GEMMERLE**

DEC. n° 100062DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier GEMMERLE, ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, ingénieur informatique au sein de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marius TUCSNAK, directeur de l'UMR n° 7502

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée

**M. CLAUDE DIEBOLT**  
**M. YANNICK GABUTHY**  
**MME CATHERINE TROMSON**

DEC. n° 100096DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude DIEBOLT, directeur de l'UMR n° 7522, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DIEBOLT, délégation de signature est donnée à M. Yannick GABUTHY, maître de conférences, et à Mme Catherine TROMSON, ingénieure d'études CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090248DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée

**M. YANNICK GABUTHY**  
**MME CATHERINE TROMSON**

DEC. n° 100097DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yannick GABUTHY, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick GABUTHY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine TROMSON, ingénieure d'études CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DIEBOLT, directeur de l'UMR n° 7522

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

**M. FABRICE LEMOINE**  
**M. BERNARD ANTOINE**  
**MME ÉDITH LANG**

DEC. n° 100039DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Fabrice LEMOINE, directeur de l'UMR n° 7563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du

30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice LEMOINE, délégation de signature est donnée à M. Bernard ANTOINE, ingénieur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité et à Mme Édith LANG, ingénieure d'études CNRS 1<sup>ère</sup> classe, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090259DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

**M. BERNARD ANTOINE**  
**MME ÉDITH LANG**

DEC. n° 100040DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard ANTOINE, ingénieur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ANTOINE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Édith LANG, ingénieure d'études CNRS 1<sup>ère</sup> classe, administratrice de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabrice LEMOINE, directeur de l'UMR n° 7563

UMR n° 7565 - Laboratoire structure et réactivité des systèmes moléculaires complexes

**M. YVES FORT**  
**M. MANUEL RUIZ-LOPEZ**

DEC. n° 100034DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves FORT, directeur de l'UMR n° 7565, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves FORT, délégation de signature est donnée à M. Manuel RUIZ-LOPEZ, directeur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe CNRS, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090252DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7565 - Laboratoire structure et réactivité des systèmes moléculaires complexes

**M. MANUEL RUIZ-LOPEZ**

DEC. n° 100035DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Manuel RUIZ-LOPEZ, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS, directeur-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves FORT, directeur de l'UMR n° 7565

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

**M. MICHEL CATHELIN**

**M. JACQUES PIRONON**

**MME MARIE-ODILE CAMPADIEU**

DEC. n° 100032DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel CATHELIN, directeur de l'UMR n° 7566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CATHELIN, délégation de signature est donnée à M. Jacques PIRONON, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, et Mme Marie-Odile CAMPADIEU, technicienne supérieure UHP, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090245DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

**M. JACQUES PIRONON**

**MME MARIE-ODILE CAMPADIEU**

DEC. n° 100033DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques PIRONON, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PIRONON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Odile CAMPADIEU, technicienne supérieure UHP, gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CATHELIN, directeur de l'UMR n° 7566

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie physique macromoléculaire

**M. ALAIN DURAND**

**MME ANNE JONQUIERES**

**MME MARIE-CHRISTINE AVERLANT-PETIT**

**MME JEANINE FOURRIER**

DEC. n° 100043DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain DURAND, directeur de l'UMR n° 7568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DURAND, délégation de signature est donnée à Mlle Anne JONQUIERES, professeure des universités 2<sup>ème</sup> classe, directrice-adjointe de l'unité, à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, chargée de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS, responsable d'équipe et à Mme Jeanine FOURRIER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090256DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie physique macromoléculaire

**MME ANNE JONQUIERES**

**MME MARIE-CHRISTINE AVERLANT-PETIT**

**MME JEANINE FOURRIER**

DEC. n° 100044DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Anne JONQUIERES, professeure des universités 2<sup>ème</sup> classe, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Anne JONQUIERES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, chargée de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Anne JONQUIERES et de Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jeanine FOURRIER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain DURAND, directeur de l'UMR n° 7568

UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralurgie

**M. FABIE THOMAS**  
**M. LAURENT MICHOT**

DEC. n° 100109DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Fabien THOMAS, directeur de l'UMR n° 7569, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien THOMAS, délégation de signature est donnée à M. Laurent MICHOT, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090267DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralurgie

**M. LAURENT MICHOT**

DEC. n° 100110DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent MICHOT, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabien THOMAS, directeur de l'UMR n° 7569

GDR n° 2105 - Tresses et topologie de basse dimension

**M. Luis PARIS**

DEC. n° 100121DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Luis PARIS, directeur du GDR n° 2105, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090218DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 2583 - Rôle cellulaire des peroxyosomes ; approches génétiques, structurales et fonctionnelles

**M. MUSTAPHA CHERKAOUI MALKI**

DEC. n° 100119DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, directeur du GDR n° 2583, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090210DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 3054 - Etude du vieillissement d'alliages métalliques sous vapeur d'eau (EVAPE)

**M. SÉBASTIEN CHEVALIER**

DEC. n° 100120DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Sébastien CHEVALIER, directeur du GDR n° 3054, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090168DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 3062 - Mutations polaires

**MME MADELEINE GRISELIN**  
**M. DANIEL JOLY**

DEC. n° 100122DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Madeleine GRISELIN, directrice du GDR n° 3062, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine GRISELIN, délégation de signature est donnée à M. Daniel JOLY, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090239DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 3062 - Mutations polaires

**M. DANIEL JOLY**

DEC. n° 100123DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel JOLY, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Madeleine GRISELIN, directrice du GDR n° 3062

GDR n° 3152 - Spectroscopie moléculaire

**M. VINCENT BOUDON**  
**MME CLAUDINE JONON**  
**MME CLAIRE PRIOU**

DEC. n° 100115DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Vincent BOUDON, directeur du GDR n° 3152, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BOUDON, délégation de signature est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, et à Mme Claire PRIOU, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090209DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 3152 - Spectroscopie moléculaire

**MME CLAUDINE JONON**  
**MME CLAIRE PRIOU**

DEC. n° 100116DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine JONON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire PRIOU, assistant-ingénieur CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vincent BOUDON, directeur du GDR n° 3152

GDR n° 3170 - Stockage en milieu géologique

**M. MICHEL CATHELINÉAU**  
**MME CHRISTINE LEONARD**

DEC. n° 100117DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel CATHELINÉAU, directeur du GDR n° 3170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CATHELINÉAU, délégation de signature est donnée à Mme Christine LEONARD, technicienne CNRS de classe normale, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 3170 - Stockage en milieu géologique

**MME CHRISTINE LEONARD**

DEC. n° 100118DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christine LEONARD, technicienne CNRS de classe normale, gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CATHELINÉAU, directeur du GDR n° 3170

FRE n° 3143 - Laboratoire d'étude des textures et application aux matériaux

**M. ALAIN HAZOTTE**  
**M. ALBERT TIDU**

DEC. n° 100127DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain HAZOTTE, directeur de la FRE n° 3143, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain HAZOTTE, délégation de signature est donnée à M. Albert TIDU, professeur, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090253DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FRE n° 3143 - Laboratoire d'étude des textures et application aux matériaux

**M. ALBERT TIDU**

DEC. n° 100128DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Albert TIDU, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain HAZOTTE, directeur de la FRE n° 3143

FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

**M. EL-MOSTAFA DAYA**  
**MME CHRISTELLE SOLIMAN**

DEC. n° 100124DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. El-Mostafa DAYA, directeur de la FRE n° 3236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. El Mostafa DAYA, délégation de signature est donnée à Mme Christelle SOLIMAN, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090246DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

**MME CHRISTELLE SOLIMAN**

DEC. n° 100125DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christelle SOLIMAN, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : EL-Mostafa DAYA, directeur de la FRE n° 3236

UMS n° 2739 - Maison des sciences de l'homme de Dijon

**M. SERGE WOLIKOW**  
**M. EMMANUEL RANC**

DEC. n° 100081DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge WOLIKOW, directeur de l'UMS n° 2739, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge WOLIKOW, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel RANC, ingénieur de recherche relevant de l'Université de Bourgogne, respons, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090223DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMS n° 2739 - Maison des sciences de l'homme de Dijon

**M. EMMANUEL RANC**

DEC. n° 100082DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Emmanuel RANC, ingénieur de recherche relevant de l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge WOLIKOW, directeur de l'UMS n° 2739

FR n° 2604 - Mathématiques, matière et matériaux

**M. GILLES BERTRAND**  
**M. BRUNO LAVOREL**

DEC. n° 100113DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles BERTRAND, directeur de la FR n° 2604, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BERTRAND, délégation de signature est donnée à M. Bruno LAVOREL, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090203DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 2604 - Mathématiques, matière et matériaux

**M. BRUNO LAVOREL**

DEC. n° 100114DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno LAVOREL, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BERTRAND, directeur de la FR n° 2604

FR n° 2843 - Institut Jean Barriol - Chimie et physique moléculaires et biomoléculaires

**M. CLAUDE LECOMTE  
MME ANNE CLAUSSE**

DEC. n° 100131DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude LECOMTE, directeur de la FR n° 2843, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS classe exceptionnelle, assistante de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090257DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 2843 - Institut Jean Barriol - Chimie et physique moléculaires et biomoléculaires

**MME ANNE CLAUSSE**

DEC. n° 100132DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS classe exceptionnelle, assistante de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude LECOMTE, directeur de la FR n° 2843

FR n° 2863 - Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés

**M. ALAIN DEGIOVANNI**

DEC. n° 100126DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain DEGIOVANNI, directeur de la FR n° 2863, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090247DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 3198 - Fédération Charles Hermite - automatique, informatique et mathématiques de Lorraine

**M. ANTOINE HENROT  
M. GÉRARD MOREL**

DEC. n° 100129DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Antoine HENROT, directeur de la FR n° 3198, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine HENROT, délégation de signature est donnée à M. Gérard MOREL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090255DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 3198 - Fédération Charles Hermite - automatique, informatique et mathématiques de Lorraine

**M. GÉRARD MOREL**

DEC. n° 100130DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard MOREL, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine HENROT, directeur de la FR n° 3198

ERL n° 7229 - Moyen-âge

**MME ISABELLE DRAELANTS**  
**MME HÉLÈNE SCHNEIDER**  
**MME VÉRONIQUE THIEBAUT**

DEC. n° 100098DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle DRAELANTS, directrice de l'ERL n° 7229, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DRAELANTS, délégation de signature est donnée à Mme Hélène SCHNEIDER, maître de conférences des universités classe normale et à Mme Véronique THIEBAUT, technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090273DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

ERL n° 7229 - Moyen-âge

**MME HÉLÈNE SCHNEIDER**  
**MME VÉRONIQUE THIEBAUT**

DEC. n° 100099DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Hélène SCHNEIDER, maître de conférences des universités classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène SCHNEIDER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Véronique THIEBAUT, technicienne CNRS de classe normale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Isabelle DRAELANTS, directrice de l'ERL n° 7229

## DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3346 - Institut polytechnique de Poitiers : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique

**M. JEAN-PAUL BONNET**  
**M. JOSÉ MENDEZ**  
**M. PHILIPPE GOUDEAU**  
**M. JEAN-CLAUDE GRANDIDIER**  
**M. JACQUES BOREE**  
**M. ROLLY-JACQUES GABORIAUD**  
**M. YVES GERVAIS**  
**M. DENIS LEMONNIER**  
**M. MARC BELLENOUE**  
**M. MICHEL FILLON**  
**MME FRANÇOISE ASTIER**  
**M. SERGE MACIA**

DEC. n° 100038DR08 du 08-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BONNET, délégation de signature est donnée à :

- M. José MENDEZ, directeur de recherche, directeur-adjoint,  
- M. Philippe GOUDEAU, directeur de recherche, directeur-adjoint,  
- M. Jean-Claude GRANDIDIER, professeur à l'ENSMA, coordonnateur du département D1,  
- M. Jacques BOREE, professeur à l'ENSMA, coordonnateur du département D2  
- M. Rolly-Jacques GABORIAUD, professeur des universités, responsable de la branche Physique des matériaux  
- M. Yves GERVAIS, professeur des universités, responsable de la branche Fluides  
- M. Denis LEMONNIER, directeur de recherche, responsable de la branche Thermique  
- M. Marc BELLENOUE, professeur à l'ENSMA, responsable de la branche Combustion  
- M. Michel FILLON, directeur de recherche, responsable de la branche Génie mécanique  
- Mme Françoise ASTIER, technicienne de classe exceptionnelle, gestionnaire de la branche Combustion  
- M. Serge MACIA, ingénieur d'études, gestionnaire de la branche Fluides  
aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3346 - Institut polytechnique de Poitiers : Recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique

**M. José MENDEZ**  
**M. PHILIPPE GOUDEAU**  
**M. JEAN-CLAUDE GRANDIDIER**  
**M. JACQUES BOREE**  
**M. ROLLY-JACQUES GABORIAUD**  
**M. YVES GERVAIS**  
**M. DENIS LEMONNIER**  
**M. MARC BELLENOUE**  
**M. MICHEL FILLON**  
**MME FRANÇOISE ASTIER**  
**M. SERGE MACIA**

DEC. n° 100039DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. José MENDEZ, directeur de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe GOUDEAU, directeur de recherche, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ et de M. Philippe GOUDEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Claude GRANDIDIER, professeur, responsable de la branche Mécanique des matériaux. En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU et de M. Jean-Claude GRANDIDIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques BOREE, professeur, coordonateur du département 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, et de M. Jacques BOREE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Rolly-Jacques GABORIAUD, professeur des universités, responsable de la branche Physique des matériaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, et de M. Rolly-Jacques GABORIAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves GERVAIS, professeur des universités, responsable de la branche des Fluides.

En cas d'absence ou d'empêchement M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Rolly-Jacques GABORIAUD, et de M. Yves GERVAIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Denis LEMONNIER, directeur de recherche, responsable de la branche Thermique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Rolly-Jacques GABORIAUD, de M. Yves GERVAIS, et de M. Denis LEMONNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Marc BELLENOUE, professeur, responsable de la branche Combustion.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Rolly-Jacques GABORIAUD, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, et de M. Marc BELLENOUE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel FILLON, directeur de recherche, responsable de la branche Génie Mécanique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Rolly-Jacques GABORIAUD, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Marc BELLENOUE, et de M. Michel FILLON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise ASTIER, technicienne de classe exceptionnelle, gestionnaire de la branche Combustion.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Rolly-Jacques GABORIAUD, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Marc BELLENOUE, de M. Michel FILLON, et de Mme Françoise ASTIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Serge MACIA, ingénieur d'études, gestionnaire de la branche Fluides.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul BONNET, directeur de l'UPR n° 3346

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

**M. BRUNO SCAILLET**  
**M. ARY BRUAND**  
**MME CHANTAL DEBERNE**

DEC. n° 100102DR08 du 17-05-2010

Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur par intérim de l'unité UMR n° 6113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation de signature est donnée à M. Ary BRUAND, directeur-adjoint par intérim, et à Mme Chantal DEBERNE, technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100064DR08 du 18 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

**M. ARY BRUAND**  
**MME CHANTAL DEBERNE**

DEC. n° 100103DR08 du 17-05-2010

Délégation est donnée à M. Ary BRUAND, directeur-adjoint par intérim, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ary BRUAND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Chantal DEBERNE, technicienne de classe exceptionnelle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 100065DR08 du 18 février 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Bruno SCAILLET, directeur par intérim de l'UMR n° 6113

GDR n° 3359 - Modélisation des dynamiques spatiales

**M. XAVIER RODIER**  
**MME ELISABETH LORANS**  
**MME MONIQUE SEGURA**

DEC. n° 100106DR08 du 19-05-2010

Délégation est donnée à M. Xavier RODIER, directeur du GDR n° 3359, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier RODIER, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth LORANS, professeure des universités et à Mme Monique SEGURA, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 3359 - Modélisation des dynamiques spatiales

**MME ELISABETH LORANS**  
**MME MONIQUE SEGURA**

DEC. n° 100107DR08 du 18-05-2010

Délégation est donnée à Mme Elisabeth LORANS, professeure des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth LORANS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique SEGURA, assistante-ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Xavier RODIER, directeur du GDR n° 3359

### DR11 - Alpes

UMR n° 5216 - Laboratoire GIPSA-LAB

**M. JEAN-MICHEL DION**  
**MME MARIE-ROSE ALFARA**  
**M. GÉRARD BAILLY**  
**M. JÉRÔME MARS**  
**M. JEAN-MARC THIRIET**

DEC. n° 100090DR11 du 01-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel DION, directeur par intérim de l'UMR n° 5216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel DION, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Rose ALFARA, ingénieure d'études, à M. Gérard BAILLY, directeur de recherches, à M. Jérôme MARS, professeur des universités et à M. Jean-Marc THIRIET, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100006DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

### DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5068 - Synthèse et physico-chimie de molécules d'intérêt biologique

**M. MICHEL BALTAS**  
**M. CLAUDE PICARD**  
**MME GHISLAINE LEHOUX**

DEC. n° 100129DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Michel BALTAS, directeur de l'UMR n° 5068, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BALTAS, délégation de signature est donnée à M. Claude PICARD, DR2, et à Mme Ghislaine LEHOUX, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5068 - Synthèse et physico-chimie de molécules d'intérêt biologique

**M. CLAUDE PICARD**  
**MME GHISLAINE LEHOUX**

DEC. n° 100130DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Claude PICARD, DR2, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude PICARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Ghislaine LEHOUX, TCS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BALTAS, directeur de l'UMR n° 5068

UMR n° 5187 - Centre d'étude spatiale des rayonnements

**M. JEAN-ANDRÉ SAUVAUD**  
**MME EMILIE BESANÇON**  
**M. CLAUDE Aoustin**  
**MME MICHELLE BOUSQUET**

DEC. n° 100122DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-André SAUVAUD, directeur de l'UMR n° 5187, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André SAUVAUD, délégation de signature est donnée à Mme Emilie BESANÇON, IE2, à M. Claude Aoustin, IRHC et à Mme Michelle BOUSQUET, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5187 - Centre d'étude spatiale des rayonnements

**MME EMILIE BESANÇON**  
**M. CLAUDE Aoustin**  
**MME MICHELLE BOUSQUET**

DEC. n° 100123DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à Mme Emilie BESANÇON, IE2, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie BESANÇON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Claude Aoustin, IRHC, directeur technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie BESANÇON et de M. Claude Aoustin délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michelle BOUSQUET, AI, administrateur-gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jean-André SAUVAUD, directeur de l'UMR n° 5187

UMR n° 5193 - Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires

**MME MARIE-CHRISTINE JAILLET**  
**M. DENIS ECKERT**  
**M. JEAN-PIERRE ALBERT**  
**M. MICHEL GROSSETTI**  
**M. PABLO BILBAO**

DEC. n° 100114DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine JAILLET, directrice de l'UMR n° 5193, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine JAILLET, délégation de signature est donnée à M. Denis ECKERT, DR2, à M. Jean-Pierre ALBERT, DE, M. Michel GROSSETTI, DR2, et à M. Pablo BILBAO, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5193 - Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires

**M. DENIS ECKERT**  
**M. JEAN-PIERRE ALBERT**  
**M. MICHEL GROSSETTI**  
**M. PABLO BILBAO**

DEC. n° 100115DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Denis ECKERT, DR2, directeur du CIEU, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis ECKERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre ALBERT, DE, directeur du CAS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis ECKERT et de M. Jean-Pierre ALBERT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel GROSSETTI, DR2, directeur du CERS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis ECKERT, de M. Jean-Pierre ALBERT et de M. Michel GROSSETTI délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pablo BILBAO, IE, secrétaire général.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Marie-Christine JAILLET, directrice de l'UMR n° 5193

UMR n° 5502 - Institut de mécanique des fluides de Toulouse

**M. JACQUES MAGNAUDET**  
**M. HENRI-CLAUDE BOISSON**  
**MME SANDRINE CHUPIN**  
**M. DENIS BOURREL**

DEC. n° 100118DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Jacques MAGNAUDET, directeur de l'UMR n° 5502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MAGNAUDET, délégation de signature est donnée à M. Henri-Claude BOISSON, DR2, à Mme Sandrine CHUPIN, AI et à M. Denis BOURREL, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5502 - Institut de mécanique des fluides de Toulouse

**M. HENRI-CLAUDE BOISSON**  
**MME SANDRINE CHUPIN**  
**M. DENIS BOURREL**

DEC. n° 100119DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Henri-Claude BOISSON, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri-Claude BOISSON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine CHUPIN, AI, responsable du service des affaires générales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri-Claude BOISSON et de Mme Sandrine CHUPIN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Denis BOURREL, AI, gestionnaire principal.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jacques MAGNAUDET, directeur de l'UMR n° 5502

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

**M. JOËL BERTRAND**

DEC. n° 100124DR14 du 06-04-2010

L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 070101DR14 du 10 mai 2007 est modifié comme suit :

« Délégation est donnée à M. Joël BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. »

La décision modificative n° 090005DR14 du 25 février 2009 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

**M. PIERRE AIMAR**  
**MME PATRICIA ULIANA**

DEC. n° 100133DR14 du 03-05-2010

Délégation est donnée à M. Pierre AIMAR, directeur de l'UMR n° 5503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre AIMAR, délégation de signature est donnée à Mme Patricia ULIANA, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 25 février 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

**MME PATRICIA ULIANA**

DEC. n° 100134DR14 du 03-05-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia ULIANA, IE2, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 25 février 2010.

Signé : Pierre AIMAR, directeur de l'UMR n° 5503

UMR n° 5562 - Dynamique terrestre et planétaire

**M. GEORGES CEULENEER**  
**MME ANNE BRIAIS**  
**MME NATHALIE DALLA-RIVA**  
**MME ANNE-MARIE COUSIN**

DEC. n° 100120DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Georges CEULENEER, directeur de l'UMR n° 5562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges CEULENEER, délégation de signature est donnée à Mme Anne BRIAIS, CR1, à Mme Nathalie DALLA-RIVA, TCS et à Mme Anne-Marie COUSIN, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5562 - Dynamique terrestre et planétaire

**MME ANNE BRIAIS**  
**MME NATHALIE DALLA-RIVA**  
**MME ANNE-MARIE COUSIN**

DEC. n° 100121DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à Mme Anne BRIAIS, CR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BRIAIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie DALLA-RIVA, TCS, assistante de direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BRIAIS et de Mme Nathalie DALLA-RIVA délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Marie COUSIN, TCS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Georges CEULENEER, directeur de l'UMR n° 5562

UMR n° 5602 - Géographie de l'environnement

**M. JEAN-PAUL METAILIE**  
**M. DIDIER GALOP**  
**MME SANDRINE DENBLYDEN**

DEC. n° 100127DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul METAILIE, directeur de l'UMR n° 5602, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul METAILIE, délégation de signature est donnée à M. Didier GALOP, CR2, et à Mme Sandrine DENBLYDEN, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5602 - Géographie de l'environnement

**M. DIDIER GALOP**  
**MME SANDRINE DENBLYDEN**

DEC. n° 100128DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Didier GALOP, CR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier GALOP, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine DENBLYDEN, TCN, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jean-Paul METAILIE, directeur de l'UMR n° 5602

UMR n° 5626 - Laboratoire de chimie et physique quantiques

**M. FERNAND SPIEGELMAN**  
**MME GISÈLE DEDIEU**

DEC. n° 100125DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Fernand SPIEGELMAN, directeur de l'UMR n° 5626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand SPIEGELMAN, délégation de signature est donnée à Mme Gisèle DEDIEU, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5626 - Laboratoire de chimie et physique quantiques

**MME GISÈLE DEDIEU**

DEC. n° 100126DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à Mme Gisèle DEDIEU, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Fernand SPIEGELMAN, directeur de l'UMR n° 5626

GDR n° 722 - Information- interaction - intelligence

**MME FLORENCE SEDES**

DEC. n° 100140DR14 du 03-05-2010

Délégation est donnée à Mme Florence SEDES, directrice du GDR n° 722, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2993 - Micro et nano systèmes

**M. Liviu NICU**

DEC. n° 100139DR14 du 03-05-2010

Délégation est donnée à M. Liviu NICU, CR1, responsable de groupe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Christian BERGAUD, directeur du GDR n° 2993

GDR n° 2993 - Micro et nano systèmes

**M. CHRISTIAN BERGAUD**

DEC. n° 100138DR14 du 03-05-2010

Délégation est donnée à M. Christian BERGAUD, directeur du GDR n° 2993, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BERGAUD, délégation de signature est donnée à M. Liviu NICU, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 2597 - Chimie des substances naturelles bio-actives

**M. FRANÇOIS SAUTEL**  
**MME MARTINE SOLER**

DEC. n° 100043DR14 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. François SAUTEL, directeur de l'UMS n° 2597, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SAUTEL, délégation de signature est donnée à Mme Martine SOLER, SARN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 2597 - Chimie des substances naturelles bio-actives

**M. FRANÇOIS SAUTEL**  
**MME MARTINE SOLER**

DEC. n° 100044DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à Mme Martine SOLER, SARN, assistante, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : François SAUTEL, directeur de l'UMS n° 2597

FR n° 2599 - Structure fédérative toulousaine en chimie moléculaire

**M. PHILIPPE KALCK**  
**M. FLORENT NAVARRE**  
**MME MARIE-JOSÉE LAFFORGUE**

DEC. n° 100131DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Philippe KALCK, directeur de la FR n° 2599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe KALCK, délégation de signature est donnée à M. Florent NAVARRE, SASU, et à Mme Marie-Josée LAFFORGUE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FR n° 2599 - Structure fédérative toulousaine en chimie moléculaire

**M. FLORENT NAVARRE**  
**MME MARIE-JOSÉE LAFFORGUE**

DEC. n° 100132DR14 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Florent NAVARRE, SASU, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent NAVARRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Josée LAFFORGUE, AI, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Philippe KALCK, directeur de la FR n° 2599

### DR18 - Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8576 - Unité de glycobiochimie structurale et fonctionnelle

**M. JEAN-CLAUDE MICHALSKI**  
**MME MARTINE RATAJCZAK**  
**M. CHRISTOPHE D'HULST**

DEC. n° 10D063DR18 du 07-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude MICHALSKI, directeur de l'UMR n° 8576, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude MICHALSKI délégation de signature est donnée à Mme Martine RATAJCZAK, administratrice ; et à M. Christophe d'HULST, professeur ; aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 10D035DR18 du 9 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 3338 - GDR VERRES

**M. LIONEL MONTAGNE**  
**M. FRANÇOIS MEARD**

DEC. n° 10D053DR18 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Lionel MONTAGNE directeur du GDR n° 3338, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel MONTAGNE, délégation de signature est donnée à M. François MEARD, secrétaire scientifique du GDR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Lionel MONTAGNE, directeur du GDR n° 3338

UMS n° 2877 - ICARE

**M. JACQUES DESCLOITRES**

DEC. n° 10D048DR18 du 05-05-2010

Délégation est donnée à M. Jacques DESCLOITRES, directeur de l'UMS n° 2877, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D030DR18 du 1<sup>er</sup> janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3085 - Institut de chimie de Picardie

**M. JEAN-MARIE TARASCON**

DEC. n° 10D059DR18 du 20-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie TARASCON, directeur de la FR n° 3085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D066DR18 du 1<sup>er</sup> janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

### DR19 - Normandie

UMR n° 6014 - Chimie organique, bioorganique : réactivité et analyse

**M. XAVIER PANNECOUCKE**  
**M. VINCENT LEVACHER**

DEC. n° 100148DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Xavier PANNECOUCKE, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier PANNECOUCKE, professeur, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Vincent LEVACHER, directeur de recherche.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Charles QUIRION, directeur de l'UMR n° 6014

UMR n° 6273 - Centre Michel de Bouard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales

**MME MARCELLE DENIS**

DEC. n° 100129DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marcelle DENIS, AJAP secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] et ce à hauteur de 500 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre BAUDUIN, directeur de l'UMR n° 6273

UMR n° 6506 - Laboratoire catalyse et spectrochimie

**M. PHILIPPE BAZIN**

**M. CHRISTIAN FERNANDEZ**

**MME FRANÇOISE MAUGE**

DEC. n° 100038DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BAZIN, ingénieur de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BAZIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christian FERNANDEZ, professeur et à Mme Françoise MAUGE, directrice de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre GILSON, directeur de l'UMR n° 6506

FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes

**M. PASCAL PAREIGE**

**M. ABDELGHANI SOUAB**

DEC. n° 100076DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal PAREIGE, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal PAREIGE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Abdelghani SOUAB, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Innocent MUTABAZI, directeur de la FRE n° 3102

FR n° 3095 - Institut de recherche sur les matériaux avancés

**M. ANTOINE MAIGNAN**

DEC. n° 100147DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MENAND, directeur de la FR n° 3095

## DR20 - Côte d'Azur

UMR n° 6202 - Laboratoire de cosmologie, astrophysique stellaire et solaire, de planétologie et de mécanique des fluides (CASSIOPEE)

**M. THIERRY PASSOT**

**M. ERIC SLEZAK**

**MME ROSE PINTO**

DEC. n° 100015DR20 du 20-04-2010

Délégation est donnée à M. Thierry PASSOT, directeur de l'UMR n° 6202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry PASSOT, délégation de signature est donnée à M. Eric SLEZAK, astronome, et à Mme Rose PINTO, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080028DR20 6 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6202 - Laboratoire de cosmologie, astrophysique stellaire et solaire, de planétologie et de mécanique des fluides (CASSIOPEE)

**M. ERIC SLEZAK**

**MME ROSE PINTO**

DEC. n° 100016DR20 du 20-04-2010

Délégation est donnée à M. Eric SLEZAK, astronome, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SLEZAK, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Rose PINTO, assistante-ingénieure, responsable administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry PASSOT, directeur de l'UMR n° 6202



# Informations générales

---

## Textes signalés

### Premier Ministre

#### **Arrêté du 18 mai 2010 portant nomination aux formations spéciales du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat**

*JO du 19-05-2010, texte n° 34*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00002227702&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique

#### **Décret du 18 mai 2010 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat**

*JO du 19-05-2010, texte n° 51*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00002227742&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### **Décret n° 2010-594 du 3 juin 2010 modifiant le décret n° 84-430 du 5 juin 1984 portant organisation et fonctionnement de l'Institut de recherche pour le développement**

*JO du 04-06-2010, texte n° 84*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022298856&dateTexte=&categorieLien=id>

# Liste des délégations du CNRS

## Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

## Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

## Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

## Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

## Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

## Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

## Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

## Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

## Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

## Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

## Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

## Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

## Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

## Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

## Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

## Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS  
Centre national de la recherche scientifique  
3 rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
M. Xavier INGLEBERT

RÉDACTEUR EN CHEF  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Isabelle DE ANGELIS  
M<sup>me</sup> Françoise BALESTIE  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Pascale DIENG  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION  
M<sup>lle</sup> Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÊL  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Impression: BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 73981 - 7-2010

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr

